

Commune de Dinant



Programme Communal de développement rural selon la philosophie d'un agenda 21 local



2013 - 2015



Etude réalisée pour la Commune de Dinant par :



Tr@me SCRL

83, rue de Liège à 4357 Limont
(www.trame.be)





**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 26 octobre 2015 SP N° 1

Nos références : 2015/857/EX42405/60/07

Présents :

Mr FLOYMONT, Bourgmestre-Président ff,
MM. CLOSSET, TUMERELLE, LADOUCE, PIGNEUR, Echevins
MM. NAOME, LALOUX O., BODLET, VERMER, BESSEMANS-BOURGUIGNON, BESOHE, BELOT,
BAEKEN, FERY, FRANCART, PIRE-HEYLENS, TALLIER, TIXHON, NEVE, Conseillers
M. F. ROUARD, Conseiller et Président du CPAS
M. F. HUBERT, Directrice générale;

Objet : Approbation de l'avenant numéro 1 à l'établissement du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) – Agenda21

Le Conseil Communal,

Statuant en séance publique,

Vu la nouvelle loi communale, notamment vu les articles 117, alinéa premier, 119, alinéa premier, et 135, paragraphe 2 ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural ;

Vu la délibération du conseil communal du 30/4/1996 approuvant les termes de la convention d'étude d'un programme communal de développement rural (PCDR) et décidant de réaliser un marché de services de gré à gré ;

Vu la décision du Conseil Communal du 19 avril 2004 décidant d'approuver l'offre de la scrl Trame pour l'établissement d'un PCDR ;

Vu la réalisation d'un PCDR et la priorisation des projets par la CLDR le 13/02/2006 ;

Vu l'approbation du PCDR par le Ministre Benoît Lutgen en date du 18/10/2007 pour une période de 5 ans;

Vu la décision d'actualisation notre PCDR par le Collège communal ;

Vu qu'il est indispensable d'intégrer la vision Agenda21 dans cette actualisation ;

Vu le lancement de l'actualisation du PCDR-Agenda21 (appel d'offres en avril, supprimé par la tutelle le 11/05/2012, relancé en juin 2012 et attribué à Trame SCRL le 25/09/2012 ;

Vu la détermination du quart communal de la commission locale de développement rural en date du 16/03/2013 ;

Vu l'approbation de la commission locale de développement rural (CLDR) le 28/05/2013 ;

Vu les travaux effectués en 2013 et en 2014 à travers les consultations villageoises, les réunions des groupes de travail, de la CLDR, ayant abouti à la redéfinition d'une stratégie pour le PCDR et à la reformulation de certains projets ...

Attendu que tout ce travail a débouché sur l'élaboration de fiches-projet en 2014.

Attendu qu'il est indispensable de prioriser les projets en vue de proposer un réel programme d'action sur 10 ans.

Attendu la décision du conseil communal du 26/10/2015 d'approuver le nouveau PCDR de Dinant et l'ordre de priorité des fiches-projets proposés par la CLDR de Dinant et d'indiquer le projet qui fera l'objet d'une première convention entre la commune et la Wallonie.

Attendu qu'après des contacts avec l'administration, il a été proposé de ne plus faire une actualisation sur 5 ans mais bien un nouveau PCDR-Agenda21 (10 ans).

Attendu la réunion de la CLDR du 07/10/2015 qui a approuvé l'ordre de priorité des fiches-projets tel que présenté en annexe.

Après en avoir délibéré :

Décide

*d'approuver ce nouveau PCDR-Agenda21 de Dinant

*d'approuver l'ordre de priorité des fiches-projets tel que présenté en annexe.

*de mettre en première convention le projet 1.01 : aménagement de Thyne

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

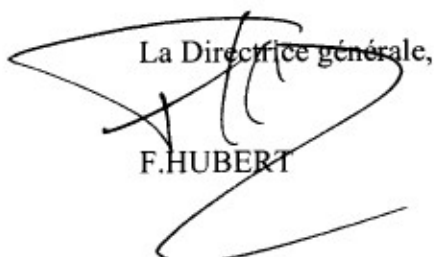
La Directrice générale,

F.HUBERT

Le Président ff,

V. FLOYMONT

Pour copie conforme le 27/10/2015

La Directrice générale,

F.HUBERT



Le Bourgmestre ff,


V. FLOYMONT



Commune de Dinant



Programme Communal de développement rural selon la philosophie d'un agenda 21 local

2013 - 2015

Partie I

Diagnostic

Etude réalisée par :



Tr@me SCRL

83, rue de Liège à 4357 Limont
(www.trame.be)

Commune de Dinant

Programme Communal de développement rural

Janvier 2013 – Janvier 2015

Partie I

Diagnostic

« Le temps du monde fini commence » Paul Valéry (1945).

« Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons-nous de nos mutuelles différences » Paul Valéry.

Table des matières

1	Contexte de l'ODR de Dinant	8
1.1	Remarques formulées pour le précédent PCDR.....	8
1.2	Situation du précédent PCDR.....	8
1.2.1	<i>Etapes de l'élaboration du PCDR de 2007</i> -----	8
1.2.2	<i>Evolution de la CLDR</i> -----	9
1.2.3	<i>Commission locale de Développement rural (2013)</i> -----	9
1.3	Evaluation de l'ODR.....	10
1.3.1	<i>Evaluation in itinere de la mise en œuvre du PCDR</i> -----	10
1.3.2	<i>Rencontre des objectifs spécifiques du PCDR de Dinant</i> -----	11
1.3.2.1	En conclusion	13
1.3.3	<i>Mise en œuvre des projets soutenus par le Développement rural:</i> -----	13
1.3.3.1	Projet 1a : Thynes – phase 1 :	13
1.3.3.2	Projet 1b : Thynes – Phase 2 :	13
1.3.3.3	Projet 35 : Rénovation de la place de village à Sorinnes	14
1.3.4	<i>Projets réalisés ou en cours sans le soutien du Développement rural</i> -----	14
1.3.4.1	Projet 2 : Recréer un axe convivial à Falmignoul	14
1.3.4.2	Projet 3 : Dinant accueil	14
1.3.4.3	Projet 4 : Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier	15
1.3.4.4	Projet 5 : Politique communale de plantation	15
1.3.4.5	Projet 9 : harmoniser et signaler les noms de rues	16
1.3.4.6	Projet 12 : URE par la commune de Dinant	16
1.3.4.7	Projet 15 : Mobilité alternative dans les villages	16
1.3.4.8	Projet 17 : Promotion des vergers	17
1.3.4.9	Projet 18 : Matériel de prêt pour les travaux de jardin	17
1.3.4.10	Projet 19 : Contrôler en encadre les concentrations de véhicules	17
1.3.4.11	Projet 22 : Réhabilitation du sentier entre Falmignoul et Anseremme	18
1.3.4.12	Projet 23 : Création d'un jardin médiéval	18
1.3.4.13	Projet 24 : Villages branchés (lobby pour obtenir l'accès ADSL sur tout le territoire)	18
1.3.4.14	Projet 25 : Politique communale en faveur des mares	19
1.3.4.15	Projet 26 : Création d'un SEL	19
1.3.4.16	Projet 28 : Aménagement des places de Falmignoul : Tombois et Roger Bodart	19
1.3.4.17	Projet 29 : Création d'un jardin potager communautaire	20
1.3.4.18	Projet 31 : Villages en fêtes	20
1.3.4.19	Projet 43 : Nettoyer l'étang et aménager (mobilier) ses abords à Falmignoul	20
2	Carte d'identité du territoire	21
2.1	Carte d'identité graphique du territoire.....	21
2.2	Statistiques :	22
2.3	Programmes stratégiques communaux autres que PCDR.....	22
2.3.1	<i>Le Schéma de Structure</i> -----	22
2.3.2	<i>Projet de ville</i> -----	22
2.3.3	<i>Plan communal de Mobilité</i> -----	22
2.3.4	<i>La déclaration de politique générale 2012 - 2018</i> -----	22
2.4	Programmes stratégiques Supra-communaux.....	23
2.4.1	<i>La Maison du tourisme Haute-Meuse</i> -----	23
2.4.2	<i>Groupe d'action locale « Haute-Meuse »</i> -----	24
2.4.3	<i>Contrats rivière</i> -----	24
2.4.4	<i>Prospect 15</i> -----	24
2.4.5	<i>ODR sur les communes voisines</i> -----	25
2.5	Synthèse des dispositifs communaux déployés à Dinant.....	25

3	Caractéristiques communales	27
3.1	Synthèse.....	27
3.2	Une approche synthétique d'un territoire : l'ICBE.....	27
3.3	Caractéristiques géographiques.....	30
3.3.1	<i>Rappel des éléments clés du territoire</i> -----	30
3.4	Caractéristiques socio-démographiques.....	33
3.4.1	<i>Synthèse</i> -----	33
3.4.2	<i>Démographie</i> -----	34
3.4.2.1	Taux de croissance de la population.	34
3.4.2.2	Taux de vieillissement	35
3.4.2.3	Pyramide des âges	36
3.4.2.4	Personnes seules avec enfants	38
3.4.3	<i>Logement</i> -----	39
3.4.3.1	Age des logements	39
3.4.3.2	Evolution du logement résidentiel	39
3.4.3.3	Logement social	39
3.4.3.4	Prix du foncier et du logement	40
3.4.3.5	Disponibilités foncières	41
3.4.4	<i>Mobilité</i> -----	42
3.4.4.1	Infrastructures et services pour la mobilité	42
3.4.4.2	Nombre d'accidents pour 100 Kms de voirie	43
3.4.5	<i>Infrastructures</i> -----	43
3.4.5.1	Distribution d'eau, égouttage et épuration	43
3.4.5.2	Réseaux d'énergie, de télédistribution, d'accès internet	44
3.4.5.3	Sports et loisirs	44
3.4.6	<i>Services publics</i> -----	45
3.4.6.1	Enseignement :	45
3.4.6.2	Poste, sécurité	46
3.4.6.3	Déchets	46
3.4.6.4	Services sociaux	47
3.5	Caractéristiques économiques.....	50
3.5.1	<i>Population active, taux de chômage</i> -----	50
3.5.2	<i>Démographie des entreprises et emploi salarié</i> -----	52
3.5.3	<i>Secteur du tourisme</i> -----	54
3.5.3.1	Services d'appui au développement touristique	54
3.5.3.2	Hébergements	55
3.5.3.3	Infrastructures et produits touristiques	57
3.5.3.4	Autres ressources touristiques	58
3.6	Caractéristiques environnementales.....	61
3.6.1	<i>Occupation des sols</i> -----	61
3.6.2	<i>Réseau Natura 2000</i> -----	61
3.6.3	<i>Réserves naturelles et Habitats et zones d'intérêt biologique</i> -----	61
3.6.4	<i>Paysages et structures paysagères</i> -----	62
3.7	Caractéristiques culturelles.....	63
3.7.1	<i>Infrastructures culturelles</i> -----	63
3.7.2	<i>Services culturels</i> -----	63
3.7.3	<i>Pratiques sportives</i> -----	64
3.7.4	<i>Autres loisirs, mouvements foulard</i> -----	64
4	Aménagement du territoire	65
4.1	Synthèse.....	65
4.2	Plan de secteur.....	65
4.3	Schéma de structure communal.....	66
4.4	Règlement communal d'urbanisme.....	66

4.5	Périmètre de remembrement	66
4.6	Plans communaux d'aménagement	67
4.7	Lotissements et ZACC	67
4.7.1	<i>Lotissements jusque 2005</i> :-----	67
4.7.2	<i>Lotissements / permis d'urbanisation depuis 2005</i> -----	67
4.7.3	<i>Mise en œuvre des ZACC</i> -----	68
4.8	Rénovation / revitalisation urbaine	68
4.9	Zones d'extraction	69
4.10	Zones de loisir	69
4.11	Zones d'activité économique	69
4.12	Evaluation de la mise en œuvre des instruments d'aménagement du territoire	69
4.12.1	<i>Le R.C.U.</i> -----	69
4.12.2	<i>Le RGBSR</i> -----	70
4.13	Besoins d'adaptation des outils AT en regard d'un Agenda 21 local	70

5 Programmes et projets 71

5.1	Synthèse.....	71
5.2	Programmes communaux.....	72
5.2.1	<i>Infrastructures et équipements</i> -----	72
5.2.2	<i>Programme d'actions logements</i> -----	72
5.2.3	<i>Programme communal de mobilité</i> -----	73
5.2.4	<i>Projet de ville</i> -----	73
5.2.5	<i>Plan qualité tourisme</i> -----	73
5.2.6	<i>Portefeuille de projets « la Voie cuivrée »</i> -----	73
5.2.7	<i>Schéma de développement commercial</i> -----	74
5.2.8	<i>ADL Dinant</i> -----	74
5.3	Autres programmes importants pour le PCDR – A21L	76
5.3.1	<i>Programmes européens</i> -----	76
5.3.2	<i>Programmes fédéraux</i> -----	77
5.3.2.1	FEDASIL	77
5.3.3	<i>Programmes régionaux</i> -----	77
5.3.3.1	Contrats de rivière	77
5.3.3.2	Certification forestière	77
5.3.3.3	Opération bords de routes-fauchage tardif	77
5.3.3.4	Opération combles et clochers	77
5.3.3.5	Plan Maya	77
5.3.3.6	Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique	78
5.3.4	<i>Programmes communautaires</i> -----	78
5.3.4.1	Développement culturel territorial	78
5.3.4.2	Prospect 15	79
5.3.4.3	Réseau Terre Ferme	79
5.3.5	<i>Programmes provinciaux</i> -----	79
5.3.5.1	Le Partenariat Province / Communes	79
5.3.5.2	Contrat d'avenir provincial	80
5.3.6	<i>Programmes intercommunaux</i> -----	80
5.3.6.1	Maison du tourisme de la Haute Meuse dinantaise	80
5.3.6.2	Groupe d'action locale (GAL) Haute Meuse	80
5.3.7	<i>Programmes privés</i> -----	81

6 Monument et sites classés 82

6.1	Synthèse.....	82
6.2	Sites et monuments classés.....	82
6.2.1	<i>Rappel des éléments clés du territoire</i> -----	82

6.2.2	<i>Tendance, évolutions récentes</i>	82
6.2.3	<i>Situation dans la micro-région</i>	83
6.3	Bâtiments remarquables	83
6.4	Arbres et haies remarquables	83
7	Environnement et énergie	84
7.1	Synthèse	84
7.2	Contexte énergétique	84
7.2.1	<i>Economies d'énergie</i>	84
7.2.2	<i>Production d'énergie sur le territoire</i>	84
7.2.3	<i>Consommations d'énergie sur le territoire communal</i>	86
7.2.4	<i>Opportunités et menaces</i>	86
7.3	Nuisances et pollutions	88
7.3.1	<i>Sources identifiées de pollutions</i>	88
7.3.1.1	Radiations	88
7.3.1.2	Pollutions sonores	88
7.3.1.3	Pollution des rivières	88
7.3.1.4	Pollution des nappes phréatiques	89
7.3.1.5	Pollution de l'air	90
7.3.1.6	Pesticides et risques sur la biodiversité	90
7.3.2	<i>Opportunités et menaces</i>	91
7.4	Contexte des déchets	92
7.4.1.1	Collecte des déchets	92
7.4.1.2	Dépôts de déchets	93
7.4.2	<i>Opportunités et menaces</i>	93
8	Action sociale	94
8.1	Synthèse	94
8.2	Plan de cohésion sociale	94
8.3	CPAS	95
8.4	Plan d'ancrage	95
8.5	Aides aux publics fragiles	95
8.6	Aide à la coopération internationale	95
9	Compétences communales et gouvernance	97
9.1	Moyens humains	97
9.2	Moyens financiers	97
9.2.1	<i>Budget communal</i>	97
9.2.2	<i>Affiliations de la commune</i>	98
9.2.3	<i>Propriétés communales</i>	99
9.2.4	<i>Taxes et redevances</i>	101
9.2.5	<i>Primes communales</i>	102
9.3	Composition du Conseil communal	102
9.3.1	<i>Composition du Collège du bourgmestre et des échevins</i>	104
9.3.1.1	Entre octobre 2012 et mai 2015	104
9.3.1.2	A partir de mai 2015.	106
9.4	Organigramme des services communaux	108
9.5	Politiques sectorielles selon le développement durable	109
9.5.1	<i>Approches économiques</i>	109
9.5.1.1	ADL	109
9.5.1.2	Le Projet de ville	109
9.5.2	<i>Approches sociales</i>	110
9.5.3	<i>Approches environnementales</i>	110

9.5.4	<i>Approches intégrées</i>	110
9.6	Gouvernance	110
9.6.1	<i>Structures participatives</i>	110
9.6.2	<i>Moyens d'information de la commune</i>	111

10 Annexes **112**

10.1	Liste des arbres remarquables	112
10.2	Liste des bâtiments remarquables	114
10.3	Références bibliographiques	115
10.4	Cartographie	116

Commune de Dinant

112 Rue Grande
5500 Dinant

Site web : <http://www.dinant.be>

Blog du PCDR : <http://pcdr-dinant.blogspot.be/>

Auteur et accompagnateur du PCDR – Agenda 21 local :

Trame SCRL

Rue de Liège, 83
4357 Limont

Tel : 019 54 60 51 — fax : 04 344 32 36

Site web www.trame.be

E-mail : info@trame.be

Tr@me est une coopérative créée en 2002 qui compte 7 collaborateurs avec des profils complémentaires. Tr@me est spécialisée dans le développement de stratégies territoriales à différentes échelles, en Wallonie, mais également dans divers pays européens et africains. Les domaines d'interventions concernent l'aménagement du territoire, la mobilité, la gestion des ressources naturelles, les déchets, l'énergie et d'une façon générale le développement rural.

Tr@me dispose d'une équipe rôdée en matière de PCDR, avec des références (Perwez, Beauraing, Berloz, Dinant, Paliseul, Frameries, Mettet), tant en qualité d'Auteur de Programme que d'Organisme d'Accompagnement, parfois les deux. Laurent Turneer, administrateur de Tr@me, a par ailleurs suivi la formation à l'élaboration d'un PCDR de qualité, organisée en 2006 par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) avec l'appui du Ministre de la Ruralité et la contribution de la DGA, Direction de l'Espace Rural.

Les associés de Tr@me ont également acquis une très bonne maîtrise du contexte régional, national et communautaire des programmes européens.

□ Inventaires et recherches :

- Laurent Turneer ingénieur civil Ingénieur civil
- Julien Vanderhaeghen éco-conseiller
- Benoît Delaite ingénieur agronome

□ Volet participatif et coordination générale :

- Benoît Delaite ingénieur agronome

1 CONTEXTE DE L'ODR DE DINANT

1.1 REMARQUES FORMULEES POUR LE PRECEDENT PCDR

La lettre de notification de l'approbation du PCDR de Dinant, en date du 22/11/2007, mentionne le manque de prise en compte du contexte économique (PME, indépendants, agriculture, tourisme) ainsi que de la problématique du logement.

Il convient de rappeler ici que le tourisme avait été traité dans deux défis (sur quatre) et mentionné comme objectif spécifique. Cette dimension était prise en compte notamment dans les projets tels que : Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier (Projet 4), Création de balades didactiques avec guide-nature (Projet 16), Réhabilitation du sentier entre Anseremme et Falmignoul (Projet 22), le jardin médiéval (Projet 23)...

Les aspects économiques ont été pris en compte dans les projets de *Promotion de l'impact des vergers* (Projet 17), *Villages branchés* (Projet 24, pour aider à l'accès internet dans tous les villages), *Le plateau sur le Web* (Projet 33 pour une information internet ciblée sur l'offre de produits et services), *Animation des villages* (Projet 39, visant à développer marché et commerce ambulants).

Quant à la problématique du logement, elle a été adressée à travers les projets 7 et 36 qui incluaient des logements associés aux maisons de village proposées à Falmagne et à Falmignoul.

Par ailleurs, la lettre constate qu'il n'est pas fait référence, ni dans les objectifs, ni dans les projets, aux autres outils dont dispose la commune. Il est vrai que les objectifs ne font pas explicitement référence à ces autres outils, mais ceux-ci ont été mis en évidence dans le diagnostic et des synergies ont été prévues dans plusieurs fiches projets. On retrouve ainsi des actions prévues au Plan de Mobilité Communal reprises dans la fiche 1 (Cohabitation des différents modes de transport), la fiche 4 (Politique de mobilité piétonne) et la fiche 34 (mobilité cyclable). Ces fiches font explicitement référence au Plan Communal de Mobilité.

Les contrats rivière étaient également traités dans le diagnostic et leurs enjeux repris dans des projets concernant le ruisseau de la Prée (Projet 2) et des actions en faveur de la qualité des eaux de surface (Projet 10) et souterraines (projet 20).

Le schéma de structure a été largement exploité pour répondre au défi « Aménagement du territoire », avec la volonté de redonner une centralité aux villages à travers des aménagements à Foy-Notre-Dame, Falmignoul, Sorinnes (Projets 27, 28, 35) ou dans des dispositifs plus légers (Projet 3 : Dinant accueil).

Il reste que les aspects économiques méritent certainement une plus grande attention. Un moyen de rencontrer cette préoccupation est offert par la philosophie de l'Agenda 21 local dont un des quatre piliers est le développement économique.

1.2 SITUATION DU PRECEDENT PCDR

1.2.1 ETAPES DE L'ELABORATION DU PCDR DE 2007

1999 : Lancement d'une opération de développement rural à Dinant.

2002 : Rejet du PCDR de Dinant par la CRAT pour participation insuffisante.

2004 : Constitution d'une nouvelle CLDR

2006, 13 et 21 février : Approbation du PCDR par la CLDR, puis le Conseil communal

2006, 28 octobre : Approbation du PCDR de Dinant par la CRAT.

2007, 18 octobre : Arrêté du Gouvernement wallon approuvant le PCDR pour 5 ans.

2007, 20 novembre : Notification du PCDR par le ministre en charge du développement rural

2007, 20 décembre : Démission d'office du quart communal suite aux élections communales et accueil du nouveau quart communal, élection du nouveau président.

2012 : Appel pour actualiser le PCDR

2013, 28 mai : Approbation par le Conseil communal de la nouvelle CLDR

1.2.2 EVOLUTION DE LA CLDR

La CLDR de Dinant a été instaurée en 1999. Sa composition a été revue en 2004, puis en 2007 à la suite des élections communales d'octobre 2006.

En 2012, suite aux élections communales et aux démissions parmi les représentants de la société civile, il a été décidé de relancer un appel à rejoindre la CLDR pour accompagner une actualisation du PCDR. La nouvelle CLDR, forte de 30 membres (15 effectifs et 15 suppléants, avec un quart d'élus communaux), a été validée le 28/05/2013 par le Conseil communal. On trouvera en annexe le nouveau règlement d'ordre intérieur voté par la nouvelle commission en 2013.

1.2.3 COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (2013)

Quart communal

Effectif			Suppléants		
NOM	Prénom	Village	NOM	Prénom	Village
Floymont	Victor	Lisogne	Neve	John-Laurent	Dinant
Closset	Robert	Bouvignes	Bayenet	Benoît	Lisogne
Bessemans	Sabine	Falmagne	Laloux	Omer	Sorinnes

Société civile

Effectif			Suppléants		
NOM	Prénom	Village	NOM	Prénom	Village
Vandeberg	Jean-Marc	Dréhance	Bernier	Dominique	Dréhance
Briesen	Marie-Jeanne	Falmagne	Van De Wouver	Bruno	Falmignoul
Simon	Albert	Wespin	Burlet*	Jacqueline	Wespin
Clarival	Benoît	Awagne	Squibelck	Nicolas	Thynes
Larue	Pierre	Dinant	Crucifix	Carine	Dinant
De Biourge*	Therese	Foy-ND	Demaret*	Laurent	Thynes
De Ratzitsky	Charles	Furfooz	Skelton	Claudine	Furfooz
Gillet	Anne-Bénédicte	Dréhance	Dieudonné*	Emile	Loyers
Michel	André	Anseremme	Laborie	Pascal	Bouvignes
Pacco*	Christian	Sorinnes	Henard*	Anny	Sorinnes
Patinet	Jean-Pierre	Thynes	Pierard	Thierry	Thynes
De Reytere	Annette	Dréhance	Pieltain	Marc	Dréhance

Depuis 2013, six personnes ont démissionné ; leur nom est indiqué d'une astérisque. Les raisons présentées sont essentiellement un manque de temps ou des problèmes graves de santé.

1.3 EVALUATION DE L'ODR

L'évaluation de l'ODR s'appuie sur deux parties : d'une part sur l'évaluation *in itinere* de la mise en œuvre du PCDR à travers les résultats repris dans les rapports annuels disponibles depuis 2007 et l'exercice d'auto-évaluation initié fin 2010 avec dix membres de la CLDR ; d'autre part sur l'évaluation de la mise en œuvre des projets en regard des dimensions du développement durable : social, économie, environnement, gouvernance.

1.3.1 EVALUATION IN ITINERE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCDR

Les délais d'approbation du PCDR ont été anormalement longs. La mise en œuvre de projets directement soutenus par le Développement rural a également pris énormément de temps. Ces délais ont découragé en partie les membres de la CLDR. Ainsi l'évaluation menée en 2011¹ auprès des membres de la CLDR dans les termes suivants :

Le fonctionnement de la CLDR est satisfaisant à bien des égards (rythme des réunions, PV, rapports, GT...). Par ailleurs la vision proposée par l'ODR et la pertinence des projets sont confirmées.

Pour les aspects fonctionnels, des améliorations ponctuelles peuvent cependant être apportées (délais de convocation, meilleur respect de la prise de parole, renforcement du système des GT...).

Le problème le plus lancinant concerne la lenteur de mise en œuvre des projets. Cette lenteur est certes liée aux procédures de l'administration, mais en ce qui concerne les petits projets, un manque de synergie avec le Collège, ainsi qu'avec les autres organismes de développement territorial, est mis en avant. Des efforts sur ce sujet sont donc nécessaires: invitation systématique du Collège, contacts et informations croisées vers les groupes ou associations. Pour renforcer ces aspects, des efforts dans la communication devront être engagés (Web ou blog, articles dans le BC).

Les recommandations émises en 2011 concernaient surtout la communication :

La nécessité de renforcer l'information du public est très majoritairement réclamée. Parmi les démarches proposées par l'évaluation, c'est la mise en place d'une page dédiée au PCDR sur le site « Dinant.be » qui est la plus plébiscitée, Une information existe déjà, il faudra la dynamiser, éventuellement en lien avec un blog qui permet l'interaction des internautes. Le recours à un espace dans le bulletin communal est également souhaité. Par contre la création d'une page « face book » n'est pas retenue comme importante. Aucune autre suggestion n'a été avancée pour renforcer la communication.

Cet effort de communication est important eu égard aux enjeux évoqués précédemment : renforcer la participation des élus, trouver de nouveaux participants pour les GT, renforcer les synergies avec les autres organismes de développement du territoire.

Ces recommandations ont été prises en compte à travers les actions suivantes :

1. Relance de groupes de travail thématiques : plantations, sentiers, coopération entre villages, sécurité routière, jardin médiéval-tourisme. Par la suite, de nouveaux GT se sont constitués : potager partagé et verger.
2. Collaboration avec d'autres organismes de développement territorial à travers la participation accrue aux projets du GAL Haute Meuse (mare, potager

¹ Résultat et analyse de l'évaluation de la CLDR et du PCDR de Dinant, 2011

- communautaire, sensibilisation environnementale) et des contrats rivières (propreté de la Lesse et de la Meuse, projets pilote d'énergie hydraulique).
3. Communication : envoi systématique des PV sous quinzaine, production de résumés exécutifs, élaboration d'une liste de mailing au-delà des seuls membres de la CLDR, parution annuelle d'articles dans le bulletin communal), mise à jour des pages du PCDR sur le site web communal, création et mise à jour hebdomadaire du blog «<http://pcdr-dinant.blogspot.be/> », lien entre le blog « PCDR » et la page web dédiée de *dinant.be*.
 4. Invitation systématique des membres du Collège communal aux réunions de la CLDR et aux visites de terrain.

1.3.2 RENCONTRE DES OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PCDR DE DINANT

Pour rappel, quatre défis avaient été identifiés dans la stratégie du PCDR de Dinant en 2006. Au sein de ces quatre défis, 17 objectifs spécifiques avaient été mis en avant :

Défis concernant l'aménagement du territoire :

- A1 Maintien du caractère campagnard des villages (agriculture) : 11 projets concernés
- A2 Intégrer harmonieusement et de façon concertée les apports du progrès : 3 projets concernés
- A3 Renforcer les moyens de communication : 8 projets concernés
- A4 Sécurité des personnes : 6 projets concernés

Défis concernant la convivialité et la mixité sociale:

- C1 Mobilisation de chaque village à travers un comité représentatif : 10 projets concernés
- C2 Des villages accueillants et fleuris : 22 projets concernés
- C3 Un lieu de rencontre à chaque tranche de la population et une bonne information sur les activités du territoire : 21 projets concernés
- C4 Coordination et entre-aide entre tous les villages de l'entité : 12 projets concernés

Défis concernant l'environnement et le cadre de vie

- E1 Maintien du caractère rural : 21 projets concernés
- E2 Sauvegarde des ressources naturelles : 17 projets concernés
- E3 Restauration de la biodiversité : 15 projets concernés
- E4 Promouvoir un environnement sain pour les habitants actuels et futurs : 12 projets concernés

Défis concernant la mobilité et la sécurité

- M1 Mise en œuvre d'une politique de mobilité diversifiée : 11 projets concernés
- M2 Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques : 7 projets concernés
- M3 Garantir la sécurité sur les routes : 9 projets concernés
- M4 Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif que la variété du réseau routier condruzien représente : 9 projets concernés

Défis transversal lié au tourisme

- T Maintenir un tourisme rural de qualité : 26 projets concernés

Bien que la réalisation du premier projet soutenu par le Développement rural soit très récente (avril 2012) et qu'aucun autre projet soutenu par ce financement n'ait pu depuis être achevé, le nombre important de projets mis en œuvre sur fonds propres ou à travers d'autres financements permet de tirer les premières leçons.

Ainsi, les dix projets terminés avec succès ont permis de traiter quinze objectifs spécifiques sur les dix-sept retenus par le PCDR : deux des quatre objectifs liés à la mobilité n'ont pas du tout été traités. Il s'agit de la « Convivialité entre usagers » et de la « Fonction sociale du réseau routier ». Cependant ces objectifs sont abordés par des projets en cours de mise en œuvre (1, 4, 5 et 28) et spécialement le projet de la première convention en cours d'implantation.

D'un point de vue quantitatif, le graphique suivant montre le nombre d'objectifs spécifiques traités par les projets réalisés par rapport au nombre d'objectifs visés par l'ensemble des projets initiaux.

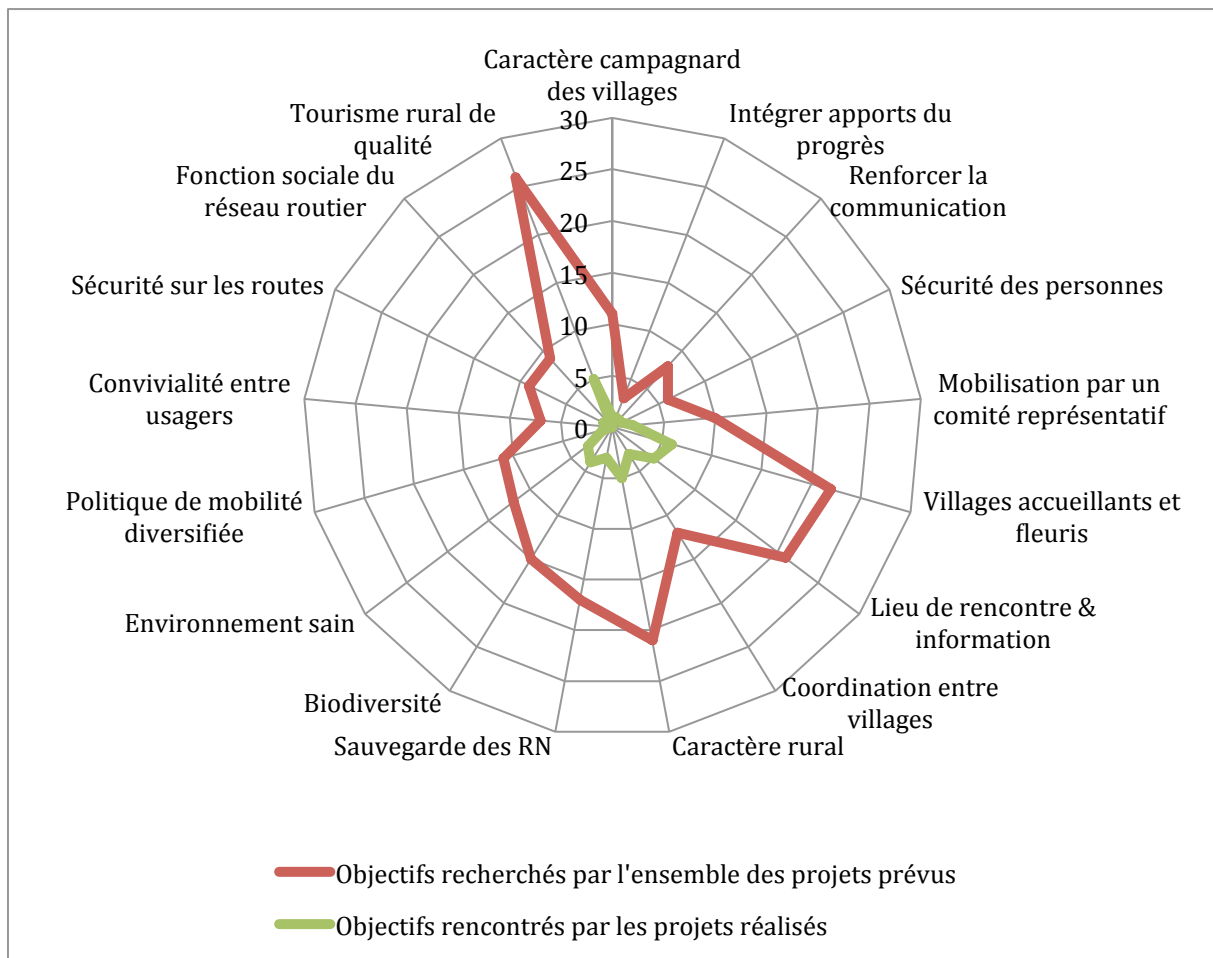


Figure 1: Nombre d'objectifs abordés par les projets réalisés et par ceux proposés au départ du PCDR

Les deux courbes suivent une tendance comparable sauf pour l'objectif A1 – Maintien du caractère campagnard des villages (agriculture). Cet objectif devra donc retenir l'attention dans la suite de la mise en œuvre du PCDR.

Deux objectifs n'ont pas été complètement traités au cours du PCDR écoulé : M2 – Améliorer la convivialité entre usagers des voies publiques et M4 - Maintenir la fonction sociale et le patrimoine collectif du réseau routier condruzien. Cependant ces objectifs sont rencontrés par le projet n°1 (Cohabitation des modes de transport) dont une grande partie a été réalisée à Thynes.

L'objectif transversal lié au maintien d'un tourisme rural de qualité est le plus fréquemment retenu pour l'ensemble des projets prioritaires par le PCDR (26 citations sur 44 projets). Cet

objectif est également fréquemment rencontré dans la mise en œuvre actuelle (5 citations sur 10 projets réalisés).

Trois autres objectifs fortement attendus dans les projets proposés se retrouvent en tête dans les réalisations. Ils relèvent du cadre de vie (E1 – Maintien du caractère rural) et de la convivialité (C2 – Des villages accueillants et fleuris et C3 – Un lieu de rencontre à chaque tranche de la population et une bonne information sur les activités du territoire).

1.3.2.1 En conclusion

La mise en œuvre actuelle correspond globalement aux priorités définies lors de l'élaboration du PCDR malgré le retard pris sur la réalisation de « grands projets » soutenus du Développement rural. Tous les objectifs ont pu être traités par les différents projets, si on prend en compte la réalisation du projet n°1a à Thynes « Cohabitation des modes de transports ».

Ce constat rejoint les conclusions de l'évaluation itinéraire menée avec la CLDR en 2011-2012. Il n'oblitére cependant pas la nécessité de renforcer le développement économique.

1.3.3 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE DEVELOPPEMENT RURAL:

1.3.3.1 Projet 1a : Thynes – phase 1 :

- Statut : projet terminé en avril 2012.
Première « convention DR » approuvée par le ministre en février 2010 (aménagement de l'espace public à Thynes).
- Indicateurs de réalisation : photos, cartes
Indicateurs d'impact : sondage très positif parmi la population sur le niveau de satisfaction : cadre de vie et sécurité routière, propreté publique..
- Dimension sociale
Fort impact pour la sécurité des personnes, l'attractivité de l'école de Thynes, mais aussi pour la création d'un comité de village (en cours en 2014) et une implication plus forte pour le projet du Jardin médiéval (projet 23).
- Dimension économique
Pas d'impact direct
- Dimension environnementale
Amélioration de la collecte des eaux de pluies, dispositif de recueil des égouts individuels mis en place (zone transitoire du PASH).
- Dimension gouvernance
Participation de la CLDR à la finalisation du plan et à certains aménagements associés. Implication de l'école et du comité des parents. Un accident provoqué par un camion sur l'aménagement près de l'église a été signalé par la CLDR ; la commune a alors rapidement réparé les dégâts, une collaboration exemplaire.

1.3.3.2 Projet 1b : Thynes – Phase 2 :

- Statut : projet à l'instruction depuis 2010.
Deuxième convention élaborée en 2011, non approuvée par l'administration à ce jour (aménagement de l'espace public à Thynes, 2^e phase).

1.3.3.3 **Projet 35 : Rénovation de la place de village à Sorinnes**

- Statut : projet en cours depuis 2011.

Troisième convention (achat d'une habitation à Sorinnes pour en faire une maison de village) approuvée par l'administration en janvier 2013. Non mise en œuvre à ce jour (négociation de rachat en cours).

1.3.4 **PROJETS REALISES OU EN COURS SANS LE SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT RURAL**

Alors que le financement régional s'est révélé très difficile à mettre en œuvre, plusieurs projets, de plus petite envergure, ont pu être réalisés ou initiés grâce à la mobilisation citoyenne et des financements communaux ou issus d'autres partenaires (appels à projet de la Région ou de fondations privées) : 8 projets sont considérés comme achevés, 11 projets ont été initiés et 8 autres projets instruits pour être lancés n'ont connus aucun développement (sur 44 projets au total).

1.3.4.1 **Projet 2 : Recréer un axe convivial à Falmignoul**

- Statut : projet à l'instruction depuis 2007, soumis au soutien de PIC Verts. Malheureusement des retards provoqués par l'INASEP (égouttage de la Prée) ont abouti à perdre ce financement de 70.000€. Un tronçon devenu dangereux par affaissement de la berge, des mesures de sauvegarde ont été réalisées par la commune en 2014.
- Dimension sociale
Forte implication des membres de la CLDR pour trouver une solution à la situation dangereuse et à la mise en œuvre du projet : sentier important pour la mobilité douce sécurisée dans le village.
- Dimension économique
Projet important pour le tourisme vert (deux gîtes à Falmignoul)
- Dimension environnementale
Ruisseau pollué, égouttage prévu initialement en priorité 1, puis passé en priorité 3 (source INASEP). Nettoyage effectué par la province à la demande de la commune. Tentative engagée par la CLDR et la commune d'inclure dans le projet le chantoir (propriété privée), en vain.

1.3.4.2 **Projet 3 : Dinant accueille**

- Statut : projet en cours depuis 2007 sur base d'une première action à Foy-Notre-Dame (terminée en 2011). Un autre aménagement a été proposé en lien avec un investissement Infrasport à Falmignoul, mais ce projet n'a pas abouti (Projet 28).
Indicateur de réalisation : cahier des charges, photos des réalisations.
- Dimension sociale
Démarche lancée par la CLDR pour impliquer les habitants, toutefois à Foy-Notre-Dame l'installation a rencontré peu de succès malgré l'implication du comité de village. Ce type de projet reçoit pourtant une forte demande dans d'autres villages.
- Dimension économique
Projet envisagé au départ pour accompagner le jubilé de la découverte de la statue de Notre-Dame de Foy (600 ans). L'impact sur la fréquentation touristique n'a pas été évalué.

- Dimension environnementale
Pas d'impact direct
- Dimension gouvernance
Pas d'impact constaté : aucune dynamisation remarquée pour les associations locales, pas d'avis négatif enregistré non plus.

1.3.4.3 **Projet 4 : Mise en œuvre d'une politique communale de déplacement piétonnier**

- Statut : projet en cours depuis 2007 : inventaire des signaux de limitation de vitesse et proposition d'un plan définissant les zones où il faut réguler la vitesse par un groupe de travail « sécurité ». Inventaire auprès de la population des « points noirs ». Entrées des villages signalées par des panneaux fleuris. Contrat-cadre passé avec l'INASEP pour établir six zones de vitesse à 30 km/h entre 2015 et 2017. Groupes de travail associés au GAL pour identifier des itinéraires prioritaires à réaménager et baliser. Mise en place d'un site « www.entretien-voies-vertes.be » par le GAL avec suivi par des Wallo-net. Groupe de travail « sentiers » occupé depuis 2012 à relever l'état des chemins et sentiers prioritaires.
- Indicateur de réalisation : cartes de relevés, SIG partagé sur logiciel libre (QGIS), cahier des charges (balisage), site web, planning des travaux réalisés par les Wallo-net.
- Dimension sociale
Implication de plusieurs dizaines de personnes dans les relevés et certains travaux de nettoyage. GT très actif, mais constats réguliers d'ordures jetées par les passants. Les aspects répression et sensibilisation restent insuffisants et devront être mieux pris en compte.
- Dimension économique
Fort impact espéré pour le tourisme vert, mais pas d'enquête à ce jour pour le mettre en évidence.
- Dimension environnementale
Pas d'impact positif mis en évidence (dépôts d'ordures régulièrement constatés).
- Dimension gouvernance
Malgré que le sujet reste très clivant notamment entre usagers des chemins et propriétaires riverains — avec plaintes en justice — le Groupe de travail « Sentiers » a réunis des partenaires des deux bords et constitue un outil de concertation.

1.3.4.4 **Projet 5 : Politique communale de plantation**

- Statut : projet en cours depuis 2007
Indicateur de réalisation : Quatre opérations de plantation menées jusqu'en 2014.
Chaque année, plusieurs plantations sont organisées avec l'appui de la Semaine de l'arbre et l'implication directe de plusieurs membres de la CLDR (Groupe de travail « Plantation »). Le problème le plus criant est l'entretien à réaliser dans les premières années.
- Dimension sociale
Le choix des sites de plantation est mené systématiquement avec l'accord des riverains et la démarche est bien considérée.
- Dimension économique
Pas d'impact direct enregistré

- Dimension environnementale
Les plantations sont toujours accompagnées de recommandations pour éviter ou au moins réduire l'usage de pesticides. L'impact global sur la biodiversité ne peut pas être mis en évidence, malgré une forte connexion avec le programme Maya.
- Dimension gouvernance
La collaboration entre le groupe de travail et le service des travaux est instaurée ; des liens directs se sont constitués.

1.3.4.5 **Projet 9 : harmoniser et signaler les noms de rues**

- Statut : projet initié en 2010 et terminé en 2012
Indicateurs de réalisation : plan des plaques manquantes réalisé par un GT de la CLDR. 37 plaques ont été installées.
- Dimension sociale
Les membres de la CLDR impliqués dans ce projet ont vérifié l'intérêt de changer des noms de rue au cas par cas.
- Dimension économique
Le changement d'un nom de rue peut avoir un impact financier non négligeable, notamment en terme de changement de documents d'identité. Ce cas s'est présenté pour une ferme d'élevage, ce qui a conduit à abandonner le changement.
- Dimension environnementale
Sans impact
- Dimension gouvernance
La consultation réalisée est cruciale en rapport avec l'histoire des villages et l'impact économique de certains riverains en cas de changement de nom de rue.

1.3.4.6 **Projet 12 : URE par la commune de Dinant**

- Statut : Cadastre énergétique réalisé en 2010
Indicateurs de réalisation : Rapport sur les consommations en énergie des principaux bâtiments communaux.
- Dimension sociale
Sensibilisation des gestionnaires sur les niveaux de consommation.
- Dimension économique
Dépôts de projets d'isolation au programme UREBA en 2010 et en 2013 ; réductions des factures énergétiques attendues.
- Dimension environnementale
Réductions de GES attendues.
- Dimension gouvernance
Les consommations énergétiques de la commune ont fait l'objet de discussion au conseil communal en 2012.

1.3.4.7 **Projet 15 : Mobilité alternative dans les villages**

- Statut : Acquisition d'un minibus.
Indicateurs de réalisation : Réception du minibus en 2013.

- Dimension sociale
Possibilité de déplacement en petits groupes, notamment au profit des GT de la CLDR.
- Dimension économique
Système financé par la publicité, notamment d'entreprises locales. Pas d'impact mis en évidence.
- Dimension environnementale
Pas d'impact mis en évidence
- Dimension gouvernance
Pas d'impact mis en évidence

1.3.4.8 Projet 17 : Promotion des vergers

- Statut : projet en cours depuis 2014 : site identifié à Wespain.

1.3.4.9 Projet 18 : Matériel de prêt pour les travaux de jardin

- Statut : projet initié en 2006. Achat d'un broyeur, système de prestation offert régulièrement aux habitants.
- Dimension sociale
De 50 à 70 interventions chaque année, à la demande de la population. Service apprécié.
- Dimension économique
Pas d'impact enregistré (moins de déplacements de déchets verts)
- Dimension environnementale
Pas d'impact enregistré (moins de dépôts sauvage de déchets verts)
- Dimension gouvernance
Satisfaction enregistrée pour les utilisateurs, suivi régulier et adaptations proposées par les membres de la CLDR (fréquence des opérations, publicité et information...)

1.3.4.10 Projet 19 : Contrôler en encadre les concentrations de véhicules

- Statut : projet mis en place en 2008 (cahier des charges pour cadrer les rallyes) ; il fonctionne régulièrement depuis 2009 (cautions déposées).
- Dimension sociale
Pas d'impact enregistré
- Dimension économique
Pas d'impact enregistré (réduction attendue des coûts de remise en état des voies empruntées).
- Dimension environnementale
Pas d'impact enregistré (réduction attendue des dépôts d'ordure)
- Dimension gouvernance
Suivi régulier par la CLDR (nombre de rallyes, surveillance de l'impact sur les voiries)

1.3.4.11 **Projet 22 : Réhabilitation du sentier entre Falmignoul et Anseremme**

- Statut : projet initié en 2009 et achevé en 2012 : pose d'un escalier sur une partie dangereuse du sentier. En parallèle à ce travail, un passage au-dessus de la Lesse à Walzin est à l'instruction depuis 2007 (Budget de 266.000 € engagé dont 66.000 € de part communale, action suspendue pour un litige de propriété). Les travaux vont commencer en septembre 2015

1.3.4.12 **Projet 23 : Création d'un jardin médiéval**

- Statut : projet en cours depuis 2007 uniquement sur intervention privée jusqu'en 2013. Plantations réalisées en 2014 avec l'appui d'ouvriers communaux.
Indicateurs de réalisation : Plans et budgets établis à trois reprises. Photos du site (aplanissement en 2012 et plantations de 2013).
- Dimension sociale
Mobilisation des habitants (école impliquée, comité de village créé) et de partenaires associatifs (Maison du Patrimoine médiéval mosan, Régie des Quartiers). Fréquentation scolaire et associative espérée, appui aux travaux d'entretien.
- Dimension économique
Pas d'impact enregistré (fréquentation touristique espérée).
- Dimension environnementale
Pas d'impact enregistré (habitat pour la biodiversité espéré)
- Dimension gouvernance
Implication des habitants et bénéficiaires potentiels (demandes prises en compte dans le plan) ; collaboration entre CLDR et service communal du patrimoine.

1.3.4.13 **Projet 24 : Villages branchés (lobby pour obtenir l'accès ADSL sur tout le territoire)**

- Statut : projet réalisé en 2008 par l'action de l'ADL : élargissement de la couverture via le re-ADSL pour une partie de Thynes, Awagne, Taviet, Foy-Notre-Dame, Dréhance et Furfooz, en tant que zones pilotes pour Belgacom. Action complétée par un projet de hot-spot financé dans le cadre des EPN : 1 camionnette équipée de 12 PC avec liaison WiFi et satellite.
- Dimension sociale
Offre de connexion numérique pour tous
- Dimension économique
Appui au télétravail, aux indépendants
- Dimension environnementale
Pas d'impact enregistré
- Dimension gouvernance
Pas d'impact enregistré

1.3.4.14 Projet 25 : Politique communale en faveur des mares

- Statut : projet réalisé en 2007 à Thynes sur une propriété privée. Nouvelle tentative en 2010 avec l'appui du GAL, sans succès (pas de site propice).
- Dimension sociale
Mare utilisée par les écoles, guide proposé pour les visiteurs
- Dimension économique
Pas d'impact enregistré
- Dimension environnementale
Habitat important pour la biodiversité (proche du ruisseau du Polissoir)
- Dimension gouvernance
Collaboration entre CLDR, Natagora et propriétaire privé. Convention établie pour l'accueil du public et l'entretien du site.

1.3.4.15 Projet 26 : Création d'un SEL

- Statut : projet mis en place dès 2006, en activité depuis.
Indicateur de réalisation : Site Web Dina-Sel (<http://dina.communityforge.net/>)
- Dimension sociale
Une quarantaine de familles sont inscrites, des rencontres sont régulièrement organisées. L'impact concerne la reconnaissance de compétences locales, la mise en lien, la solidarité. L'entité entière de Dinant est concernée et au-delà des limites communales (échanges régulier avec Onhayé, Rochefort-Ciney...)
- Dimension économique
Pas d'impact enregistré
- Dimension environnementale
Pas d'impact enregistré
- Dimension gouvernance
Interactions avec les services communaux : information, mise à disposition de locaux.

1.3.4.16 Projet 28 : Aménagement des places de Falmignoul : Tombois et Roger Bodart

- Statut : projet à l'instruction depuis 2009 dans le cadre d'un financement Infraspport (245.000 €), mais non abouti suite à une défaillance de l'entreprise.
- Dimension sociale
Aménagement destiné initialement aux jeunes (sports), dans lequel la CLDR a proposé des aménagements pour tout public (repos, information).
- Dimension économique
Pas d'impact envisagé
- Dimension environnementale
Plantations suggérée au bord de la place.
- Dimension gouvernance
Participation de la CDLR à la finalisation du projet, avec l'appui de l'échevin en charge des sports.

1.3.4.17 Projet 29 : Création d'un jardin potager communautaire

- Statut : projet à l'instruction depuis 2011. Recherche d'un site à Dinant dans le cadre d'un projet Leader. Terrain du CPAS non disponible et terrain privé non éligible. Implantation d'un verger communautaire sur terrain privé à Dréhance (8 familles). Négociation lancée en 2014 avec des écoles pour établir une convention pour un potager communautaire communal.

- Dimension sociale

Demande importante de convivialité, d'échange d'expérience, de production économique. Echanges trans-générationnels recherchés.

- Dimension économique

Lien avec les démarches de circuit court (GAC, Ruche)

- Dimension environnementale

Production sans pesticides, actions en faveur de la biodiversité (hôtel à insectes, mare)

- Dimension gouvernance

A Dréhance : groupe autonome

A Wespin : Partenariat avec la commune et implication du comité de quartier.

1.3.4.18 Projet 31 : Villages en fêtes

- Statut : actions menées uniquement sur base communautaires locales, à Lisogne en 2011 sur appel à projet « RW - cadre de vie » (ouvrage historique en appui à une commémoration de 1762), à Furfooz en 2011 sur appel à projet FRB (groupe d'animation intergénérationnelle « Les Sokias ») et à Dréhance en 2014 sur appel à projet FRB (réhabilitation du local des jeunes).

- Dimension sociale

Forte implication locale et transgénérationnelle

- Dimension économique

Pas d'impact recherché, sauf à Lisogne où l'ouvrage devait être doublé d'un site Web ouvert aux touristes intéressés par l'histoire locale.

- Dimension environnementale

Pas d'impact recherché

- Dimension gouvernance

Partenariat entre les comités de quartier qui élaborent les dossiers et la commune qui les instruit et les soutient.

1.3.4.19 Projet 43 : Nettoyer l'étang et aménager (mobilier) ses abords à Falmignoul

- Statut : projet achevé sur intervention du propriétaire en 2006.

2 CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

2.1 CARTE D'IDENTITE GRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Dinant est un chef-lieu d'arrondissement, un des trois de la province de Namur. Son territoire jouxte les communes d'Anhée, Ciney, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir.



Voies de communication principales :

Dinant bénéficie d'une très bonne desserte de voies de communication par l'autoroute E411 (sortie N°20), ainsi que par la route Charlemagne (N97, vers Ciney et Philippeville). La Meuse est une voie fluviale de gabarit moyen (1.350 t) de Givet vers Namur. La ligne ferroviaire 154 relie Dinant à Namur ; vers le sud elle se prolonge par la ligne 166 vers Bertrix. Ces lignes font partie du couloir de liaison marchandise Anvers – Lyon/Bâle.

La commune est constituée de la fusion en 1977 des entités d'Anseremme [5500] , Bouvignes-sur-Meuse [5500], Dinant [5500], Dréhance [5500], Falmagne [5500], Falmignoul [5500], Furfooz [5500], Lisogne [5501], Thynes [5502], Sorinnes [5503] et Foy-Notre-Dame [5504]

Rivières principales : Fonds de Lefte et Froidin, Lesse, Ruisseau de Falmagne et Prée, Ruisseau de la Fontaine Ste Geneviève, Ravin de Sorinnes, Ravin de la Vallée, Flocqueu. Tous ces ruisseaux ou rivières se jettent dans la Meuse.



Région naturelle : Le territoire de Dinant se trouve principalement en Condroz, dans lequel la vallée de la Meuse marque un profond sillon Nord-Sud. Le sud du territoire compte cependant deux village, Falmagne et Falmignoul, dans la région de la Famenne.

2.2 STATISTIQUES :

Sources d'information : SPF Economie.

Population : la population en 2013 représentait 13.668 hab. (1/1/2013) contre 13.012 hab. en 2006. En 2013, on comptait 6.668 hommes (+6,4% par rapport à 2006) et 7.000 femmes (+3,8% depuis 2006).

La proportion de personnes vivant seules : 40% des ménages en 2013 a tendance à augmenter (40% en 2013 contre 37,1% en 2006). Le nombre de familles monoparentales – 731 personnes en 2013 – montre par contre une tendance baissière (11,8% en 2013 contre 12,9% en 2006).

Surface : 99,08 km², la densité est de 138 habitants/ km². 92,9% du territoire est rural en 2014 (terres agricoles : 62,4 %). La commune répond aux critères d'un territoire rural.

Prix de vente de l'immobilier : environ 115.000 € en 2012 (80.000 euro en 2003) pour une maison normale. Pression foncière importante se traduisant par une hausse des prix des

2.3 PROGRAMMES STRATEGIQUES COMMUNAUX AUTRES QUE PCDR

2.3.1 LE SCHEMA DE STRUCTURE

La ville de Dinant s'est dotée d'un Schéma de structure et d'un Règlement communal d'urbanisme en 2000. La commune a mis sur pied une CCATM et se trouve en décentralisation. Le schéma de structure a été pris en compte pour la formulation du PCDR de 2006. Plusieurs membres de la CLDR ont fait partie ou font encore partie de la CCATM.

2.3.2 PROJET DE VILLE

Le Projet de Ville de Dinant était prévu pour une période de 5 ans à partir de 2002. L'actualisation de ce programme est envisagée et pourrait être alimentée par le PCDR-A21L.

2.3.3 PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

Le PCM de Dinant a été élaboré en 2006. Il concerne essentiellement le centre ville et consacre une part importante à la mobilité en voiture. Le plus gros projet concerne la construction d'un nouveau pont sur la Meuse au nord de la ville. D'autres projets traitent de la mobilité au centre ville (notamment une liaison vers le plateau et une passerelle au-dessus de la ligne 154) et de la sécurité des grands axes (Bouvignes, Devant-Bouvignes, Sorinnes, Falmignoul). Les recommandations sur la mobilité douce ont été intégrées dans le PCDR. Un nouveau PCM pourrait être envisagé, ce qui permettrait de mieux répondre aux enjeux de la mobilité douce.

2.3.4 LA DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE 2012 - 2018

Parue en août 2013, la déclaration de politique générale en cours propose certains aspects à retenir en terme de développement durable, notamment les concepts d'efficacité et de suffisance :

- Une politique de rigueur sur les dépenses de fonctionnement, mais une volonté d'investir à l'aide des outils financiers proposés par les entités fédérées et l'Europe.

- Une ouverture politique et une volonté de coopération.
- Une évaluation de l'efficacité des services offerts à la population.
- La rénovation ou l'implantation d'infrastructures pour les écoles, le sport et la jeunesse.
- L'actualisation du PCDR selon la philosophie d'un agenda 21 local.
- L'appui aux activités économiques locales : commerce, marché, zoning, en particulier en envisageant d'accueillir les installations de production de la société Bon Baron sur le site dit « Mérinos ».
- Une mobilité offrant plus d'alternatives à la voiture : gare multimodale, parking de dissuasion à Mont-Fat avec liaison verticale au centre ville. Toutefois, la majorité souhaite davantage de parking, donc de voitures, mais par ailleurs, un effort conséquent est prévu en faveur de la mobilité douce au centre ville : la mise en œuvre du Plan Trottoirs, avec la collaboration de l'ASBL GAMAH. Les matériaux locaux seront privilégiés (pierre d'Yvoir). Un nouveau PCM pourrait être envisagé.
- Le maintien de son appui au Centre culturel.
- Le maintien de collaborations avec les partenaires privilégiés du tourisme et de la gestion du patrimoine.
- Une politique volontariste pour un logement de qualité : logements publics, lutte contre les divisions d'habitations.
- Une collaboration avec le CPAS et des ASBL locales pour la réinsertion socio-professionnelle (Tremplin) et la lutte contre les assuétudes (Destination).
- La mise en place de la directive européenne « produits phyto », notamment en collaboration avec la CLDR.
- L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics les plus « énergivores ».
- Priorité donnée à la propreté des espaces publics
- La lutte contre les vitesses excessives à l'entrée et dans les villages
- La création à Wespim d'un quartier prenant en compte les aspects de durabilité (énergie, mobilité, services, aménagements urbains et publics)

Le pacte de majorité fait expressément référence au PCDR : actualisation de celui-ci selon la philosophie d'un Agenda 21 local, mais aussi pour l'association de la CLDR à la mise en œuvre de certaines priorités. Ce partenariat est assuré notamment par la participation d'échevins à la CLDR.

2.4 PROGRAMMES STRATEGIQUES SUPRA-COMMUNAUX

2.4.1 LA MAISON DU TOURISME HAUTE-MEUSE

Première maison du tourisme créée en Wallonie, la MTHM regroupe cinq communes associées sous le thème des « Vallées de Forteresses et de Châteaux » : Anhée, Dinant, Hastière, Onhaye, Yvoir. Depuis sa création en 1998, de nombreux projets ont été initiés pour l'ensemble du territoire. Ces actions visaient prioritairement les touristes ou visiteurs, mais elles ont également concerné les habitants de manière à les sensibiliser aux richesses du patrimoine local, ainsi qu'à améliorer certaines infrastructures utiles à la fois à la population locale et aux gens de passage (Wi-Fi, mobilité, information...).

Cette dynamique a suscité la création d'un Groupe d'action locale associant les mêmes communes (voir ci-dessous).

2.4.2 GROUPE D'ACTION LOCALE « HAUTE-MEUSE »

Le groupe d'action locale « Haute Meuse » a terminé sa 2e période de programmation (2007-2014). Ce programme s'appuie sur une démarche stratégique de développement territorial et est financé par la Wallonie et l'Europe (FEADER), ainsi que par un co-financement local (10% fourni par les cinq communes associées). Tout comme les PCDR, il s'appuie sur une approche participative et prévoit une évaluation régulière de son déroulement. De ce fait, des synergies entre PCDR-CLDR et le GAL ont été régulièrement activées. Ainsi plusieurs « Inter-CLDR » ont été organisées (Agimont en 2013, Sommière en 2012) et des actions communes envisagées (création de mares, de potagers partagés) ou réalisées (groupes de travail sur le repérage de sentiers à entretenir).

L'objectif principal du GAL était d'asseoir, de manière toujours plus approfondie, l'identité territoriale de la Haute-Meuse, notamment à travers la richesse de son patrimoine et la particularité de ses paysages.

Durant la programmation 2007-2014 le GAL a mis en œuvre les projets suivants :

- 01 - la coordination – appui technique
- 02 - projet agricole « Les richesses de nos campagnes »
- 03 - projet environnemental « Petits pas pour la nature »
- 04 - projet économique « ECO 2015 »
- 05- projet économique « Etude de faisabilité pour l'implantation d'un bébé bus »
- 06 - projet nouvelles technologies «Etude de faisabilité pour l'implantation d'un cyber bus»
- 07- projet touristique « Histoires mosanes »
- 08 - projet touristique « La Haute-Meuse à la carte »
- 09 - projet touristique « Connaissez-vous les richesses de la Haute-Meuse ? »

Certains projets réalisés ont rejoins les préoccupations du PCDR de Dinant (mobilité, tourisme vert) et des membres de la CLDR ont participé à des groupes de travail (création de mares, entretien et balisage de sentiers).

La prochaine programmation Leader est prévue pour débuter en 2015, malheureusement les communes du nord du territoire ont refusé de poursuivre cette coopération.

2.4.3 CONTRATS RIVIERE

Deux contrats rivières concernent le territoire de Dinant :

1. Contrat de rivière Meuse Amont
2. Contrat de rivière Lesse

Un membre de la CLDR est actif dans ces deux contrats rivières.

2.4.4 PROSPECT 15

Prospect 15 est une démarche pilote de coopération (transcommunalité coordonnée) née en 2003 entre les communes de l'arrondissement de Dinant. L'association est animée par le Centre culturel Régional.

Certaines thématiques suivies par Prospect 15 rejoignent les thématiques d'un PCDR – A21L, notamment : « Biométhanisation et Ruralité », « Que devient le tourisme chez nous? » « Et le Commerce dans le Centre des Villes et des Villages? »

2.4.5 ODR SUR LES COMMUNES VOISINES

Les territoires limitrophes à celui de Dinant sont tous impliqués dans des Opérations de développement rural. Cependant celles-ci se trouvent à des stades divers :

Commune	PCDR actif depuis	PCDR en renouvellement
Anhée		Oui (2014)
Ciney	2012	
Hastière		Oui (2014)
Houyet	2012	
Onhaye	2009	
Yvoir	2012	

Parmi les PCDR actifs des communes voisines, les thématiques se rapprochant de celles du PCDR de Dinant concernent :

- la mobilité douce, spécialement les aménagements de chemins et sentiers,
- la sécurité routière, en particulier la limitation de la vitesse, le marquage des entrées de village,
- la signalisation et l'information touristique
- l'aménagement de cœur de village
- la mise en place de maisons de village

2.5 SYNTHESE DES DISPOSITIFS COMMUNAUX DEPLOYES A DINANT

Dispositif, programme	Thème	Existence à Dinant
Agenda 21 local	Transversal	En cours (associé au PCDR)
Certification EMAS	Transversal	Non
Charte quartier durable	Transversal	Non
Code de conduite sur les plantes invasives	Environnement	Voir Contrats de rivière
Commune Commerce équitable	Coopération	Non
Communes Energ'Ethiques	Energie	Non
Gestion de site Natura 2000	Environnement	Non
Gestion différenciée	Environnement	Non
Opération bords de routes-fauchage tardif	Environnement	Actif
Opération Combles et clochers	Environnement	Non
PCDN	Environnement	Non
PCDR	Transversal	Terminé fin 2013, en cours de reformulation

Dispositif, programme	Thème	Existence à Dinant
PCM	Mobilité	Actif
PEFC (forêts communales)	Environnement	Actif
Plan communal cyclable	Mobilité	Plate-forme Dinant-Philippeville, projet terminé en 2007.
Plan de cohésion sociale	Social	Actif
Plan de déplacement scolaire	Mobilité	Non
Plan Maya	Environnement	Actif
Plan qualité touristique	Economie	Actif
POLLEC-Convention des maires	Energie	Non
Plan stratégique transversal	Transversal	Non
Programme d'ancrage communal	Social	Actif (2014-2016)
Programme paysage et charte paysagère	Environnement	Non
Projet de ville	Transversal	Actif
RCU	Urbanisme	Actif
Rénovation / revitalisation urbaine	Urbanisme	Trois zones dont deux sont classés en ZPU : Bouvignes et centre de Dinant
RUE	Urbanisme	ZACC Tienne Hubaille (2007)
Schéma de développement commercial	Urbanisme	En cours
Schéma de structure	Urbanisme	Actif

3 CARACTERISTIQUES COMMUNALES

3.1 SYNTHESE

La ville de Dinant s'est développée de longue date (des traces remontent au Paléolithique supérieur et des vestiges de la période romaine sont encore présents) sur un site propice au commerce et au travail des métaux (voies commerciales, bois, moulins). Très tôt Dinant a accueilli des ateliers monétaires et est devenu un producteur reconnu d'objets en cuivre (dinanderie).

Historiquement, le relief abrupt de la vallée mosane et de ses affluents constitue un atout pour la défense (renforcée d'enceintes, de tours, d'une citadelle), la Meuse facilitant les communications.

Par la suite, ces caractéristiques ont permis le développement du tourisme : dès le début du 19^e siècle Dinant mise sur son environnement pour développer des infrastructures d'accueil et un syndicat d'initiative pour promouvoir les charmes de la vallée mosane.

Mais ce relief a également posé des problèmes en terme de mobilité et d'aménagement du territoire. Des infrastructures conséquentes ont dû être construites, récemment encore (viaduc ferroviaire à Anseremme en 1898, viaduc Charlemagne en 1981).

Outre le tourisme, Dinant est un centre rural offrant de nombreux services en tant que chef-lieu d'arrondissement et de centre hospitalier (CHD), fusionné depuis 2012 avec le CHU de Godinne pour offrir plus de 600 lits. Le rapprochement actuel du CHU avec la clinique Sainte-Elisabeth de Namur porterait l'offre globale à plus de 1000 lits.

L'indice composite des conditions de bien-être en Wallonie – ICBE – montre que Dinant offre les meilleurs résultats par rapport à la moyenne de la micro-région pour la moitié des indices calculés en 2015 : la mobilité, le fonctionnement des institutions et gestion publique, les commerces de proximité, la communication, l'équité dans l'accès à un revenu décent, l'équité dans l'accès à un emploi de qualité, la santé et les soins, l'engagement dans la société et l'enseignement / formation.

Toutefois, la concentration et la réduction conséquente de l'offre de services publics en zone rurale exacerbent la rivalité géographique entre Ciney et Dinant comme pôle d'attraction : fusion des arrondissements judiciaires Dinant-Namur en 2013, déménagement du bureau du cadastre de Dinant à Ciney dans l'attente d'une nouvelle cité administrative... Or ces deux communes jointives étaient les seules du Condroz à être classées comme « petite ville moyennement équipée » par l'IWEPS (2009).

En terme de communication et de mobilité, par rapport à d'autres territoires ruraux, Dinant bénéficie d'une bonne desserte en transport en commun, surtout grâce à la gare sur la ligne ferroviaire 154 vers Namur. De ce fait, le parc de véhicules augmente nettement moins vite à Dinant que dans les communes voisines (1,1% /an sur 4 ans, contre 1,3 à Yvoir et jusqu'à 2,4 % à Houyet).

Cependant la proximité de l'autoroute E411 continue à favoriser le déplacement automobile à partir des villages où la pression foncière est importante et où les problèmes de sécurité routière sont chroniques.

3.2 UNE APPROCHE SYNTHETIQUE D'UN TERRITOIRE : L'ICBE

L'indice des conditions de bien-être en Wallonie – ICBE – fournit une approche très synthétique de la situation des communes en Wallonie. Un premier exercice a été réalisé en 2014, mis à jour en juin 2015 en introduisant quelques adaptations dans le choix des

indicateurs utilisés pour mesurer 19 critères tentant à refléter le niveau de bien-être rencontré dans une commune. On trouvera ici les 19 indices et leur valeur à Dinant en 2015, comparés à la situation de la micro-région (les 6 communes limitrophes) : 9 indices – indiqués sur fond vert – montrent une valeur supérieure à celle de la moyenne de la micro-région.

Indices synthétiques du bien-être - 2015	Dinant	Micro Région
Santé et soins	0,52	0,47
Logement	0,38	0,50
Enseignement / formation	0,43	0,42
Emploi	0,44	0,54
Revenu et pouvoir d'achat	0,24	0,45
Mobilité	0,63	0,32
Espaces naturels et environnement	0,74	0,79
Commerces de proximité	0,57	0,36
Sécurité	0,74	0,82
Communication	0,79	0,68
Fonctionnement des institutions et gestion publique	0,87	0,58
Processus démocratique	0,50	0,55
Relations familiales	0,13	0,40
Equité dans l'accès à la santé	0,27	0,38
Equité dans l'accès à un emploi de qualité	0,81	0,74
Equité dans l'accès à un revenu décent	0,84	0,76
Gestion des temps de vie	0,59	0,62
Sentiment d'être heureux <> malheureux	0,29	0,38
Engagement dans la société	0,32	0,30

Source : IWEPS, 2015²

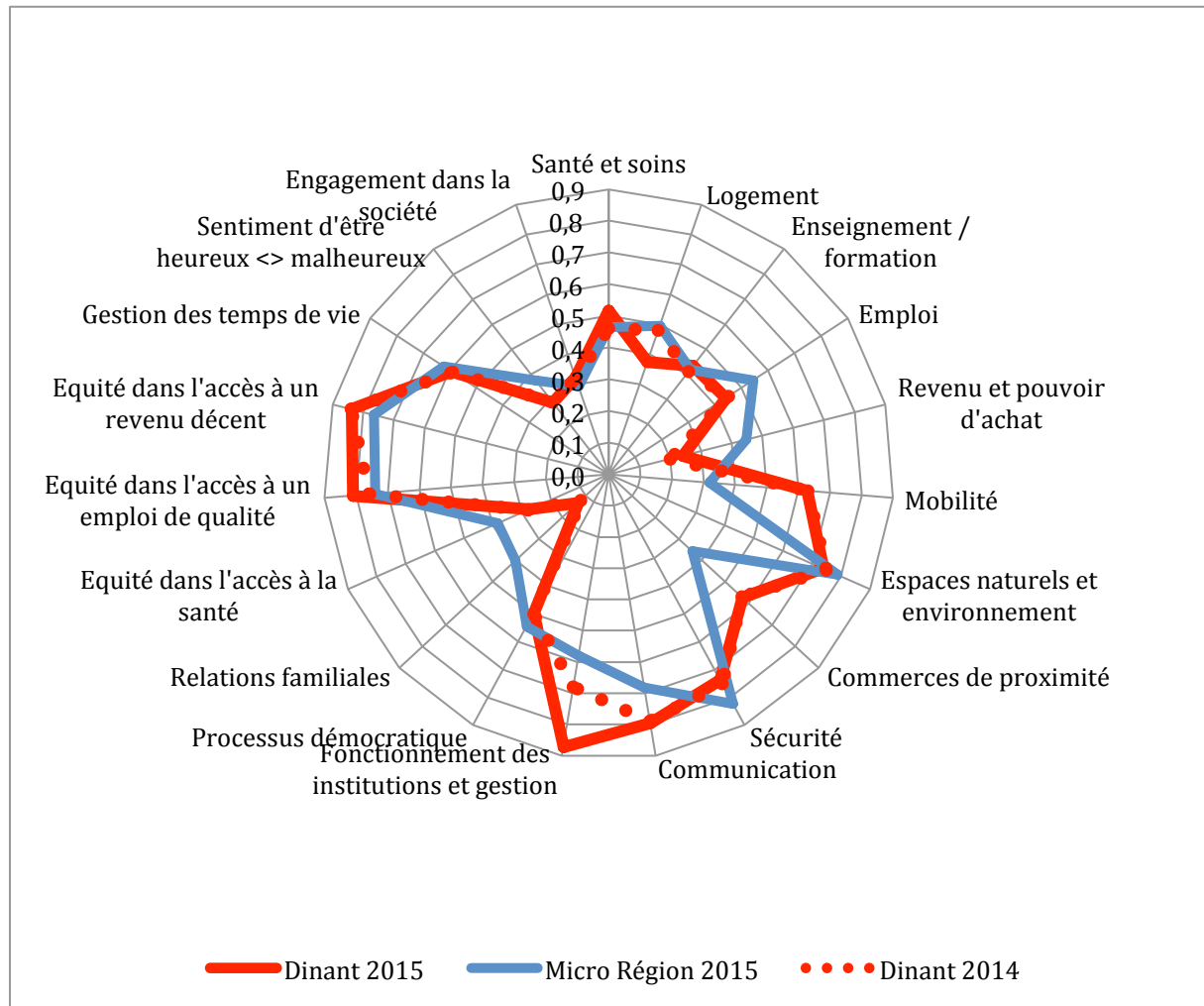
Dinant offre une meilleure situation que ses communes voisines pour la moitié des indices. Ces indices, en commençant par les écarts les plus importants, sont :

1. Mobilité
2. Fonctionnement des institutions et gestion publique
3. Commerces de proximité
4. Communication
5. Equité dans l'accès à un revenu décent
6. Equité dans l'accès à un emploi de qualité
7. Santé et soins
8. Engagement dans la société
9. Enseignement / formation

Les écarts négatifs les plus importants concernent les relations familiales (Ménages monoparentaux – Ménages isolés âgés – Taux de divorces) et le revenu – pouvoir d'achat (Revenu médian – Enfants dans des ménages sans revenu du travail – Bénéficiaires de l'aide sociale – Emprunteurs défaillants – Personnes en règlement collectif de dette). Ces caractéristiques sont effectivement assez peu favorables dans la commune de Dinant (vieillesse, revenu médian, proportion de ménages mono-parentaux...) comme on peut le voir dans les chapitres dédiés à ces thèmes.

² <http://www.iweps.be/indicateurs-complementaires-au-pib-lindice-des-conditions-de-bien-etre-2015>

Le graphique radar ci-dessous reprend cette comparaison et indiquant également la situation de Dinant en 2014. Toutefois, les écarts s'expliquent en bonne part par l'adaptation méthodologique des calculs et seulement partiellement par des évolutions des indicateurs de base du territoire.



Entre 2014 et 2015, les indices suivants ont évolués positivement à Dinant (tableau commençant par les évolutions les plus marquées) :

Indice en évolution positive	Ecart 2015 - 2014
Fonctionnement institutions et gestion publique	0,19
Santé et soins	0,06
Accès de tous à un emploi de qualité	0,05
Revenu et pouvoir d'achat	0,04
Enseignement, formation, éducation	0,02
Relations conjugales, familiales et intergénérationnelles	0,01

L'évolution très nette du premier indice s'explique essentiellement par les profondes modifications dans le mode de calcul.

A contrario, cinq indices ont baissé légèrement, hormis pour l'indice « logement » qui accuse une baisse plus forte (peut-être due à la pression immobilière).

Indice en évolution négative	Ecart 2015 - 2014
Emploi, travail	-0,01
Qualité du cadre de vie et environnement	-0,01
Sécurité du cadre de vie et de l'environnement	-0,01
Accès de tous à la santé	-0,01
Logement	-0,1

3.3 CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

3.3.1 RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU TERRITOIRE

- Dinant se situe majoritairement en zone condruzienne, avec un paysage ondulé, fait d'alternance de roches dures (tiges) et de dépressions (chavées). Ce relief établi sur des roches calcaires est creusé de vallées encaissées (Fonds de Leffe, Lesse) qui ont marqué l'histoire (moulins, carrières, ouvrages défensifs).
- L'agriculture repose surtout sur l'élevage développé dans les dépressions. Ces caractéristiques ont profondément imprégné l'habitat et la morphologie des villages (en moellons calcaires, allongés sur les tiges ou agglomérés au fond des vallées).
- Dinant est classé comme pôle d'appui touristique dans le SDER et comme « petite ville moyennement équipée, à l'égal de Ciney, par l'IWEPS. La typologie DEXIA (2007) intègre Dinant dans le cluster W12 : villes centres en milieu rural.

Située au centre de la province de Namur, la commune de Dinant occupe 9.980 ha et comptait 13.668 habitants au 1.1.2013, soit une densité de population de 138 habitants/km² (contre 130 en 2006).

L'actuelle commune de Dinant est née de la fusion, en 1977, des anciennes communes de : Dinant, Anseremme, Bouvignes, Dréhance, Falmagne, Falmignoul, Foy-Notre-Dame, Furfooz, Lisogne, Sorinnes et Thynes ; elle compte 9.989 ha.

Dinant est le chef-lieu d'un des trois arrondissements de la province de Namur. Les autres communes qui s'y rattachent sont : Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur Semois et Yvoir. Les communes limitrophes sont : Ciney, Houyet, Hastière, Onhaye, Anhée et Yvoir.

Par sa position clé dans la vallée mosane, Dinant a joué un rôle essentiel pour le contrôle du territoire depuis la période celtique. Cette position a marqué de son empreinte par le rôle militaire (nombreux châteaux et fortifications, batailles, raids et destructions récurrentes) et administratif (chef-lieu d'arrondissement) de la ville et de ses environs.

Très tôt aussi, le territoire a accueilli des ateliers du travail des métaux, favorisés par l'implantation de nombreux moulins dans les vallées. Basée sur une maîtrise technique et les facilités de transports, cette activité s'est prolongée par la production de « dinanderies » dont le nom a fait référence dans toute l'Europe et en Afrique du Nord.

Principalement voué à l'agriculture, au tourisme et aux services, le territoire de la commune de Dinant a aussi hébergé de nombreuses manufactures et industries qui ont marqué son histoire. Sa position géographique dans la région lui a longtemps donné une valeur militaire

stratégique, qui s'est traduite par la construction de nombreux châteaux et d'une forteresse. Dès le Moyen-âge, la Meuse, un des fleuves les plus importants d'Europe à cette époque, constitue la voie de transport et de communication la plus sûre et la plus rapide.

La situation proche des frontières et le réseau de communication tant fluvial que routier, associée à l'activité manufacturière, ont rapidement favorisé le commerce à Dinant, puis le tourisme et les activités qui s'y associent : HORECA, loisirs, culture. Ainsi la ville possède depuis 1909 un syndicat d'initiative qui serait le premier établi en Belgique. La zone rurale de Dinant est aujourd'hui une terre d'accueil prisée pour l'habitat en raison de son environnement, de son cadre de vie et de la beauté des paysages et de ses villages tout autant que pour les facilités de communication et les infrastructures. Cependant certains de ses atouts perdent du terrain en regard d'autres territoires.

La commune de Dinant représente un sous-pôle régional non négligeable (classée dans le Cluster W6 par A. Dessoy, puis dans le Cluster W12 depuis 2007 : villes centre en milieu rural, voir note³). La commune se trouve dans la partie sud de la 2ème couronne namuroise et ressent fortement l'influence de la capitale régionale, mais aussi de la région bruxelloise. L'accessibilité à ces pôles, qui présentent une offre importante en emplois et services, est assurée par le chemin de fer et surtout par l'autoroute E411 qui longe la commune à l'Est.

La commune est desservie par plusieurs voies de communication qui structurent le territoire :

- la Meuse
- La ligne SNCB L154 vers Namur et Bruxelles
- La ligne SNCB L166 vers Bertrix et Libramont
- L'autoroute E411 (Bruxelles – Luxembourg) qui longe sa limite orientale.
- Des routes régionales :
 - la RR92 : Namur – Beauraing
 - la RR936 : chaussée Charlemagne reliant Ciney et Philippeville qui traverse l'entité d'Est en Ouest.
 - La RR94 : Anseremme – Neufchâteau
 - La RR948 : Leffe – Huy
 - la RR96 : Namur – Givet

Le relief de la commune de Dinant, s'il constitue un atout paysager et touristique majeur, est par contre très contraignant pour l'aménagement du territoire et la mobilité. La différence d'altitude est de plus de 200 mètres entre la noue du Colébi (95 m) au bord de Meuse et le point culminant sur la rue de l'Aiguigeois près de Liroux (309 m). Les vallées secondaires sont elles-mêmes très encaissées et les voies qui les empruntent sont flanquées de pentes abruptes : charreaux de Leffe, rue Saint-Jacques, Froidvau, rue du cardinal Mercier, rue de Philippeville. Le centre de la ville, surtout sur la rive droite de la Meuse, ne dispose que de très peu d'espace. Cette situation favorable pour la défense et le commerce a longtemps bloqué l'expansion de la cité qui s'est allongée sur les rives de la Meuse, puis a pris pied sur le plateau : quartiers de Herbuchenne, Gemechène, de Bonsecours, pour finalement s'étendre au long de la N936 pour gonfler Sorinnes. Le plan de secteur de Dinant a même envisagé la création d'un nouveau village sur cet axe : Sorinnes-la-Nouvelle.

En raison du relief, les infrastructures de mobilité se sont aussi développées petit à petit. Si un passage sur la Meuse est attesté depuis le IX^e siècle, le franchissement de la vallée est

³ Cluster W6 (Ex.: Beauraing, Bouillon, Dinant, Florennes, Neufchâteau, Rochefort, Philippeville, Durbuy) : Petites communes-centres des provinces de Luxembourg et de Namur dont l'activité dominante reste le secteur primaire (agriculture et forêt) et le tourisme. Elles sont notamment caractérisées par une certaine «attractivité» résultant d'un bon niveau d'équipement tertiaire tant public (administration, écoles, hôpitaux) que privé (commerces, hôtels, restaurants...)

Depuis 2007, DEXIA (devenu Belfius) place Dinant dans le Cluster W12 : Centralité supérieure à la moyenne régionale, centres en zone rurale, avec Bastogne, Saint-Vith Ciney, Spa, Virton, Libramont-Chevigny, Malmedy, Marche-en-Famenne).

resté longtemps limité, sur une longue section du fleuve, à un seul pont, dédié à Charles de Gaule depuis sa reconstruction en 1953. Le viaduc « Charlemagne » sur la N97, le plus haut de Belgique, n'a été achevé qu'en 1981. Le projet d'un troisième pont, au nord de Dinant, proposé par le PCM, n'est plus guère évoqué.

La construction d'une ligne de chemin de fer (L154) relie Dinant à Namur en 1862 et à Givet en 1863. La ligne 166 reliant Dinant à Bertrix n'est terminée qu'en 1899, avec notamment la jonction par un viaduc vers Anseremme en 1898.

3.4 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

3.4.1 SYNTHESE

Population

L'accroissement de population, relativement réduit à Dinant par rapport aux communes voisines, est-il à imputer à un manque de logement ou à une offre d'emploi plus faible à Dinant ? Les courbes du chômage et l'influence de la proximité de pôles d'emploi (Bruxelles, Namur) peuvent partiellement répondre à cette question.

La ville accuse le plus fort vieillissement de l'âge moyen dans la micro-région, ex-aequo avec Onhaye. Le vieillissement de la population s'explique-t-il pas les services offerts par le territoire, attractif pour les personnes plus âgées ou par l'absence de logement adapté pour les familles ? Il est clair qu'une population relativement âgée souhaite s'établir à Dinant.

Le solde naturel à Dinant est négatif de puis plusieurs années. L'accroissement de population, un temps assuré par l'immigration interne (nationale) est surtout le fait depuis 2010 d'une immigration internationale (40 personnes par an en moyenne). Cette évolution de la démographie se retrouve, avec retard, dans les communes voisines.

La réalité des familles monoparentales reste un problème de société important à Dinant : même si une baisse relative s'observe depuis 2008 - 2009, le taux de familles monoparentales y est nettement plus élevé que dans les environs et que dans la moyenne régionale.

Logement

L'amélioration des performances énergétiques du bâti à Dinant représente un vaste chantier : 25% des logements y datent de moins de 50 ans (contre 30% en moyenne dans les communes voisines).

Un autre souci pour la commune concerne la division d'anciennes maisons familiales au centre ville. De ce fait, jusqu'en 2013, la situation immobilière à Dinant était assez tendue avec de nombreux appartements en infraction urbanistique. Cette situation fait l'objet dorénavant d'un contrôle plus strict.

Par ailleurs, la disponibilité foncière semble diminuer régulièrement à Dinant, comme dans les communes voisines. Les prix montrent une très forte progression, mais cette tendance est largement rencontrée partout en Wallonie. La crise économique engagée en 2009 a-t-elle des répercussions sur ces prix depuis 2012, les nouveaux projets immobiliers étant désormais postposés ? Le taux des logements sociaux est malgré tout proche de 10%.

Mobilité

Le nombre de voitures particulières augmente régulièrement de 3%/an à Dinant depuis 2001 (à mettre en regard avec un accroissement d'habitants de 0,21%/an !), mais semble atteindre un plafond depuis 2011 : un autre impact de la crise ? En 2014, on comptait un peu plus d'une voiture par ménage (contre 1,16 voiture par ménage dans les communes limitrophes, dont 3 n'ont pas d'accès au train).

Le nombre d'accident grave évolue relativement peu et le nombre de tué heureusement reste faible (1 à 2 personnes par an). Toutefois, en comparaison avec les communes voisines, et utilisant le nombre d'accident pour 100 km de voirie, les accidents à Dinant sont nettement plus élevés.

La ville est bien desservie en transport en commun : deux lignes de chemin de fer (vers Namur et vers Bertrix) ; un réseau TEC complet bien que la fréquence des bus y soit parfois très faible ; trois sociétés de taxi. Par contre il n'existe pas de structure pour le covoiturage ou pour soutenir les déplacements en vélo.

Infrastructures

Le système d'égouttage est imparfait sur le territoire ; alors que pratiquement tout le territoire se trouve en zone karstique vulnérable, plusieurs villages ou parties de villages se trouvent classées en zone d'égouttage autonome ou toujours en zone transitoire.

Le réseau internet est également très inégalement réparti sur le territoire, qui compte encore et toujours des zones « blanches ».

Le territoire héberge deux champs d'éoliennes au nord et au sud. Aucun réseau de chaleur n'existe à l'heure actuelle.

Les quantités de déchets diminuent régulièrement, c'est une tendance générale, tant pour les collectes en porte-à-porte que pour le dépôt dans les espaces de tri sélectif.

En terme d'infrastructures de jeux, de sports et de détente, offre une couverture assez complète, avec 31 sites, mais une seule piscine scolaire (Bellevue) permet la pratique de la natation, avec un accès limité pour le grand public.

3.4.2 DEMOGRAPHIE

Selon le CAPRU, la surface bâtie à Dinant a augmenté entre 2005 à 2012 de plus de 37 ha, essentiellement pris sur les terres agricoles et partiellement sur les espaces verts. Dans le même temps, la population a augmenté de 677 habitants (+ 5,2%), ce qui s'est traduit par une densité de population qui est passée de 128 à 138 habitants/km². Comme pour la majorité du territoire wallon, la commune connaît donc une pression foncière à la hausse, tant sur les terrains à bâtir que sur les terres agricoles. L'impact de cette pression a des conséquences économiques (voir plus loin).

3.4.2.1 Taux de croissance de la population.

La densité de population à Dinant augmente de 0,21% par an depuis 2001 (contre 0,31% pour la Wallonie).

En terme d'accroissement de population, Dinant occupe la 4^e place dans la micro-région avec un taux d'accroissement de 5% depuis 10 ans. Seules les communes d'Anhée et Onhaye ont un taux plus faible. Hastière est la commune dont la population croît le plus et de façon régulière depuis 1991. Yvoir a connu un fort accroissement, qui diminue depuis 2005, tandis qu'inversement Ciney voit sa population augmenter surtout depuis cette date.

	1991	2000	2005	Position
Dinant	11%	6%	5%	4
Anhée	7%	4%	2%	5
Ciney	13%	10%	8%	2
Hastière	30%	18%	12%	1
Houyet	13%	7%	6%	3
Onhaye	11%	3%	-1%	6
Yvoir	28%	12%	6%	3

Taux d'accroissement de la population calculés depuis différentes dates par rapport à 2015

Source : IWEPS-WALSTAT

L'accroissement de population, relativement réduit à Dinant par rapport aux communes voisines, est-il à imputer à un manque de logement ou à une offre d'emploi plus faible à Dinant ? Les courbes du chômage et l'influence de la proximité de pôles d'emploi (Bruxelles, Namur) peuvent partiellement répondre à cette question.

3.4.2.2 Taux de vieillissement

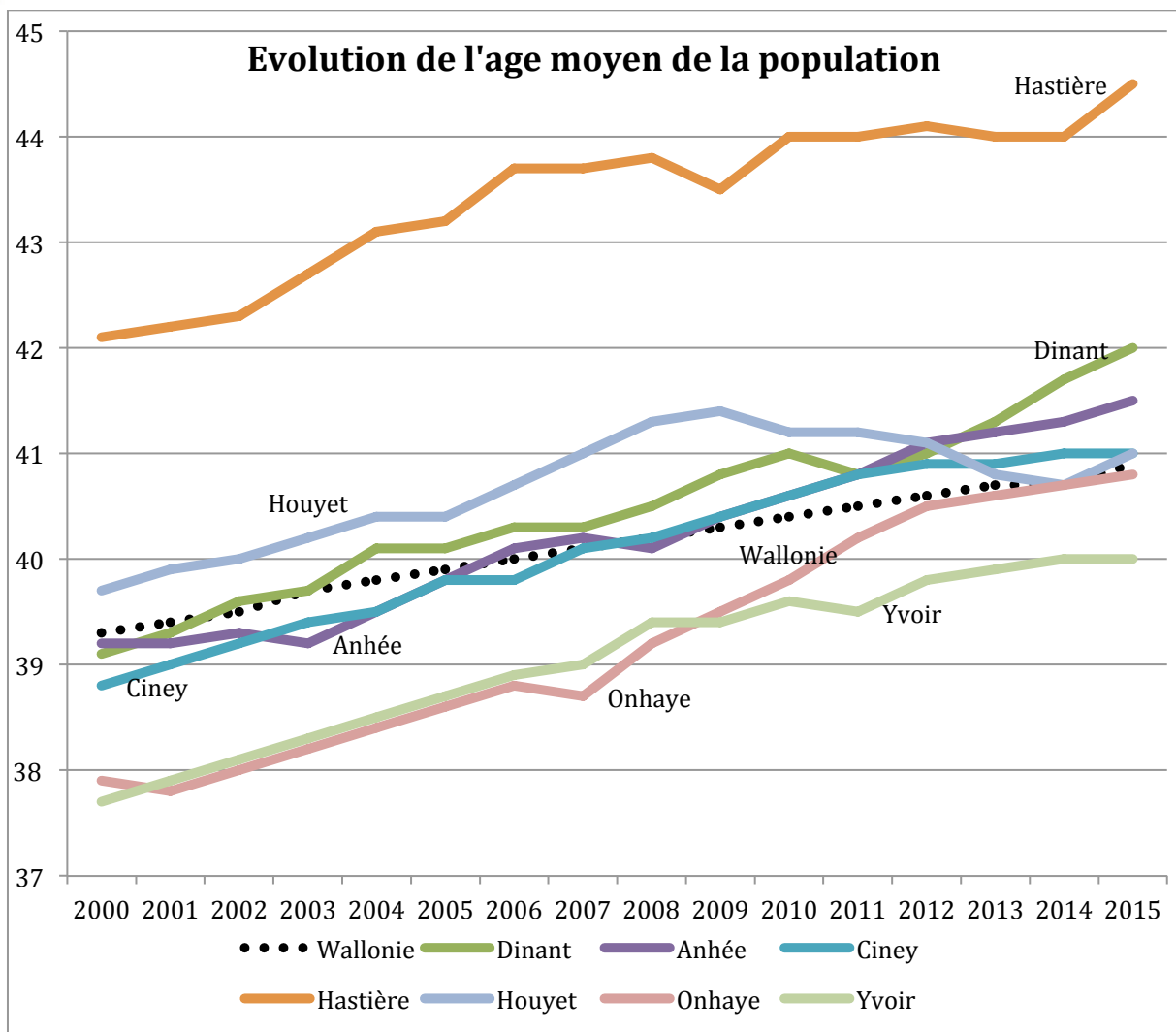
	Max	1991	Min	Evol (%)
Dinant	26,14	1991	22,67	-13%
Wallonie	25,6		23,5	-5%
Anhée	25,12		23,09	-7%
Ciney	24,95		22,77	-9%
Hastière	22,33		19,99	-9%
Houyet	26,3		23,01	-11%
Onhaye	27,83		23,48	-15%
Yvoir	27,55		24,66	-10%

Part des moins de 20 ans dans la population des communes de la micro-région et de la Wallonie, maximum et minimum entre 2001 et 2014.

Source : IWEPS-WALSTAT

Depuis 2001, la proportion de moins de 20 ans dans toutes les communes de la micro-région ne cesse de diminuer et atteint son minimum en 2014, à l'exception de Houyet qui a connu un minimum en 2012. Le maximum correspond à 2001 sauf pour Hastière et Onhaye (maximum en 2002). Dans une tendance baissière générale pour la région et la microrégion, Dinant et Onhaye ont connu le plus fort taux de baisse de la part des 20 ans dans la population.

En considérant l'âge moyen dans chaque commune, on constate des moyennes plus élevées à Hastière (44,5 ans) et à Dinant (42 ans). La ville accuse le plus fort vieillissement de l'âge moyen dans la micro-région, ex-aequo avec Onhaye.



Source : IWEPS-WALSTAT

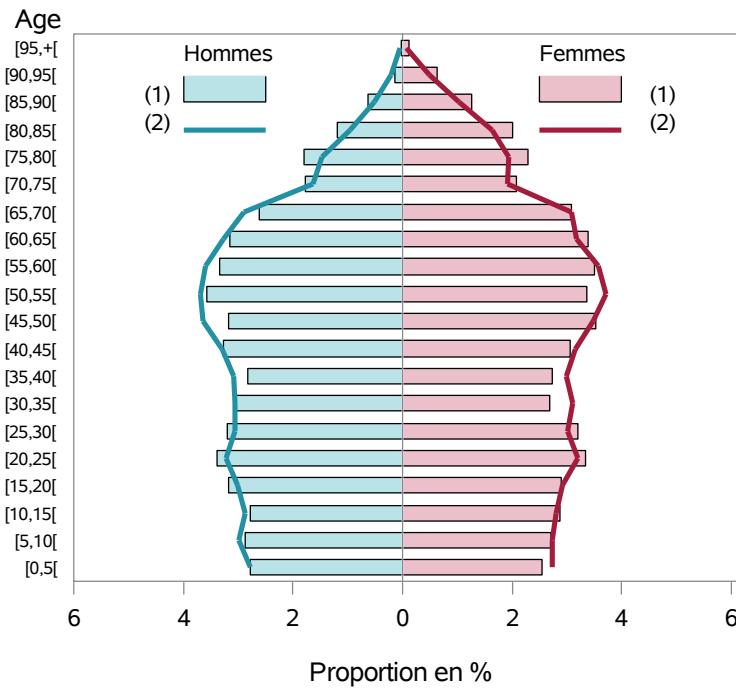
L'origine de l'accroissement de population à Dinant a beaucoup varié au cours des deux dernières décennies : le solde naturel (balance entre naissances et décès), positif jusqu'aux années 2005 est négatif depuis ; c'est l'immigration interne (population issue d'autres communes belges) qui a été le moteur de la croissance démographique jusque la fin des années 2010 ; par la suite, l'immigration internationale a pris le relais (40 personnes en moyenne par an sur les 5 dernières années).

Dans les communes voisines, le solde naturel est resté plus longtemps positif et depuis 2005, l'immigration internationale a le même niveau que l'immigration interne.

3.4.2.3 Pyramide des âges

Dans le détail, la pyramide des âges à Dinant montre deux « pics », correspondant à 2 générations : les 20-25 ans et les 50-55 ans. Ce deuxième pic a tendance à glisser vers les classes plus âgées. Ces deux pics se retrouvent pour les communes voisines, par contre Dinant compte davantage de population dans les classes les plus âgées (au-delà de 75 ans).

Pyramides des âges à Dinant et dans les communes limitrophes en 2015.

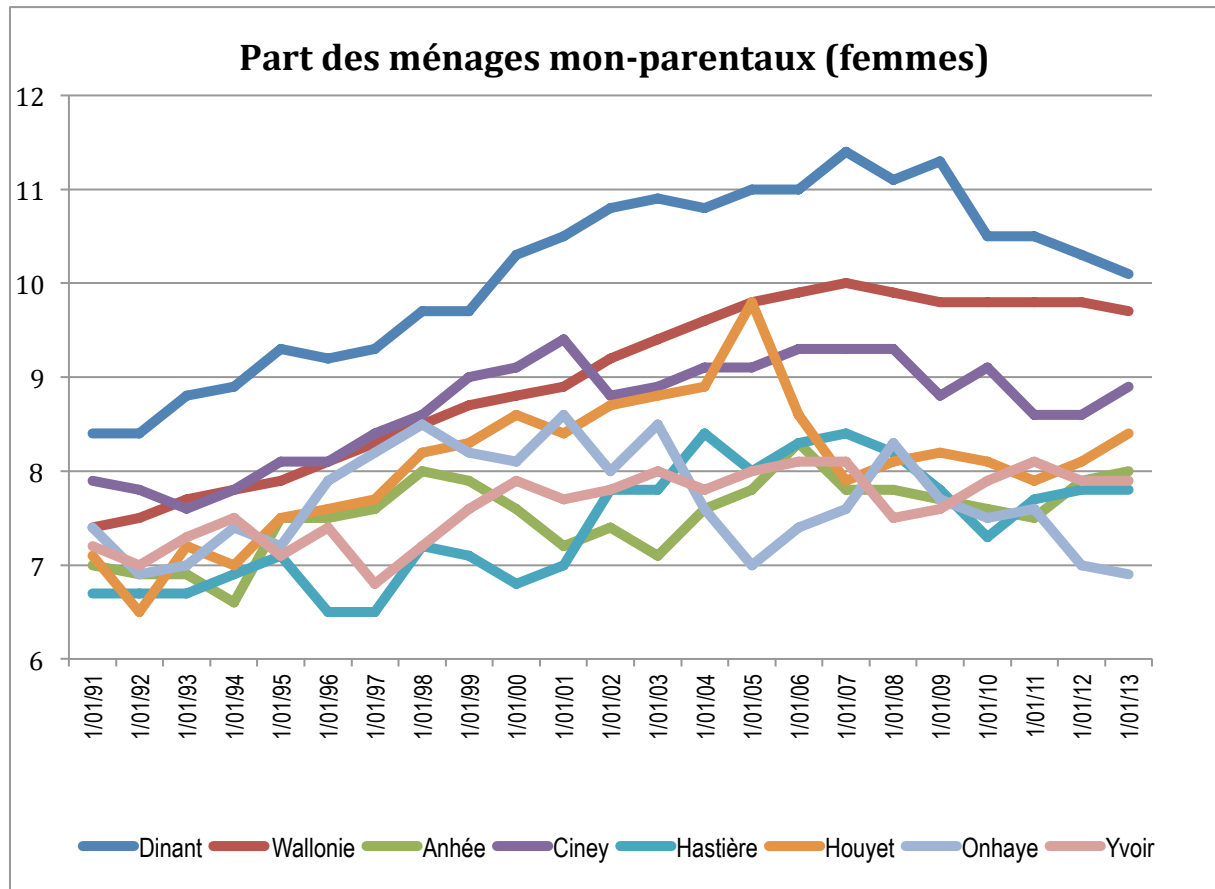


(1) = La commune (2) = Communes limitrophes

Sources: Direction générale Statistiques - Statistics Belgium / UCL - Centre de recherche en Démographie et Société, calcul IWEPS

Le vieillissement de la population s'explique-t-il pas les services offerts par le territoire, attractif pour les personnes plus âgées ou par l'absence de logement adapté pour les familles ? Il est clair qu'une population relativement âgée souhaite s'établir à Dinant.

3.4.2.4 Personnes seules avec enfants



Source : IWEPS-WALSTAT

La part des ménages monoparentaux féminins a régulièrement augmenté dans la population de Dinant, dans la même proportion que les ménages monoparentaux masculins. Cependant ces chiffres sont en baisse depuis 2009. Toutefois ce taux reste plus élevé à Dinant qu'ailleurs dans la région, ainsi que dans les autres communes de la microrégion.

La réalité des familles monoparentales reste un problème de société important, surtout pour les femmes.

3.4.3 LOGEMENT

Enjeu fort du territoire, lié à la mixité sociale, à la mobilité, au développement local. Forte pression sur la division de maisons unifamiliales dans le centre, entraînant surpopulation et problème de parking.

3.4.3.1 **Age des logements**

La proportion de bâtiments anciens est importante à Dinant. Malgré les importantes destructions en 1914, la majorité des bâtiments résidentiels datent d'avant 1918. Environ seulement 25% des logements datent de moins de 50 ans ; ce taux dépasse les 30% en moyenne dans les communes voisines.

L'amélioration des performances énergétiques du bâti à Dinant représente un vaste chantier. Un autre souci pour la commune concerne la division d'anciennes maisons familiales au centre ville. De ce fait, jusqu'en 2013, la situation immobilière à Dinant était, de source notariale, assez tendue avec de nombreux appartements en infraction urbanistique. La mise en place de mesures pour lutter contre ce phénomène prend du temps, mais depuis 2014 la commune a resserré les contrôles et il est quasiment impossible d'obtenir une autorisation pour multiplier les appartements et les loyers dans un même logement.

3.4.3.2 **Evolution du logement résidentiel**

Part des appartements parmi les logements (%)

	01/01/2013
Dinant	17,9
Wallonie	13,2

Source(s): SPF Finances, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

Le logement résidentiel est en hausse régulière depuis au moins 1993.

Part de logements autorisés en rénovation par rapport au total de logements autorisés (%)

	2009-2013
Dinant	48,0
Wallonie	23,6

Source(s): SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

La disponibilité foncière semble diminuer régulièrement à Dinant :

- Le nombre et la surface pour de nouveaux permis de construire (résidentiel) diminuent régulièrement depuis 2003 (de 35.500 m² entre 2003-2006, on passe à 11.000 m² en 2011-2014).
- La superficie moyenne des nouveaux logements a diminué récemment (123 m² avant 2010 contre 106 m² pour la période récente).
- Parmi les demandes de permis, la part des logements en rénovation est en hausse nette (+70%) par rapport à la période 2005 – 2009.

Les mêmes tendances se retrouvent en moyenne dans les communes voisines.

3.4.3.3 **Logement social**

Le taux des logements sociaux est proche de 10% à Dinant, en léger recul du fait des constructions récentes.

Nombre de logements loués via une agence immobilière sociale (AIS)

Log. AIS	année 2012	année 2013
Dinant	50	45
Wallonie	3 981	4 350

Source(s): FLW

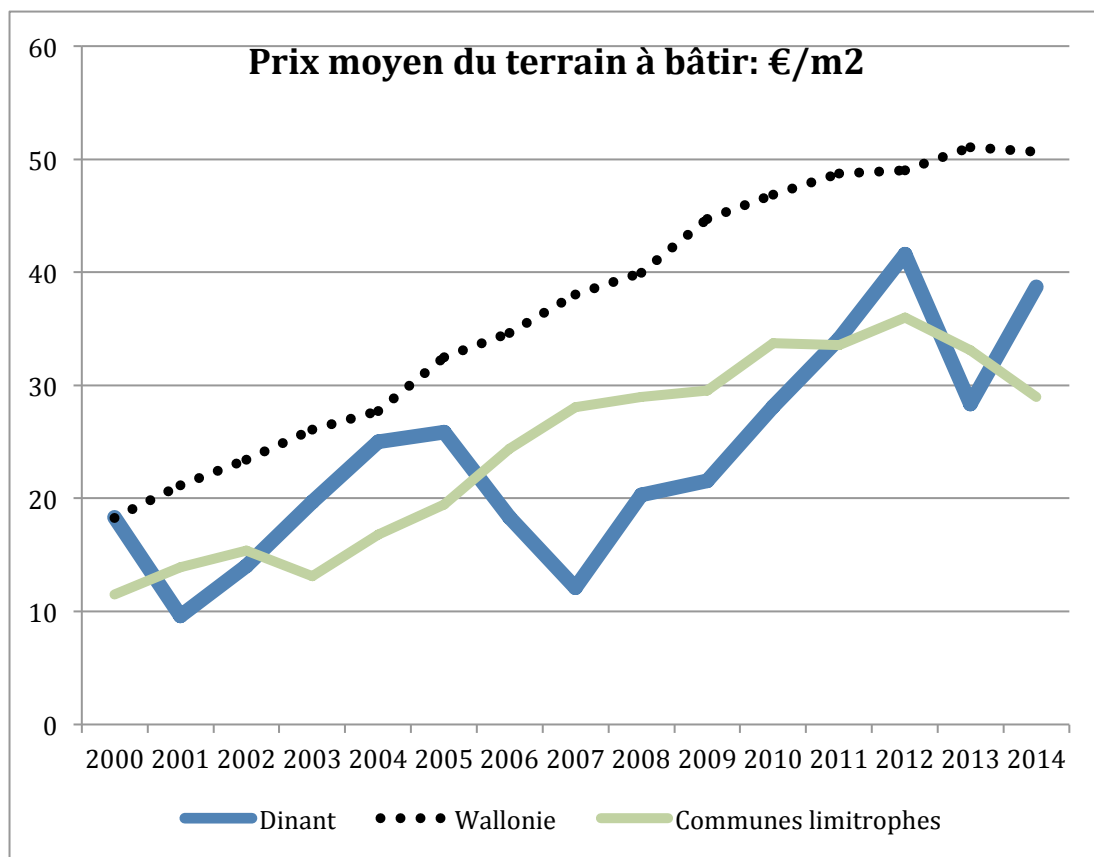
Nombre de candidatures à un logement social

	20/03/2014	01/04/2015
Dinant	128	133
Wallonie	28 305	30 280

Source(s): SWL

3.4.3.4 Prix du foncier et du logement

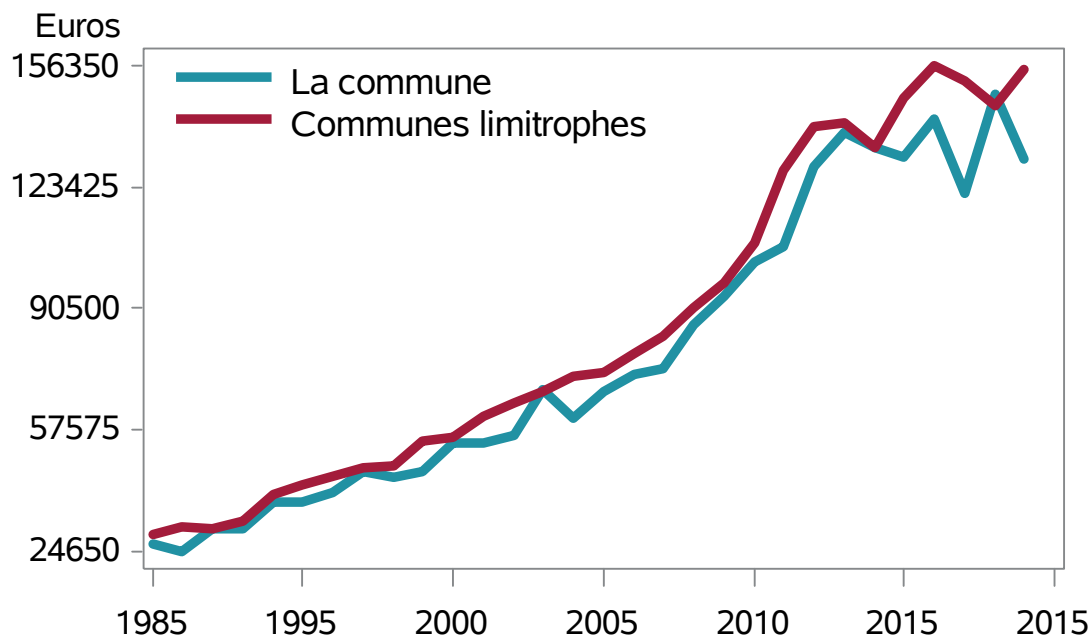
Les prix du foncier à Dinant et dans les communes voisines est en très forte augmentation, tant pour les maisons bâties que pour le terrain à construire. Cette tendance semble cependant s'essouffler depuis 2012.



Source : SPF Finances

Le prix médian du m² à construire est récemment été payé à Dinant ainsi que dans les communes voisines autour de 43 €.

Prix d'une habitation normale, évolution



Source : SPF Finances, calcul IWEPS

Le prix médian d'une maison ordinaire à Dinant est d'environ 120.000€, mais il dépasse 140.000€ en moyenne dans les communes voisines.

Les prix montrent une très forte pression foncière, mais cette tendance est largement rencontrée partout en Wallonie. La crise économique engagée en 2009 a-t-elle des répercussions sur ces prix depuis 2012, les nouveaux projets immobiliers étant désormais postposés ?

3.4.3.5 Disponibilités foncières

La disponibilité foncière (part de terrain encore disponible pour la construction) est simplement indicative car les surfaces urbanisables au plan de secteur ne sont pas nécessairement constructibles pour des raisons techniques (relief, accessibilité) ou légales (zone inondable). Ce taux reste relativement important à Dinant et dans les communes voisines (de 30% à Anhée à 52% à Houyet !).

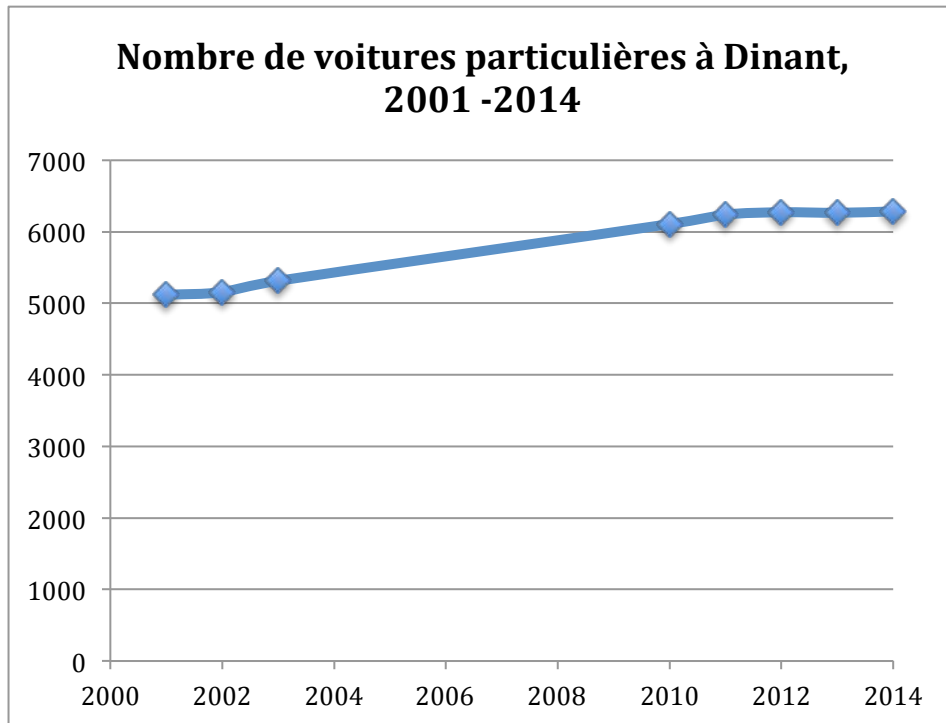
Taux d'offre foncière potentielle en zones d'habitat au plan de secteur (%)

	1/01/12	1/01/13	1/01/14
Dinant	36,6	36	35,8
Wallonie	32,6	32,3	32
Anhée	31,5	30,7	30,6
Ciney	34,1	33,7	33,4
Hastière	43,3	43,2	42,9
Houyet	53,3	53	52,7
Onhaye	46,9	46,3	45,6
Yvoir	39,1	38,7	38,6

Source: SPF Finances, SPW - DGO4 (DAU) (Calculs IWEPS)

3.4.4 MOBILITE

3.4.4.1 Infrastructures et services pour la mobilité



Sources: SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium

Le nombre de voitures particulières augmente régulièrement de 3%/an à Dinant depuis 2001 (à mettre en regard avec un accroissement d'habitants de 0,21%/an !), mais semble atteindre un plafond depuis 2011 : un autre impact de la crise ?

En 2014, on comptait un peu plus d'une voiture par ménage. Ce chiffre passe à 1,16 voiture par ménage dans les communes limitrophes, dont 3 n'ont pas d'accès au train.

Comparé à 2005, le nombre d'accidents de la route, avec mort ou blessé, a diminué en 2013. En fait ce nombre évolue relativement peu et le nombre de tué reste faible (1 à 2 personnes par an).

En comparaison avec les communes voisines, et utilisant le nombre d'accident pour 100 km de voirie, les accidents à Dinant sont nettement plus élevés :

3.4.4.2 Nombre d'accidents pour 100 Kms de voirie

	1995		2005		2013	
	Dinant	Communes limitrophes	Dinant	Communes limitrophes	Dinant	Communes limitrophes
Accidents avec tués dans les 30 jours	0,6	0,7	0	0,6	0,3	0,2
Accidents avec blessés graves	5,6	2,9	4,4	2,5	1,9	1
Accidents avec blessés légers	13,2	7,6	16,4	9,9	13,4	7,8
Total	19,4	11,2	20,8	12,9	15,6	9,2

Source: SPF Economie – DGSIE, calcul IWEPS

Comment expliquer le nombre plus élevé d'accidents par 100 kms de voirie à Dinant en regard des communes voisines (alors que le réseau routier est plus dense à Dinant et que le nombre de voitures par ménage y est plus faible) ?

Transports en commun

La ville est desservie par deux lignes de chemin de fer (Ligne 154 vers Namur et ligne 166 vers Bertrix. Le territoire bénéficie d'une gare et d'un arrêt à Anseremme. Cette ligne assure une liaison vers Bertrix et Libramont habituellement toutes les deux heures, avec des renforts en heure de pointe et des trains plus fréquents en période touristique sur le tronçon Dinant – Houyet (activité de kayak).

La ligne 154 offre un bon service, habituellement cadencé toutes les heures et avec des trains plus fréquents en heure de pointe.

En 2004, le conseil communal s'est prononcé en faveur de la réouverture du tronçon sud de la ligne 154 jusque Givet, mais ce projet n'est actuellement pas soutenu par la Wallonie en regard de son coût.

Le réseau TEC est bien développé sur le territoire communal et tous les villages sont desservis (voir carte 08 - « Equipement»). Par contre la fréquence des bus est moins favorable pour un certain nombre de lignes à vocation locale (lignes « Dinabus 67/1 vers Awagne-Sorinnes et 67/2 vers Sorinnes – Foy-ND – Furfooz – Dréhance).

Trois sociétés de taxi sont actives sur le territoire : Taxis mosan (Loyers), HalloTax (Gemechene) et Taxi André et Kris (Dinant).

Il n'existe pas de structure pour le covoiturage ou les voitures partagées à Dinant. Une expérience de service Cambio a été mise en place en 2003, mais le manque d'intérêt et de rentabilité a mis fin à cette tentative.

Il n'existe pas de structure locale pour soutenir les déplacements en vélo.

3.4.5 INFRASTRUCTURES

3.4.5.1 Distribution d'eau, égouttage et épuration

L'entièreté de la commune bénéficie de la distribution d'eau. La qualité de l'eau de distribution est de qualité très bonne à moyenne (charge en nitrate).

Teneur en nitrate des eaux souterraines à Dinant, mesures de 2003 à 2008.

LOCALISATION	ANNEE STATION	2003		2007		2008	
		NITRATE	QUALITE	NITRATE	QUALITE	NITRATE	QUALITE
CRAHIAT E1 MEL94	5383005	24.86	Bonne	23.51	Bonne	25	Moyenne
MOULIN DE FALMIGNOUL HS02NO3	5387003	38.6	Moyenne	36.75	Moyenne		
PRIEURE-P2-ANSEREMME	5384001	8.75	Très bonne	8.14	Très bonne		
SORINNES D1	5383001	33.96	Moyenne	34.41	Moyenne	34.2	Moyenne
THYNES - LISOGNE D1	5383002	13.38	Bonne	13.59	Bonne		
CHAFORT	5386002			35.45	Moyenne	39	Moyenne
PICHELOTTE	5381007			38.5	Moyenne		

Source : SPW - DGO3 - Direction des Eaux Souterraine

Limite: 50 mg/l

En 2008, toutes les masses d'eau analysées (94% du total) montraient étaient considérées comme « à risque » (70%) ou « à risque possible » (26%) de ne pas atteindre un « bon état » en 2015 (objectif de la directive cadre européenne pour l'eau 2000/60/CE).

La carte 06 – « Hydrologie », en annexe, reprend le découpage des Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) : 78,1% de la population en 2008 se trouvait en zone d'égouttage collectif.

Toutefois, alors que pratiquement tout le territoire se trouve en zone karstique vulnérable, plusieurs villages ou parties de villages se trouvent classées en zone d'égouttage individuel (Dréhance, Gemechene, Taravisée, Herbuchenne, Taviet, Liroux et en partie Furfooz et Andenne) ou toujours en zone transitoire (Awagne, Loyers, Foy-Notre-Dame et Thynes). Pour ces deux derniers villages, la situation est assez interpellante car ils se situent en partie sur des zones de protection de captage. Pour Dréhance, qui est en zone autonome, le traitement individuel pose des problèmes, comme à Thynes par ailleurs, car le village est construit sur un sous-sol rocheux à faible profondeur. Thynes constitue un « point noir » relevé par une étude du Contrat rivière Haute-Meuse (voir le chapitre traitant de ce sujet plus bas).

3.4.5.2 Réseaux d'énergie, de télédistribution, d'accès internet

La carte 08 – « Equipement » en annexe, indique la position des antennes GSM (19 sur le territoire) et des éoliennes (2 parcs sur le territoire : l'un à Loyers est fonctionnel, l'autre à Falmagne et Feschaux a reçu son permis). Pour les éoliennes, on trouvera plus de détails dans le chapitre « énergie ».

Aucun réseau de chaleur n'existe actuellement à Dinant. La ville bénéficie du gaz naturel distribué par ORES.

L'accès au réseau internet est problématique sur plusieurs points du territoire et cela gêne grandement des habitants, notamment des entreprises : Foy-Notre-Dame, Boisseilles, Gemechene. Des solutions ont été recherchées, mais jusqu'à présent sans succès auprès de Belgacom-Proximus. L'Espace Numérique Mobile (voir plus bas) propose une alternative ponctuelle, mais cette solution n'est absolument pas valable pour les PME.

3.4.5.3 Sports et loisirs

En terme d'infrastructures de jeux, de sports et de détente, la commune abrite 31 sites, depuis la salle de sport jusqu'à la piste de pétanque, voir carte ci-dessous établie par le

SPW en 2015 (Source : Cadasport). La commune ne dispose pas de piscine publique, un manque que pallie partiellement l'accès au bassin de natation de l'école de Bellevue (site 4).



3.4.6 SERVICES PUBLICS

3.4.6.1 Enseignement :

Dinant compte de nombreuses écoles sur tout son territoire (voir carte 08 « Equipement ») :

Ecoles maternelles:

La plupart des écoles primaires assure également le degré maternel : à Anseremme, Bouvignes, Dréhance, Falmignoul, Sorinnes, Thynes et Dinant (Athénée, Notre-Dame et Bellevue). S'y ajoute un établissement communal maternel à Neffe.

Ecoles primaires

Ecoles communales de Anseremme, Bouvignes, Dréhance et Falmignoul; écoles libres de Neffe, Sorinnes, Thynes, Notre-Dame et Bellevue ; écoles de la Communauté française à Neffe (enseignement spécial) et à Dinant (Athénée).

Ecoles secondaires

Athénée royal Adolphe Sax, Collège Notre-Dame de Bellevue, Communauté scolaire libre G. Cousot, Institut technique d'Herbuchenne.

Enseignement supérieur

Aucune école de ce niveau n'existe plus à Dinant depuis la fermeture de l'école royale militaire des sous-officiers (AERSO) en 2007.

Enseignement en alternance :

CEFA : Communauté scolaire libre G. Cousot, Institut technique d'Herbuchenne (avec des formations de promotion sociale)

Centre IFAPME : formation en alternance et de chef d'entreprise, à Bouvignes.

Le Centre de Formation du FOREM de Dinant. Ce Centre est principalement dédié aux métiers de l'industrie tels que l'opérateur de production, l'électromécanicien de maintenance, le monteur câbleur, l'automaticien API... Le Centre dispense également des formations dans le domaine tertiaire à savoir aide-comptable, secrétaire, secrétaire médicale...

3.4.6.2 Poste, sécurité

Poste

Un seul bureau de poste est fonctionnel sur le territoire (sur le haut de la rue Saint-Jacques). Le bureau du centre ville a été supprimé.

Service incendie

Il existe trois pré-zones incendie dans la province de Namur. Dinant appartient à la zone la plus grande : « Dinaphi » qui couvre 22 communes (Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir, Cerfontaine, Couvin, Doische, Florennes, Philippeville, Viroinval et Walcourt). La zone Dinaphi est constituée de 12 casernes armées par environ 450 sapeurs-pompiers dont 90% de pompiers volontaires. Le centre régional est basé à Dinant, Chaussée de Philippeville.

La caserne de Dinant est compétente pour les deux communes voisines de Hastière et Onhaye.

La sécurité routière relève de la zone de police et du bourgmestre. Aucune association locale n'est impliquée sur ce thème.

Zone de police

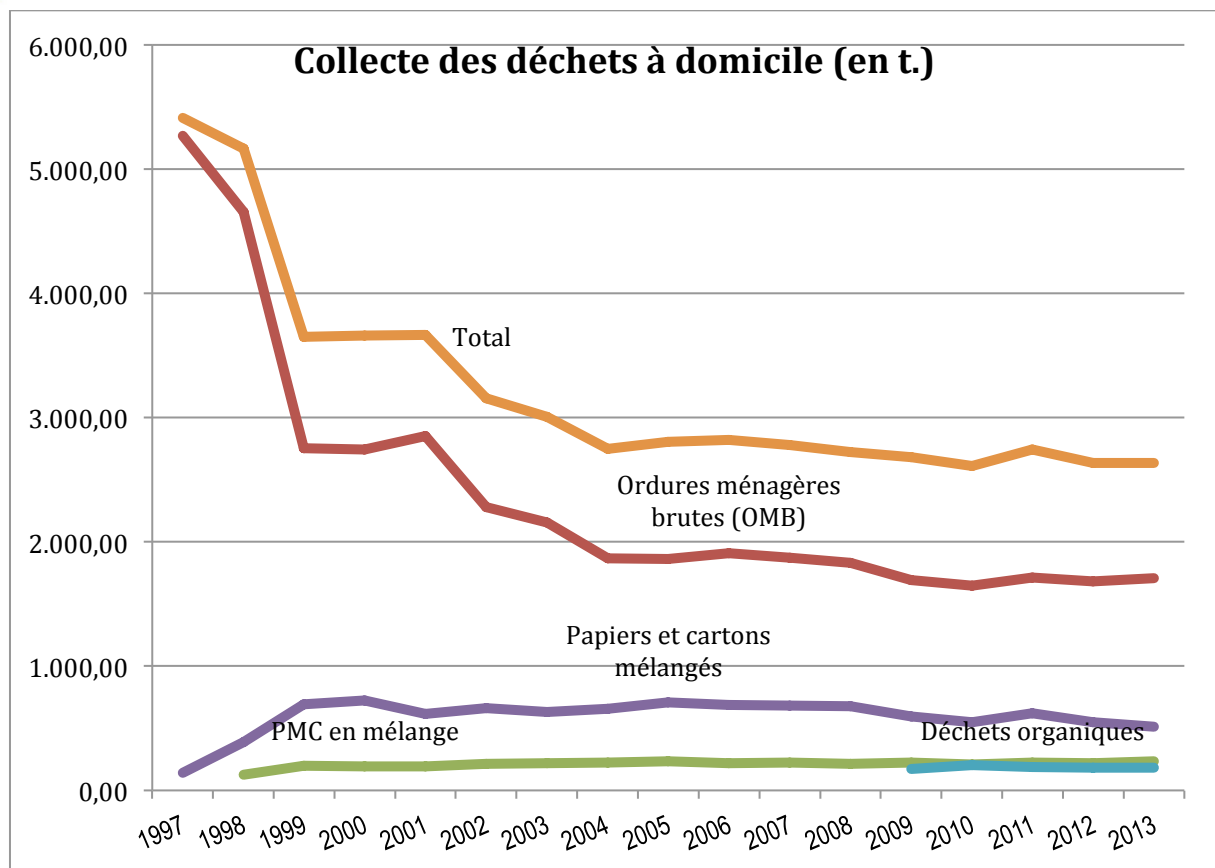
La province de Namur compte 13 zones de police, dont 11 sont transcommunales. La zone de police Haute-Meuse couvre les communes de Dinant / Hastière / Yvoir / Anhée / Onhaye. Chaque commune dispose d'un point de contact et le point de contact général se trouve rue Barré à Dinant. Un poste de proximité se trouve également Quai Culot.

3.4.6.3 Déchets

La collecte des déchets est confiée au BEP (Bureau économique de la province), elle se fait au moyen de sac en plastique payant. Une taxe forfaitaire, modulée en fonction de critères socio-économiques, est également perçue pour la gestion des déchets.

La commune de Dinant abrite un site de dépôt des déchets triés, rue Saint-Jacques.

Depuis 1999, les encombrants ne sont plus collectés en porte à porte et en 2009, la collecte à domicile des déchets organiques compostables a été instaurée. Les quantités collectées en porte-à-porte diminuent régulièrement.



Source : SPW.

(http://java.environnement.wallonie.be/stats_dechets/xsql/16.xsql)

Les déchets triés en conteneurs diminuent également depuis 1997 (5412 t contre 3248 t en 2013).

La problématique des déchets abandonnés en ville et dans les villages se pose régulièrement. Des agents sanctionneurs sont chargés par la ville de relever les actes d'incivilités et de les poursuivre (28 amendes administratives en 2013, 49 en 2012, 31 en 2011...).

3.4.6.4 Services sociaux

Une part des services sociaux sur la commune est prise en charge par le CPAS et par le plan de cohésion sociale mis en place par la commune. Le lecteur retrouvera ces informations dans les chapitres qui traitent des politiques communales.

La commune a mis en place différentes commissions consultatives pour identifier les besoins sociaux et animer des actions qui y répondent : Accueil enfance, aide à la jeunesse, services aux aînés.

Par ailleurs, de nombreuses associations proposent des aides de prise en charge ou de soutien à différentes catégories de personnes en situation précaire ou rencontrant des difficultés de santé ou de relation :

- Asbl AltéO : Mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, soutenue par subside communal.
- Asbl Itineris : Accompagnement de personnes handicapées adultes, soutenue par subside communal.

- Jeune Chambre Internationale : association d'aide au développement individuel, soutenue par subside communal.
- Asbl « Solidarité et alternative dinantaises » organise *l'école des devoirs*.
- La Régie des Quartiers (formation, inclusion sociale), citée parmi les partenaires de la Société de logement *La Dinantaise*.

D'autres associations s'occupent de l'animation du territoire, notamment :

La Guilde de Dinant, L'Asbl Dinant Commerce Centre-Ville (DCCV), l'Asbl Montmartre, Les Dinandières, La Compagnie des Copères...

Ainsi que les nombreux comité et associations de quartier ou village :

- Animations anseremmoises
- ASBL "Les Comognes" à Awagne
- ASBL Quartier de Gemechenne
- ASBL Wespín/Bonsecours
- Comité d'Animation du Quartier de Leffe
- Comité de quartier de Neffe
- Comité de quartier du Froidvau
- Comité des commerçants du Quartier Montferrant
- Comité des commerçants du quartier Saint-Médart
- Comité des commerçants du quartier Sax
- Comité des Fêtes de Bouvignes
- Comité des Fêtes de Dréhance
- Comité des Fêtes de Foy-Notre-Dame
- Comité des Fêtes de Furfooz
- Comité des Fêtes de Lisogne
- Comité des Fêtes de Sorinnes
- Comité des Fêtes de Taviet
- Comité des Fêtes de Wespín/Bonsecours
- La Rivageoise ASBL
- La Rochette "Salle Michel Maurer"
- Les Bons Vikants de Bouvignes
- Loyers Animations ASBL
- Objectif Furfooz
- Secteur pastoral Notre Dame de Foy

Maison de repos.

L'offre est assez complète à Dinant, expliquant le vieillissement de la population :

- La résidence Acacia (Rue Fetis 20 à Bouvignes) Maison de repos et Maison de repos et de soins, 21 places.
- La résidence Ste Anne (Rue Pont d'Amour, 50 à Dinant) Maison de repos, Maison de repos et de soins, 73 places étendues à 163 en recevant les pensionnaires du Val de Neffe.
- La résidence Churchill (Rue du Collège 2 à Dinant) Maison de repos, Maison de repos et de soins, Accueil de jour, 108 lits
- La résidence Saint Martin (Allée du Lapereau 23 à Dinant) Maison de repos
- Le Rivage joie (Rue des Rivages 93 à Dinant) Maison de repos, 12 lits
- Au val de Neffe (Route de Givet 18 à Dinant) Maison de repos, transférée en 2014 à la résidence Sainte-Anne.
- Armonea de Dinant (Pont d'Amour 58 à Dinant) Maison de repos, 144 chambres

- Les coteaux de Leffe (Grand'route de Ciney à Sorinnes), résidence service (mais dont la reconnaissance a été invalidée) de 59 appartements en trois immeubles.

3.5 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

3.5.1 POPULATION ACTIVE, TAUX DE CHOMAGE

Taux de population active, de population employée et de population au chômage à Dinant et en moyenne dans les communes limitrophes.

	2003		2008		2013	
	<i>La commune</i>	<i>Communes limitrophes</i>	<i>La commune</i>	<i>Communes limitrophes</i>	<i>La commune</i>	<i>Communes limitrophes</i>
Total						
Taux d'activité	69,7	68,7	69,7	70,2	69,1	70,3
Taux d'emploi	56,4	58,6	56,8	60,7	55,6	60,8
Taux de chômage administratif	19,0	14,7	18,5	13,5	19,5	13,5
Hommes						
Taux d'activité	76,4	75,7	75,4	75,8	72,6	74,0
Taux d'emploi	64,3	66,7	63,0	67,3	59,2	64,6
Taux de chômage administratif	15,8	11,9	16,4	11,2	18,5	12,7
Femmes						
Taux d'activité	62,8	61,6	64,2	64,4	65,4	66,5
Taux d'emploi	48,4	50,4	50,7	54,0	52,0	56,9
Taux de chômage administratif	23,0	18,2	21,0	16,2	20,5	14,4

Source : Comptes de l'emploi, calculs IWEPS.

Les taux d'activité et d'emploi à Dinant sont en baisse depuis 2008 alors qu'ils augmentent depuis 2003 dans les communes voisines. A Dinant comme dans les communes voisines, le taux d'activité diminue depuis 2003 chez les moins de 50 ans, tandis qu'il augmente nettement pour les personnes de 50 à 64 ans.

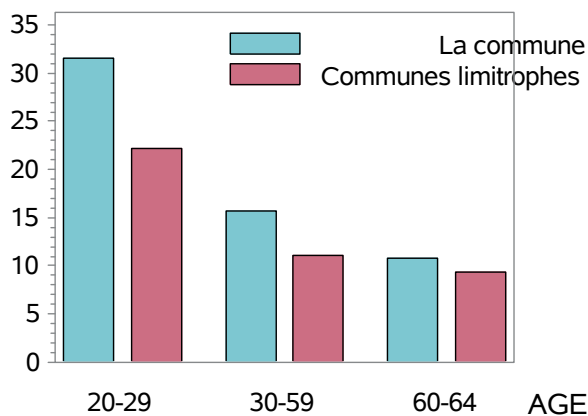
Taux de chômage administratif par classe d'âge

	2003		2008		2013	
	La commune	Communes limitrophes	La commune	Communes limitrophes	La commune	Communes limitrophes
Total	19,0	14,7	18,5	13,5	19,5	13,5
15-24 ans	35,2	32,9	33,6	27,5	39,7	30,7
25-49 ans	19,2	14,1	17,1	11,7	17,1	11,0
50-64 ans	7,4	5,8	14,4	11,9	15,8	12,9
20-29 ans	31,9	25,9	27,1	20,4	31,5	22,1
30-59 ans	15,0	11,3	16,0	11,4	15,7	11,1
60-64 ans	4,8	3,6	10,5	8,9	10,8	9,3

Source : Comptes de l'emploi, calculs IWEPS.

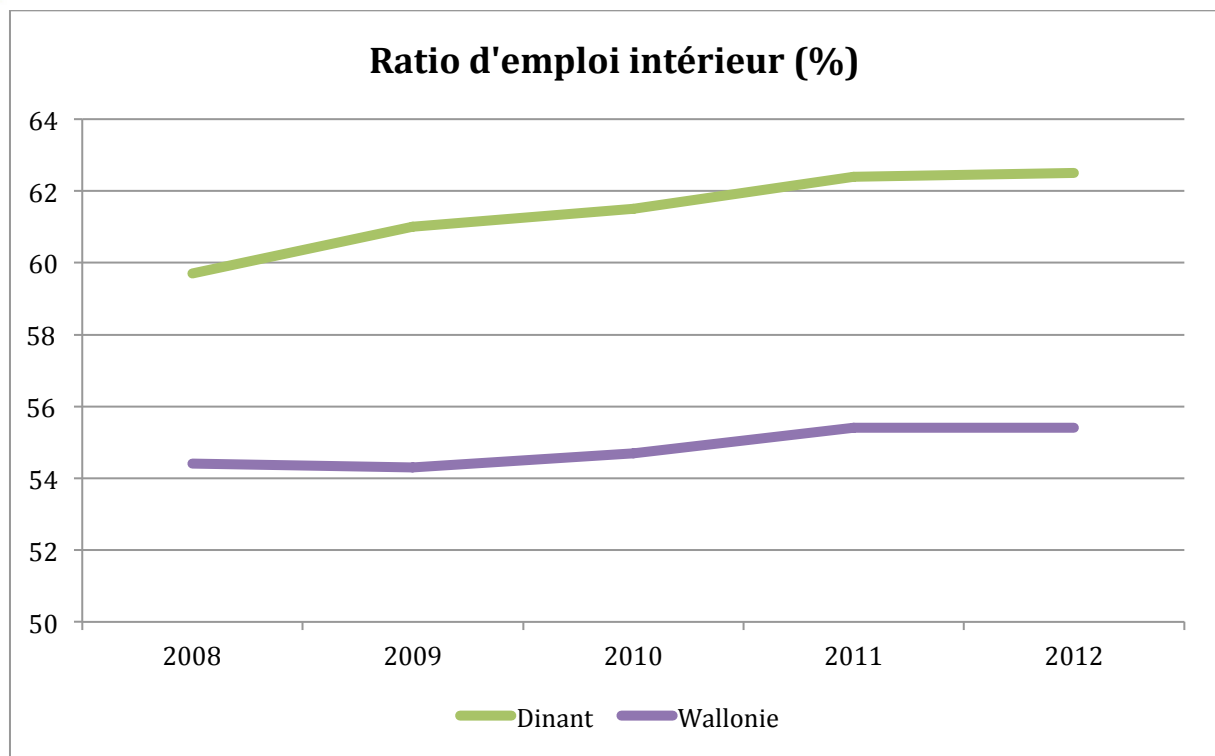
Le taux de chômage est élevé à Dinant, il est en hausse depuis 2008 ; ce taux est nettement supérieur à la moyenne des communes limitrophes.

Taux de chômage par tranche d'âge à Dinant et en moyenne dans les communes limitrophes en 2012.



Source : Comptes de l'emploi, calculs IWEPS.

Pour toute la zone, en 2013, le taux de chômage est le plus élevé chez les jeunes (15-24 ans) : 39,7% à Dinant, 30,7% en moyenne pour les autres communes. Il est le plus faible dans la tranche de 50-64 ans à Dinant (15,8%) et dans celle des 25-49 ans ailleurs (11%), mais la tendance générale est une hausse surtout pour les seniors (50-64 ans). Une évolution qui s'explique en partie par le vieillissement de la population, très sens



Source(s): Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt WSE

Le ratio d'emploi intérieur indique la part d'emploi local (postes de travail) en regard de la population active de la commune. Ce ratio est à la hausse. Sa comparaison avec la Wallonie indique que, théoriquement, la résilience de la commune face aux questions de mobilité pourrait être importante et en hausse. Malheureusement ce n'est pas le cas : en 2013, sur les 4.248 emplois salariés dans la commune, seulement 1.121 (26%) sont occupés par des habitants, tandis que 3.127 emplois sont occupés par des non-résidents. En outre, parmi les travailleurs habitant Dinant, 25% travaillent en dehors de la province de Namur.

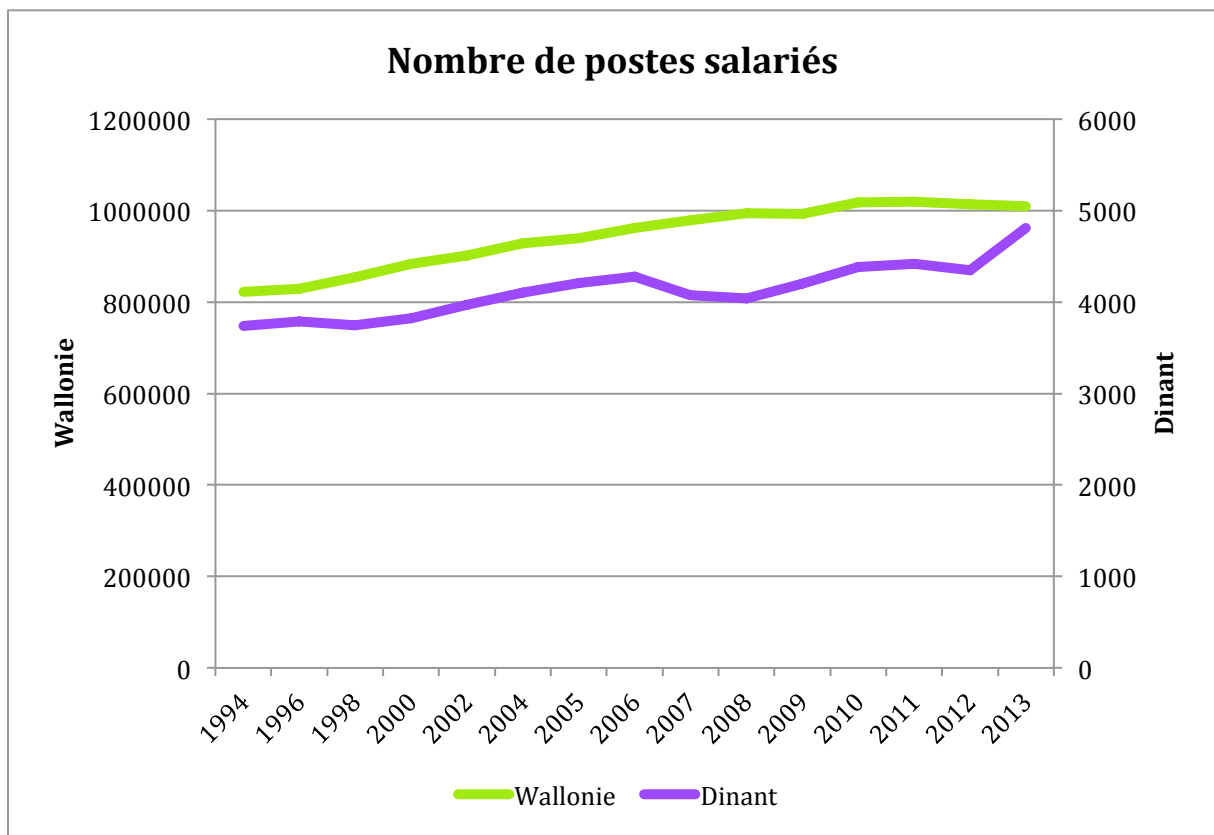
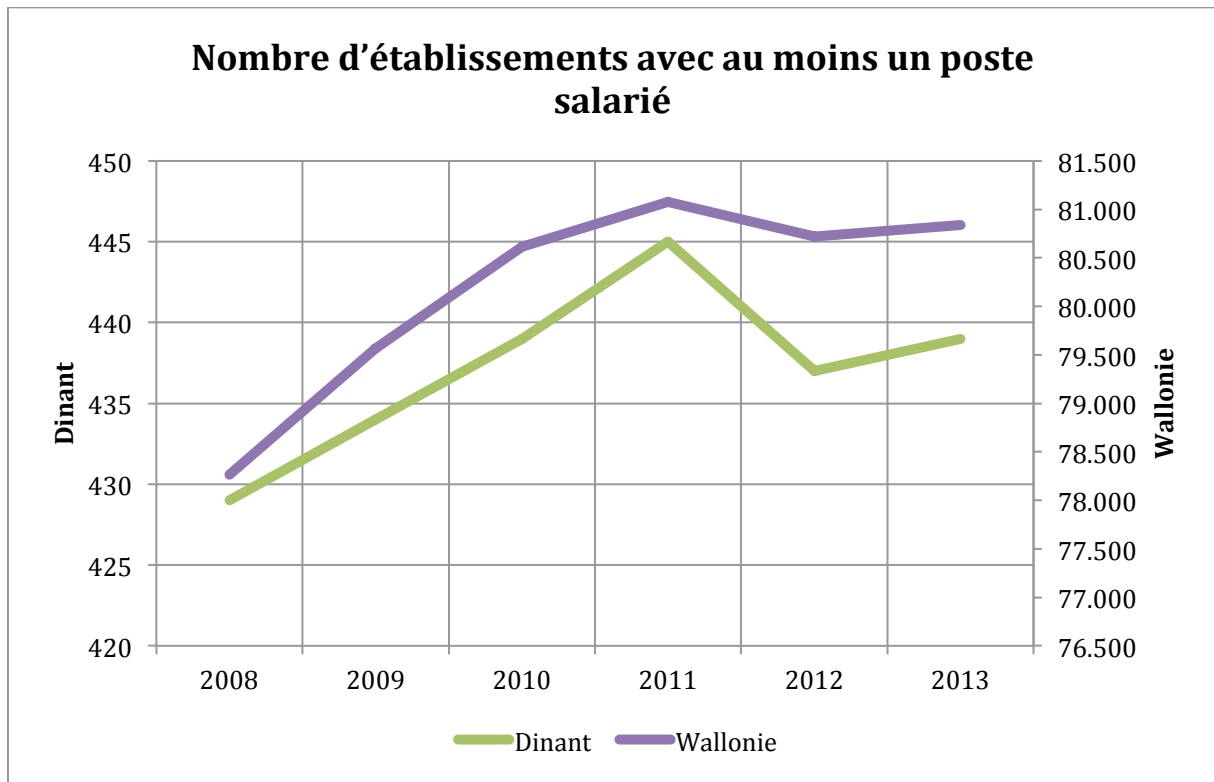
3.5.2 DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES ET EMPLOI SALARIE

Il y avait 4.807 postes de travail à Dinant en 2013 (contre 4.348 en 2012), dont pratiquement 95% appartiennent au secteur des services (contre 84% dans les communes limitrophes). Les autres secteurs ne concernent que 249 postes. Les postes de travail à Dinant se concentrent dans quelques activités :

- L'enseignement : 817 postes
- La santé : 750 postes
- L'action sociale, y compris l'hébergement médico-social : 734 postes
- L'administration publique : 721 postes
- Le commerce, y compris les garages : 556 postes
- L'hébergement et la restauration : 221 postes.

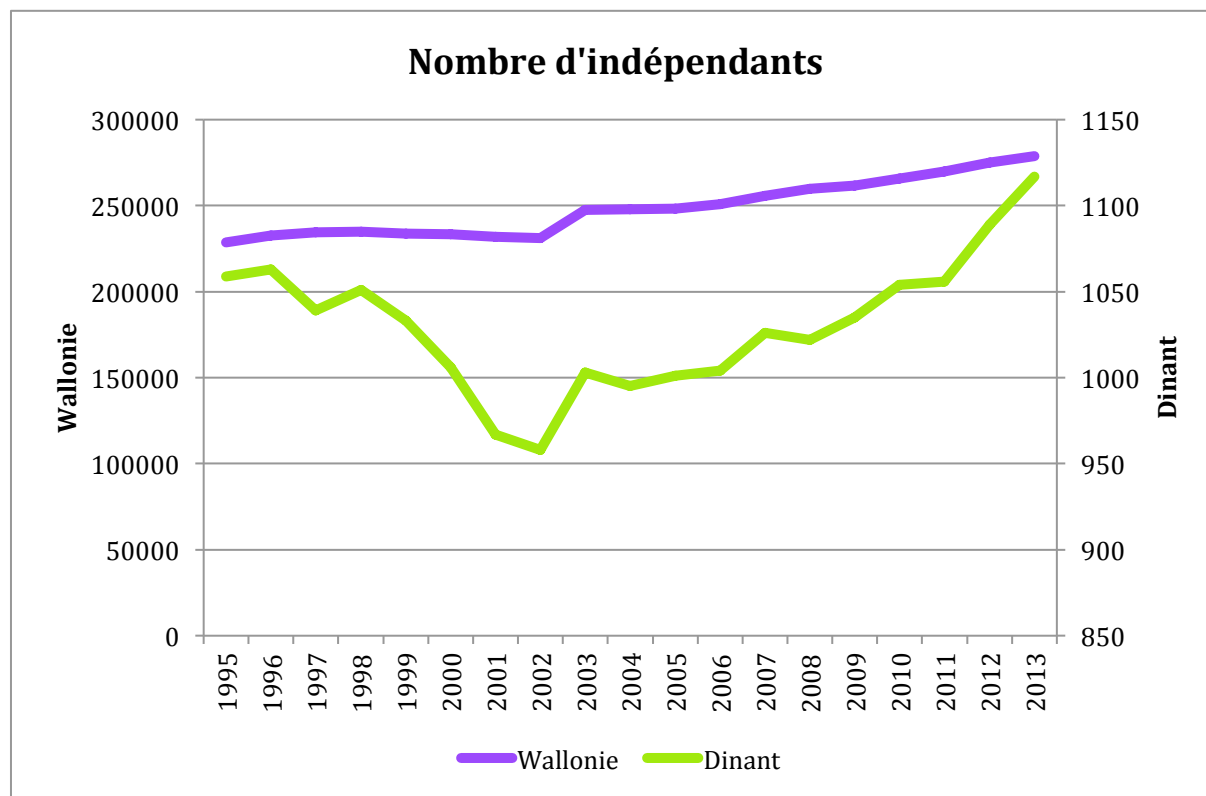
Les autres services et le secteur de l'industrie regroupent les 888 postes restants.

Le nombre d'entreprises à Dinant évolue peu (moins de 4 % sur 6 ans) et suit globalement la tendance régionale. Le nombre d'emplois salariés a suivi la même progression positive, avec une nette diminution au cours de l'année 2012, suivie d'une reprise.



Source(s): ONSS - statistique décentralisée

Evolution entrepreneuriale



Source(s): INASTI

En baisse nette depuis 1996, le nombre d'indépendants à Dinant a repris une progression régulière depuis 2002 en suivant une hausse plus accentuée que pour le reste de la Wallonie. Malgré cette amélioration, le nombre relatif d'indépendants est inférieur à Dinant que dans les communes voisines (7,5% pour 100 habitants contre 8,5% ailleurs en moyenne). Parmi ces indépendants, 32,6 % tiennent des commerces et 27,8% exercent une profession libérale.

3.5.3 SECTEUR DU TOURISME

C'est un des secteurs les plus porteurs de la commune, en évolution régulièrement positive. Le tourisme à Dinant a longtemps eu un parfum un peu suranné, héritage d'une « belle époque ». Depuis la mise en place d'une Maison du Tourisme, des approches résolument modernes ont été mises en œuvre, tournées vers le tourisme familial d'une part et dans une moindre mesure vers le tourisme d'affaire, notamment avec la création de l'association *Dinant Event* en 2007.

3.5.3.1 Services d'appui au développement touristique

Maison du Tourisme de la Haute Meuse dinantaise.

Créée en 1999, première maison du tourisme wallonne, alors que le premier syndicat d'initiative touristique belge avait aussi été créé à Dinant. La maison du Tourisme de la haute Meuse dinantaise travaille à la promotion du tourisme de cinq communes voisines : Anhée, Dinant, Hastière, Onhaye et Yvoir.

Syndicat d'initiative

Bien plus ancien que la Maison du Tourisme, le SI de Dinant se concentre sur la promotion et l'animation touristique de la seule commune de Dinant. Le SI est logé dans le même bâtiment que la Maison du Tourisme, se qui facilite les synergies. Le SI gère les infrastructures locales, notamment la capitainerie, et les relations avec les acteurs touristiques de l'entité : attractions et hébergement.

Agence de développement local

L'Agence local de Dinant est fortement impliquée dans le développement des activités touristiques. Elle est notamment une des chevilles ouvrière de l'association « Dinant Event ».

Groupe d'action locale

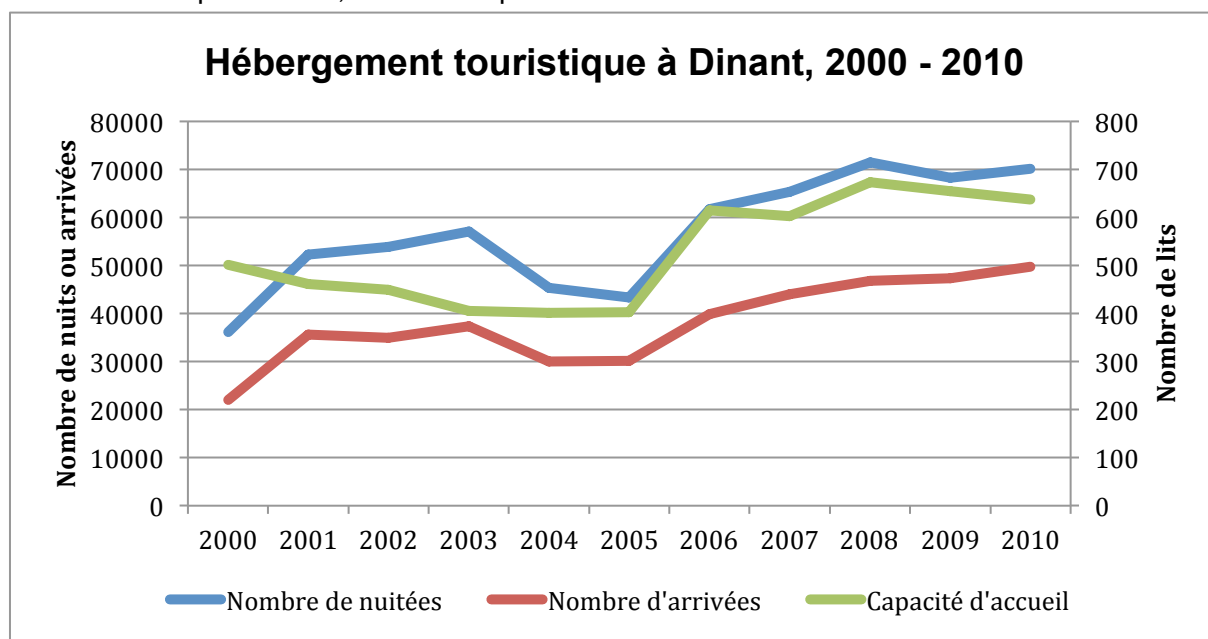
Le Groupe d'Action locale Haute Meuse a été créé en 2008 et regroupe le même territoire que la Maison du Tourisme. Cette association s'est mise en place pour répondre à un appel à projet du programme européen Leader qui vise à faciliter un développement transcommunal autour d'un plan stratégique partagé. Ce programme s'est achevé en 2014 et il a été décidé de ne pas tenter de poursuivre l'expérience, les communes partenaires ayant opté pour des priorités dissemblables.

Le programme du GAL a permis de développer plusieurs projets touristiques dont les résultats apparaissent dans la suite de ce chapitre.

3.5.3.2 Hébergements

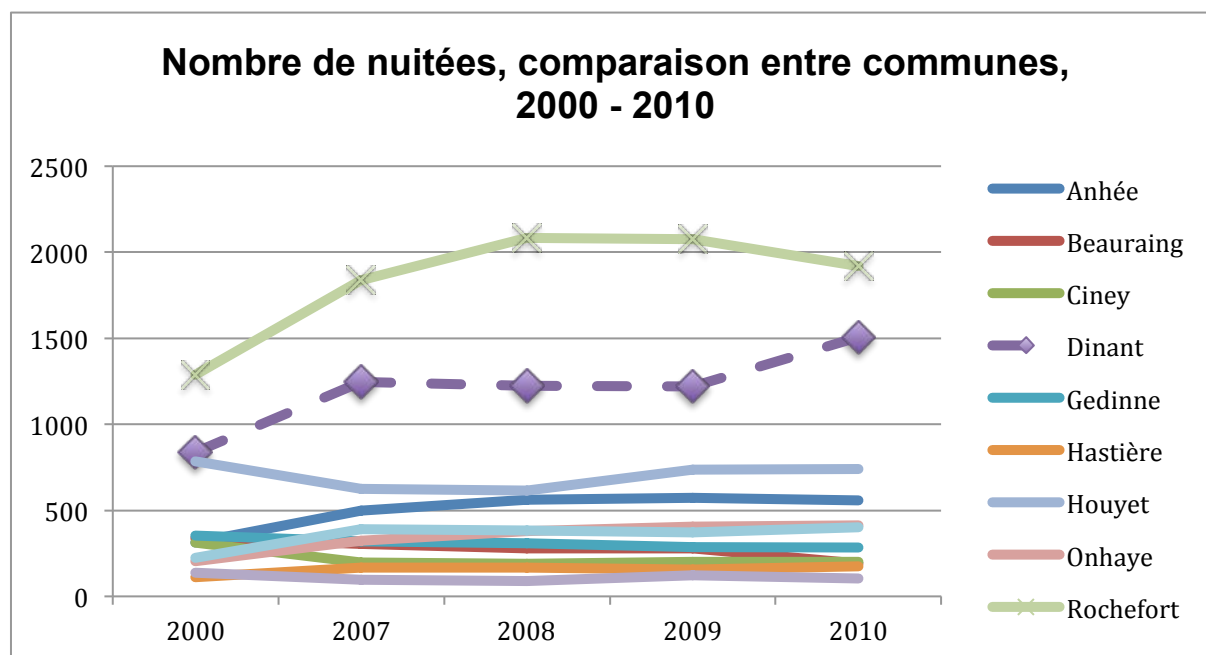
Dinant bénéficie d'une offre d'hébergement très étoffée et variée ; seuls les meublés et les gîtes à la ferme sont moins nombreux.

L'évolution de la capacité d'accueil, du nombre d'arrivées et du nombre de nuitées est très positive entre 2000 et 2010 : après une période d'étiage entre 2004 et 2005, la capacité a nettement augmenté. Le taux d'occupation théorique (sur base de 365 jours) a suivi la même progression, passant de 20% en 2000 à 30% en 2010. Toutefois 2003 a atteint un taux record de 39% En moyenne, le nombre de nuitées par visiteur est de 1,5. C'est ce chiffre qu'il faut sans doute pouvoir améliorer : garder les visiteurs plus longtemps. Les ressources du territoire le permettent, comme on peut le voir ci-dessous.



Source : OWT.

Dans la microrégion et au-delà, seule la commune de Rochefort dispose d'une attractivité d'hébergement supérieure, mais Dinant rejoint ce niveau petit à petit.



Hôtels

- Aquatel à Anseremme, 13 chambres
- Auberge Grill Le Freyr à Anseremme, 9 chambres
- Best Western Dinant à Anseremme, 91 chambres
- Hôtel Ibis à Dinant, 59 chambres
- L'auberge des Crêtes à Falmignoul, 11 chambres
- Hôtel Du Vieux Moulin à Lisogne, 10 chambres (dont cabanes et roulottes)
- Hostellerie Gilain à Sorinnes, 6 chambres
- Hôtel La Merveilleuse à Dinant, 17 chambres (avec spa)

Chambres d'hôtes

- A L'Étalon Noir à Awagne, 2 chambres
- Au Fil de l'Eau à Dinant, 3 chambres
- Les Cerisiers à Dinant, 3 chambres
- La Maison Bothy à Dréance, 3 chambres
- L'Essecalpage à Falmagne, 4 chambres
- Les Mezzanines à Falmagne, 2 chambres
- La Ferme des Belles Gourmandes à Furfooz, 4 chambres

Gîtes

- Le Platane à Anseremme, 3 chambres
- Le Fenil à Anseremme, 3 chambres
- L'arche de Noé à Anseremme, 3 chambres
- Les Nutons à Anseremme, 3 chambres
- Les Matins Clairs I à Anseremme, 3 chambres
- Les Matins Clairs II à Awagne, 3 chambres
- Côte Jardin à Awagne, 3 chambres
- La Fontanelle à Awagne, 4 chambres

- La Grange d'Herbuchenne à Dinant, 3 chambres
- Moulin de la Lisonnette à Leffe, 2 chambres
- L'Essecalpage à Falmagne, 4 chambres
- Les Mezzanines à Falmagne, 2 chambres
- Le Petit Nid Mosan à Falmignoul, 5 chambres
- Les Gîtes de Foy à Foy-Notre-Dame, 2 gîtes
- La Ferme des Belles Gourmandes à Furfooz, 2 gîtes
- Le Jardin d'Esther à Thynes, 2 chambres

Gîtes à la ferme

- La Tour d'Hordenne à Anseremme, 2 chambres
- A L'Etalon Noir à Awagne, 3 ou 6 chambres

Meublés de vacance

- Logis de Crystelle I et II à Dinant

Campings

Trois sites sont en activités à l'heure actuelle (Source : SPW, 2014) :

Nom, lieu	Date de début	No d'autorisation
Paradiso à Furfooz, 350 emplacements	6/06/1972	91034-CAM-0001-01
Camping de devant Bouvignes (Dinant)	23/02/2005	91034-CAM-0002-01
Villatoile à Anseremme, 350 emplacements	21/11/1978	91034-CAM-0003-01

3.5.3.3 Infrastructures et produits touristiques

Dinant-Aventure

Situé dans l'ancienne carrière du Penant, ce site a été aménagé pour faire monter l'adrénaline des visiteurs : parcours acrobatiques, paint ball... Il est accessible à partir de la route Charlemagne.

Balade en bateau sur la Meuse

Diverses activités nautiques sont proposées à Dinant : croisières, excursions, bateaux électriques... Ces activités servent également un tourisme d'affaire ou des événements comme des mariages.

Descente de la Lesse

Deux sociétés organisent la descente de la Lesse en kayak ou en barge. Cette activité attire beaucoup de monde et représente un puissant produit d'appel touristique. La ligne de chemin de fer qui relie Anseremme et Houyet est un atout pour cette activité.

Malheureusement, la densité des participants provoque des nuisances pour le milieu, notamment par l'abandon de déchets, parfois de dégâts sur les berges. Des règles strictes d'accès, spécialement en fonction du débit d'eau de la rivière, ne parviennent pas à endiguer complètement les préjudices. La survie économique des entreprises de kayak est soumise aux allés climatiques et à la nécessité de mieux contrôler les comportements de visiteurs.

Citadelle Mont-Fat et téléphérique

Ce site historique a été aménagé pour présenter l'importance de l'occupation militaire du lieu, stratégique jusqu'après la première guerre mondiale. Une application Google Map permet une visite virtuelle. Le site est accessible par la route ou par le téléphérique de Dinant.

Maison du Patrimoine médiéval Mosan

Maison classée, appelée « Maison espagnole », ce bâtiment a été acheté et transformé grâce aux fonds FEDER (Objectif II rural). Il a été inauguré en 2008.

Des activités sont initiées par la MPMM pour la mise en valeur générale des patrimoines archéologique, bâti, naturel, folklorique : visites guidées gratuite mensuelle – notamment à la crypte de Thynes, mise en valeur de la porte Saint-Servais...

La MPMM accueille actuellement plus de 10.000 visiteurs par an. Une extension dans la *Maison Monin* voisine vise à porter cette capacité à 25.000 visiteurs /an tout en améliorant l'offre de service.

La maison d'Adolphe Sax.

Ce petit immeuble en plein centre ville sert de centre d'interprétation sur l'inventeur du saxophone et sur ses œuvres. Il appartient à la commune.

Maison de la patatophonie

La Maison de la Pataphonie, rue en Rhée à peu de distance du Palais de Justice, est un espace d'évasion sonore où la créativité est le maître mot : flûtes aquatiques, jantophone... C'est Max Vandervorst, qui se qualifie de *luthier sauvage*, qui a imaginé l'instrumentarium de la Maison. Ses animations ludiques et interactives s'adresse à tous les âges.

Parc naturel de Furfooz

Le parc, géré par Ardenne-et-Gaume, propose une boucle d'un peu moins de 4 km passant par une multitude d'endroits remarquables (grottes, points de vue sur la Lesse, vestiges historiques, thermes, flore, phénomènes géologiques...). S'ajoute à cette promenade la possibilité de visiter d'anciens termes restaurés, remontant à l'époque romaine. Des animations spécifiques sont régulièrement organisées : nuit des chauves-souris, WE du bois... Le parc est fermé de novembre à février.

Réseau Wifi public

Des accès internet sont mis librement à disposition des visiteurs du centre ville : onze points d'accès sont proposés entre Bouvignes et Anseremme.

Ports de plaisance

Deux capitaineries sont établies sur la Meuse à Dinant : à Anseremme (Yacht club) et Dinant-centre (Syndicat d'initiative). De mai à septembre, ces structures offrent des services aux bateaux de plaisance.

Centre culturel régional de Dinant

Le Centre culturel de Dinant propose des animations et organise de nombreux événements qui contribuent à l'attraction touristique du territoire : spectacles, cinéma, conférences, expositions, théâtre, concerts... Le CCRD offre deux salles de spectacles de 500 places (Salle Bayard et de 210 places (Salle Sax), toutes deux équipées de sièges confortables, d'un écran, d'un système d'air conditionné, de loges, de sanitaires indépendants et d'un accès aux personnes à mobilité réduite. Deux salles de réunions et un espace d'exposition sur deux étages sont également disponibles.

3.5.3.4 Autres ressources touristiques

certaines de ces ressources sont indiquées sur la carte 08 « Tourisme » en annexe.

Balades audio

En 2011, le Bureau économique de la Province a produit plusieurs balades audio à télécharger librement. Quatre de ses balades concernent le territoire de Dinant :

- Dinant, Citadelle et Collégiale
- Dinant, sur les traces des Palaces Mosans
- Dinant, la ville d'Adolphe Sax
- Bouvignes, la Maison du Patrimoine médiéval Mosan

Régate des baignoires

Il s'agit d'une manifestation ludique se déroulant à la mi-août, 32^e édition en 2014, mettant en scène des équipages invraisemblables sur des embarcations improbables. Cet événement attire de plus en plus de monde et voit sa renommée traverser les frontières.

Jeux d'aventure sur smartphone

Une bibliothèque d'applications sur smartphone, « les 5 gardiens du bouclier », est téléchargeable gratuitement et permet de découvrir de façon ludique 5 sites de la région de la haute Meuse. Le premier jeu produit s'intitule « le Fantôme de Dinant » et fait découvrir le centre ville au moyen d'un guidage GPS émaillé d'énigmes et d'épreuves. Les applications sont disponibles en français, néerlandais et anglais.

Festival international du jeu de rôle

Profitant de sites exceptionnels, la Maison du Tourisme de Dinant a organisé à plusieurs reprises, 4 éditions à ce jour, le festival du jeu de rôle. De portée internationale, ce festival propose des activités sur plusieurs jours.

Jeux physiques pour les 4 – 14 ans.

Créés en 2014 et réunis sous le thème du « Serment des 7 pierres », cinq jeux s'adressent aux familles et sont accessibles à tout moment et toute l'année. Les joueurs doivent simplement acquérir un sac unique pour toutes les aventures au prix de 13 €. Une version néerlandaise est également disponible. Un jeu se déroule sur le territoire de Dinant : Le blason perdu, à Bouvignes. Quatre autres jeux se déroulent dans des villages des communes voisines : La forêt du serment à Mont ; Le mystère des 2 épées à Sosoye ; Le secret de Magellan à Waulsort ; La magie de l'eau bleue à Serville. Comme les applications des « gardiens du bouclier », il s'agit d'une réalisation de la Maison du Tourisme avec l'appui du programme Leader.

Sites classés exceptionnels

Cinq sites ont été classés par la Wallonie comme site exceptionnels : les versants de la Meuse entre Houx et Bouvignes, les rochers de Freyr, ceux de Hautecerne à Dréhance, le site de Walzin abritant de parc naturel de Furfooz.

Zones d'intérêts culturel, historique ou esthétique

Deux zones « ZICH » ont été classées à Dinant en raison de leur intérêt esthétique : l'espace donnant accès à l'église et au château de Sorinnes et le village de Dréhance.

Balades et sentiers balisés

La ville de Dinant, avec le syndicat d'initiative et de nombreux habitants, a balisé 15 boucles de chemins ou sentiers de promenade, parmi lesquels on compte le fameux « chemin des pèlerins » qui rejoignait Foy-Notre-Dame depuis Dinant selon une tradition de près de 400 ans.

Grottes

Pays karstique, le territoire de Dinant abrite de nombreuses grottes ou gouffres. Certains peuvent être visités : Grotte de la Merveilleuse, grottes de la gatte d'or, le trou qui fume... Un monde magique pour les clubs spéléo. Le groupe spéléo « La corde » gère certaines de ces grottes.

Artisanat et produits locaux

Dinant est réputé par certains produits phares, mais qui souffrent d'une certaine désuétude : dinanderie, couques de Dinant et de Rins... La Flamiche est moins connue : tarte à base de fromage gras (boulette de Romedenne) de fabrication saisonnière. Elle est portée par une association local : la Royale Confrérie des Quarteniers de la Flamiche Dinantaise (C.Q.F.D.). Une autre spécialité étendard de Dinant est la bière de Leffe, mais l'abbaye a depuis longtemps abandonné son nom à la multinationale InterBrew, devenue InBev.

D'autres produits, parfois plus « modernes », sont maintenant associés au territoire et sont porteurs d'un intérêt touristique, d'ailleurs mis en avant par la maison du tourisme de la Haute Meuse dinantaise : bières artisanales de la Caracole (Brasserie de Falmignoul), salaisons Beghuin, miel et fruits du verger mosan, produits de l'autrucherie du Pont d'Amour, produits laitiers de fermes locales (Ferme du Buc à Loyers), les chocolats (L'Atelier Ô Chocolat)...

3.6 CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

3.6.1 OCCUPATION DES SOLS

Selon le CAPRU, la surface bâtie à Dinant a augmenté entre 2005 à 2012 de plus de 37 ha, essentiellement pris sur les terres agricoles et partiellement sur les espaces verts, contribuant ainsi au mitage du territoire naturel. Cependant, certains changements sont positifs et d'autres peuvent in fine devenir des atouts pour la biodiversité. C'est le cas des carrières puisque celle du Penant a été partiellement requalifiée en zone verte et qu'une extension de la carrière de Leffe, prise sur des terres agricoles est actuellement gérée de façon extensive.

La carte 02 « Occupation des sols », en annexe, présente la situation de façon globale, mais on peut distinguer les flancs de vallées, boisés et riches en habitats (Lesse, Froidvau, Lisonnette) ; les plateaux généralement occupés par l'agriculture, majoritairement tournée vers l'élevage plus ou moins intensif ; les bords de Meuse où se concentre la plus grande partie de l'habitat.

3.6.2 RESEAU NATURA 2000

13 % de la surface de la commune est couverte par des zones Natura 2000, soit nettement plus que la moyenne wallonne qui n'atteint pas 12%. Ces zones se regroupent en trois blocs : la vallée au sud de Dinant-centre (BE35020) ; la vallée mosane vers le nord à partir de Dinant en incluant la vallée de la Lisonnette (BE35012) et la vallée de la Lesse y compris le bois Hulbize vers Falmagne (BE35021). La carte 05 – Biodiversité reprend les sites natura 2000

Ces sites abritent souvent des grottes où se réfugient des espèces telles que le Grand et le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées...

La partie sud (BE35020) comprend des habitats aussi variés que les bois et falaises de Freyr, la Noue du Colebi, les rochers de Waulsort, les pelouses calcaires du Cretia. La faune compte des espèces emblématiques telles que la mulette épaisse, l'écaille chinée, la lamproie de Planer, la bouvière, le chabot, le triton crêté, le vespertilion des marais, le faucon pèlerin, le grand-duc, le martin pêcheur d'Europe...

Au nord (BE35012), le site est d'un grand intérêt paysager et naturel comprenant à la fois des massifs rocheux en bordure de Meuse, des buxaias, des chênaies calcicoles thermophiles, des érablières de ravin, des forêts alluviales, des falaises encore dégagées de toute végétation, des pelouses calcaires... Les habitats concernent une faune moins exceptionnelle, hormis le Pic noir.

A l'est (BE35021), les habitats occupent le lit majeur de la Lesse et de nombreuses forêts de versant ainsi que des prairies humides. De nombreuses grottes et cavités y sont présentes. Ce site est de grand intérêt pour les oiseaux liés aux massifs forestiers de grande taille. On y trouve la plupart des espèces de la zone Natura de la vallée de la Meuse auxquelles s'ajoutent la bondrée apivore, la gélinotte des bois, les pics noir et mar.

3.6.3 RESERVES NATURELLES ET HABITATS ET ZONES D'INTERET BIOLOGIQUE

Il existe pas moins de 42 sites d'intérêt biologique à Dinant, généralement inclus dans les périmètres Natura 2000.

Dix réserves naturelles domaniales et deux réserves naturelles agréées sont reconnues et couvrent quelques 220 ha, pratiquement toutes sont également des SGIB et sont reprises dans les sites Natura 2000 (à l'exception du bois de Chèsson - Vallée de le Leffe) :

Parc de Furfooz	RN agréée
Parc de Devant-Bouvignes	RN agréée
Ile d'Al Golette	RN domaniale
Aiguilles de Chaleux	RN domaniale
Château Thierry	RN domaniale
Chèssion (Vallée de la Leffe)	RN domaniale
Colébi	RN domaniale
Fonds de Leffe	RN domaniale
Ile de Moniat	RN domaniale
Pelouse et rochers de Moniat	RN domaniale
Rochers de Noirmont	RN domaniale
Vallon d'Herbuchenne (Ravin de St Paul)	RN domaniale

3.6.4 PAYSAGES ET STRUCTURES PAYSAGERES

L'ASBL ADESA a relevé les structures paysagères de la région et produit une carte synthétique en 2011. Elle identifie cinq périmètres d'intérêt paysager sur les plateaux : plateaux de part et d'autre de la Lisonnette ; le nord de Thynes ; Taviet ; la dépression entre Sorinnes et Foy-Notre-Dame ; Dréhance, Furfooz et les hauts d'Anseremme et de Falmagne.

Un autre périmètre englobe presque tout le territoire de Falmignoul et remonte vers Anseremme (et les flancs ouest de la vallée de la Meuse).

Enfin un périmètre reprends les pentes de part et d'autre de la vallée de la Meuse depuis Dinant et Neffe jusque Yvoir et Anhée.

Hormis la vallée du Froidvau et le plateau de Herbuchenne, presque tout le territoire de Dinant est repris dans les périmètres d'intérêt paysager, preuve de la haute valeur paysagère de toute la commune.

La carte 09 – Paysage reprend ses informations.

3.7 CARACTERISTIQUES CULTURELLES

3.7.1 INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Les infrastructures soutenues par la Communauté française sur le territoire de Dinant ont été présentés plus haut : Centre culturel régional de Dinant (CCRD), Maison de la Patatophonie, l'Association internationale Adolphe Sax (AIAS) et la Maison du Patrimoine médiéval Mosan (PMPP).

Les villages de Dréhance et de Falmignoul comptent également une salle équipée d'une scène et qui accueille des spectacles. Une association s'y produit régulièrement (Sainte-Geneviève).

L'Académie de Dinant regroupe des implantations, outre à Dinant, à Yvoir, Beauraing, Florennes et Couvin. Toutes ces communes contribuent au financement de l'Académie pour un montant de 460.000 € en 2011.

La télévision locale MaTélé contribue également au développement culturel de la microrégion. Basée à Rochefort, elle couvre Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

3.7.2 SERVICES CULTURELS

En 2011, les services culturels de la commune de Dinant ont reçu un financement de 1.482.935 € de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), tous opérateurs confondus dont 562.000 € sont dévolus à l'enseignement artistique. L'essentiel de ces subsides bénéficie au CCRD et à ses partenaires directs (MP, AIAS et à la démarche Prospect 15). Ces subsides FWB représentent 68 € par habitant, loin derrière Vironival (182 €) et Rochefort (99 €), mais beaucoup plus que dans les communes limitrophes : Hastière et Ciney (19 €), Houyet (10 €), Anhée (8 €), Yvoir (5 €) et Onhaye (2 €).

La province de Namur finance également en partie le secteur de la culture, mais ces budgets sont nettement plus faible que ceux de la FWB (760.000 € en 2011 pour tout l'arrondissement DinaPhi). La majorité de ces subsides bénéficient directement aux divers centres culturels régionaux (Dinant et Viroinval). Ce financement provincial représente pour Dinant un apport de 14 €/habitant.

La commune de Dinant intervient également pour soutenir le secteur culturel : 823.600 € en 2011 dont 183.000 € pour l'enseignement artistique. Seule la commune de Ciney offre un financement supérieur (1.212.600 €) à ce secteur.

La Wallonie contribue aussi au secteur culturel à travers l'attribution des points APE dans une proportion comparable à celle des financements de la FWB et des communes.

L'importance de ces financements publics s'expliquent par le rayonnement hors des limites communales – et parfois nationales – des organismes subsidiés.

Selon un rapport du SEGEFA (Université de Liège, 2013), la commune de Dinant occupe le plus grand nombre d'emplois liés aux activités culturelles dans les arrondissements de Dinant et Philippeville : 169 personnes, loin devant la seconde place occupée par Rochefort (100 personnes), sur un effectif total de 628, soit 27% du secteur. Toutefois ce chiffre est fortement gonflé par le Casino de Dinant avec 77 personnes reprises dans les jeux de hasard et d'argent. Si on fait abstraction du Casino, le secteur culturel le plus développé en terme d'emploi à Dinant est celui des bibliothèques, archives, musées, à l'instar de la majorité des communes. Toutefois, les activités récréatives, artistiques et de spectacle sont fortement représentées à Dinant ainsi qu'à Rochefort. Par contraste, Ciney compte la majorité de ses emplois « culturels » dans le secteur des activités récréatives et de loisirs, tandis que Couvin montre une forte activité sportive.

Événements culturels périodiques à Dinant

Outre un agenda culturel important proposé par le centre culturel, une série d'événements de portée souvent internationale sont organisés d'année en année :

- Dinant Jazz Nights, concerts annuel de jazz, interrompu en 2014.
- Les Dimanches de Monsieur Sax, concerts déambulatoires (les dimanches d'été)
- Journée des Harmonies, concerts de fanfares (tous les 3 ans)
- Concours International Adolphe Sax, concours d'interprètes de saxophone (tous les 4 ans)
- Festival de l'été mosan, concerts dans des sites patrimoniaux inhabituels, dans toute la vallée mosane (en juillet et août)
- Dinant Montmartre (dernier dimanche de septembre)
- Journées des églises ouvertes, accueille régulièrement des événements dans la collégiale de Dinant (annuellement en mai - juin)

3.7.3 PRATIQUES SPORTIVES

31 implantations sportives ou récréatives existent sur le territoire de Dinant, essentiellement communale ou liées à l'enseignement (voir plus haut). Aucun grand club sportif n'est présent, mais des sportifs de haut niveau sont nés ou habitent dans la commune : le boxeur Alex Miskirtchian, le motard Gauthier Lillo, le Kayakiste Maxime Richard, l'escrimeur Samuel Roudbar...

3.7.4 ORGANISMES D'ANIMATION ET D'EDUCATION PERMANENTE

- L'Association d'étude de l'histoire, Espère-en-Mieulx, très active depuis 1980.
- Académie de musique.
- Académie des beaux-arts : cours de dessin, peinture, arts plastiques, histoire de l'art
- bibliothèque communale Adolphe Sax
- Bibliobus mensuellement dans les villages de Dréhance, Falmagne, Falmignoul, Furfooz, Loyers, Sorinnes, Thynes et discobus bimensuellement à Dinant.
- Observatoire astronomique « Copernic » à Herbuchenne.
- Unités scouts : Unité Jacques Thibaut (Herbuchenne) et unité Jean Detienne (Anseremme).
- Patro Sainte-Bernadette de Neffe.

4 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 SYNTHESE

Le territoire de Dinant s'est dotée des dispositifs d'aménagement de son territoire lui permettant de bénéficier du régime de décentralisation : Plan de secteur (PDS), schéma de structure communal (SSC), Règlement communal d'urbanisme (RCU) et Commission consultative d'aménagement du territoire et la mobilité (CCATM). A cela viennent s'ajouter d'autres outils communaux d'aménagement territorial :

- Un règlement sur les enseignes et dispositifs publicitaires en zones protégées en 2002, modifié en 2008
- Deux périmètres de zone protégée en matière d'urbanisme : à Bouvignes, en 1999, et à Dinant- centre (de l'Abbaye de Leffe jusqu'au Rocher Bayard inclus le quartier de la gare), en 2002
- Le règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) pour les zones du Condroz (Awagne, Loyers, Lisogne, Thynes, Sorinnes, Taviet, Liroux, Foy-Notre-Dame, Furfooz et Dréhance) et de Famenne (Falmagne et Falmignoul), en 2005
- Un règlement sur les antennes de TV paraboliques en 2006
- Une charte chromatique pour le périmètre protégé de la Ville de Dinant en 2008

Par rapport à la précédente formulation du PCDR de Dinant en 2006, la commune a bénéficié de quelques évolutions réglementaires. Il s'agit essentiellement du renforcement de la capacité résidentielle par la mise en œuvre de la ZACC de Tienne Hubaille, de lotissements et du PCAR dit « Dessus du Calvaire ». Dans une moindre mesure l'environnement et le tourisme ont été pris en compte dans le PCAR de la carrière du Penant.

Les aspects concernant les modifications intervenues dans la réglementation générale de la Wallonie (révision du SDER et évolutions du CWATUPE, bientôt CoDT) n'ont pas encore eu d'impact sur les mesures réglementaires prises sur le territoire.

Les principaux outils pour guider l'urbanisation de Dinant deviennent obsolètes et mériteraient d'être adaptés pour mieux répondre au contexte actuel (95 % des demandes de permis sont introduits avec des dérogations) et à la démarche de développement durable.

Pour l'illustration de ce chapitre, le lecteur se reportera aux cartes suivantes :

- Carte 02 – « Occupation des sols »
- Carte 03 – « Bâti et propriétés communales »
- Carte 04 – « Plan de secteur »
- Carte 04bis – « Urbanisme »

4.2 PLAN DE SECTEUR

Le PDS de Dinant fait partie du secteur Dinant-Ciney-Rochefort, approuvé en 1979 et modifié en 1995. Le PDS à Dinant a été révisé récemment pour trois sites :

1. En 2004, un avant-projet est adopté pour substituer une zone agricole sur le site de Montorgueil en zone verte et en périmètre d'extraction (voir sites d'extraction plus loin)
2. En 2011, un Plan communal d'aménagement révisionnel (PCAR) dit « Dessus du Calvaire », modifie les PCA 2, 4bis et 7bis ainsi que le PDS (zone de service public et

équipement communautaire, un terrain de football et ses abords, transformée en zone d'habitat).

3. En 2013, un autre PCAR est approuvé pour la mise en conformité de la vocation du site dit « Carrière du Penant » (voir sites d'extraction plus loin).

En 2013, l'abrogation partielle du PCA n°7 « rural » est approuvée pour tenir compte des PCAR récents et de contradictions de ce PCA avec le PDS.

4.3 SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

L'élaboration du SSC a débuté en 1992 et il a été approuvé en 1998.

Six options fondamentales constituent la charpente du SSC de Dinant :

1. Promouvoir le développement économique axé sur les PME et l'artisanat d'une commune résidentielle possédant un cadre de vie assez exceptionnel et de qualité, notamment en protégeant les caractéristiques des 4/5 du territoire dinantais en zone rurale et boisée, ainsi qu'en développant le concept de ville fluviale.
2. Valoriser le centre-ville de Dinant à vocation mixte (habitat et tertiaire)
3. Développer un tourisme intégré
4. Réglementer judicieusement l'urbanisme, en visant l'amélioration de la qualité de vie
5. Assurer des moyens de communication sécurisés
6. Garantir des réseaux techniques performants d'utilité publique

De nombreuses options et directives préconisées par le SSC ont été intégrées dans le PCDR de 2006 :

- Pour la priorité 1 (développement économique), le PCDR rencontre l'option 5 : protection et gestion du milieu naturel, la gestion des cours d'eau ; l'option 6 : sauvegarder les zones agricoles ; l'option 7 : préserver les eaux de surface et souterraines, et l'option 8 : lutte contre les formes de pollution.
- Pour la priorité 2 (Valoriser le centre de Dinant à vocation mixte), le PCDR rencontre l'option 2 : mixité des fonctions.
- Pour la priorité 5 (Assurer des moyens de communication sécurisés et des lieux publics agréables), le PCDR rencontre l'option 2 : lieux privilégiés de rencontre et d'échange ; l'option 3 : équipements collectifs diversifiés ; l'option 4 : encouragement des déplacements à pied et le fonctionnement des transports en commun.

4.4 REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME

Le RCU de Dinant est décliné en dix « aires » couvrant l'ensemble des faciès et fonctions du territoire : villages en Condroz, villages en Famenne, espaces ruraux, zones de villas, aire urbaine des bords de Meuse et des charreaux, noyaux urbains anciens de la vallée, zones d'extension d'habitat, espaces communautaires/équipement, périmètres pour les activités économiques/PME, zones de loisir.

Suite à l'approbation du RCU, Dinant est en décentralisation depuis 1999.

4.5 PERIMETRE DE REMEMBREMENT

L'opération de remembrement sur 1.062 ha au sud de la commune (Anseremme, Falmagne, Falmignoul) lancée en 1992 a permis le relotissement de terres agricoles, la réalisation de chemins et l'entretien de sentiers, ainsi que la mise en place de nouvelles infrastructures : parking, extension de cimetières, bassin d'orage... La zone qui comptait 928 parcelles avant 1995 est maintenant occupée par 362 terrains individuels. Les derniers travaux de voiries et de plantation sont encore en cours en 2015.

Bien que cette opération ait amené quelques tensions au départ, ses résultats sont considérés comme très positifs.

4.6 PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT

L'ancienne commune de Dinant est couverte par des P.P.A. qui ont subi depuis 1947 des modifications dont les plus importantes concernent:

- Les carrières de Montorgueil, à Leffe (PPA n° 7A)
- Le plateau Citadelle-Pommeraiie (PPA n° 4bis et 7bis)
- Les habitations sociales de Wespín (PPA n° 36).

D'autres parties de l'entité sont soumises à des P.C.A. :

- Falmignoul (PCA n° 1,2, 3, 4)
- Bouvignes en partie
- La Tassenière à Anseremme (PCA n° 19 et 20)

Les PCA couvrent de vastes espaces du plateau. Deux villages sont concernés : Falmignoul et Gemechenne. Le reste s'étend sur les hauteurs de Meuse qui ont accueilli les nouveaux lotissements de Pommeraiie, Herbuchenne.

En 2011, le PCA révisionnel dit « Dessus du Calvaire » a été pris pour modifier les PCA 2, 4bis et 7bis ainsi que le PDS (zone de service public et équipement communautaire, un terrain de football et ses abords, transformée en zone d'habitat). Ce PCAR a été établi en vue de développer l'habitat sur le plateau, notamment en envisageant une liaison verticale vers le centre de Dinant.

En 2013, un autre PCA révisionnel a été adopté pour mettre en conformité la vocation du site dit « Carrière du Penant ». Le PCAR a pour objectifs de:

- Maîtriser l'aménagement du site, en particulier le développement (des activités) et des infrastructures de sport-aventure;
- Réduire au maximum leur impact environnemental;
- Permettre, si les activités de sport-aventure prenaient fin, le retour du site à son état initial et/ou le retour des habitats naturels présents dans leur état de conservation optimal.

4.7 LOTISSEMENTS ET ZACC

4.7.1 LOTISSEMENTS JUSQUE 2005 :

Les lotissements anciens sont presque tous sur le plateau et ont en commun un habitat de type pavillonnaire. Cette situation enlaidit les entrées de villages qui ont par ailleurs gardé un cœur traditionnel : Lisogne, Sorinnes, Furfooz....

4.7.2 LOTISSEMENTS / PERMIS D'URBANISATION DEPUIS 2005

Depuis 2005, dix lotissements ou permis d'urbanisation ont été délivrés à Dinant couvrant quatre-vingt-cinq parcelles à bâtir auxquelles s'ajoute une étude d'incidence en cours pour une centaine de lots supplémentaires. Ces lotissements concernent uniquement la zone rurale de Dinant :

- Le 13/06/2007, permis de lotir de 10 lots à bâtir, concernant un bien sis rue de Furfooz à Dréhanche.
- Le 05/03/2009, permis de lotir de 7 lots pour la construction de 7 habitations unifamiliales, bien sis à Lisogne (loyers), Chemin du Buc et chemin des Sarts.

- Le 26/02/2009, permis de lotir de 3 lots dont 2 pour la construction de 2 habitations unifamiliales, sis rue Marot à Sorinnes.
- Le 05/03/2009, permis de lotir de 5 lots en vue de la construction d'habitations à caractère résidentiel (lot 1 à 4) et d'un lot à destination agricole (lot 5), sis Foy-Notre-Dame, Rue des Claviats.
- Le 11/06/2009, permis de lotir de création de 13 lots à bâtir et de 6 autres destinés à du terrain de fond de jardins, sis route de Froidin à Lisogne (loyers).
- Le 20/05/2010, permis de lotir de 2 lots dont un terrain à destination agricole et un terrain à bâtir, sis Lisogne, Rue du Corbeau-Basse.
- Le 22/11/2012, permis de lotir de 48 lots de terrains à bâtir (lots 1 à 48), d'un lot destiné à accueillir une cabine électrique (lot 49) et d'un lot de zone d'accotement (lot 50), Tienne Hubaille à Anseremme.
- Le 31/01/2013, permis d'urbanisation à Taviet.
- Le 05/04/2013, permis d'urbanisation en 14 lots en vue de la création de 12 terrains à bâtir (lots 1 à 12), d'un lot destiné à la zone agricole (lot 13) et d'un lot destiné à accueillir une cabine électrique (lot 14), sis Chemin du Buc à 5501 Lisogne (Loyers)
- Le 16/05/2013, permis d'urbanisation pour la construction de 6 habitations unifamiliales, d'un lot déjà construit (chapelle) et de lots à destination de cours et jardins, rue Haute et rue des Crétias à Falmignoul.

En 2015, une étude d'incidence est en cours d'instruction pour un permis d'urbanisation pour une centaine de logements à Sorinnes.

4.7.3 MISE EN ŒUVRE DES ZACC

Les « ZACC », Zone d'aménagement communal concerté, sont au nombre de cinq: Wespin, Dréhance, Thynes, Tienne Hubaille et Boisselles par ordre décroissant de taille. La zone de Tienne Hubaille est en cours de construction depuis 2004. En 2005, une étude de priorisation a placé la ZACC de Wespin en priorité 1 en vue de son aménagement en zone résidentielle et d'infrastructure communautaire, mais en 2014 cette ZACC n'était pas encore mise en œuvre. La zone de Dréhance est envisagée à l'avenir comme zone résidentielle, celle de Boisselles, en bordure d'autoroute, comme zone d'activité économique. La ZACC de Thynes reçoit une priorité 3 et mériterait d'être classée en zone verte vu sa situation, son relief et son intérêt paysager.

Le seul changement intervenu sur les ZACC est l'arrêté ministériel de mise en œuvre de la ZACC de Tienne Hubaille en décembre 2007, après une meilleure prise en compte des contraintes d'égouttage. Un lotissement a ensuite été accordé en 2012 pour une première parcelle de 4,8 ha.

4.8 RENOVATION / REVITALISATION URBAINE

Dinant bénéficie d'un site de revitalisation urbaine à Bouvignes établi en 1982 et de deux sites en rénovation urbaine : la Station balnéaire (1998) et le quartier Saint Jacques (1999).

Le territoire compte deux Zones protégées en matière d'urbanisme (ZPU) :

- ZPU de Bouvignes, établie en 1991 : partie nord de la rue de Fétis jusqu'à l'IFAPME et rue Cardinal Mercier)
- ZPU de Dinant, établie en 2002 : rive droite depuis Leffe et Devant-Bouvignes jusque Froidvau (à la jonction de la N94 et N95), ainsi qu'une partie de la rive gauche principalement à l'est du chemin de fer.

Ces 2 ZPU ont vu leur carte mise à jour en 2006.

4.9 ZONES D'EXTRACTION

Le territoire de Dinant abrite quatre sites carriers dont un seul est encore en activité (Carrière de Leffe). La zone identifiée au PDS pour cette carrière a été étendue par un avant-projet de révision qui a été adopté en 2004. Il affecte une zone agricole en zone extractive d'une part et en zone d'espaces verts d'autre part.

En 2013, un autre PCAR a modifié l'affectation de la carrière du Penant qui n'est plus en fonctionnement. Ce site est désormais classé pour partie en zone de loisir (Dinant – Aventure) et pour partie en espaces verts.

4.10 ZONES DE LOISIR

Il existe dix zones de loisirs à Dinant, actives ou fermées pour certaines : à Falmignoul (fermée), à la Tassenière, à Bouvignes, à Devant-Bouvignes, à Pont-à-Lesse (Villatoile), aux Praules, à Davisau (Fermée) et au Val de Chession.

A cette liste s'est ajoutée en 2013 la zone « Sports-aventure » sur le site d'extraction du Penant, requalifié partiellement en zone de loisir (PCAR) sur 14 ha.

4.11 ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les deux zones d'activité artisanale ou pour PME, à Sorinnes (zoning de la Voie Cuivrée) et au Tienne de l'Europe, ont été inscrites en 1995. Depuis, pour l'accueil des activités économiques, la commune donne la priorité à la réhabilitation des SAED, comme le préconise le SSC. Aucun projet n'est actuellement en cours, mais des sites sont proposés pour leur revalidation (Abattoir).

4.12 EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.12.1 LE R.C.U.

D'une façon formelle, le RCU, développé pour dix aires différentes, n'est d'évidence plus adapté puisque le service de l'urbanisme estime que 95% des demandes de permis à Dinant sont introduites avec des requêtes de dérogation.

Les dérogations les plus courantes concernent :

1. l'utilisation des matériaux (recours au bois ou à plusieurs type de revêtements)
2. des toitures plates (autorisées sur des bâtiments annexes inférieurs à 20 m² en aire villageoise, mais de plus en plus demandées sur les volumes principaux)
3. des baies horizontales (très demandées pour optimiser l'éclairage naturel et le chauffage par le soleil), dérogation facilement accordée pour les façades arrières
4. les vérandas (avec toitures en verre ou plastique et une pente plus faible que celles prévue au RCU).

Certaines aires, principalement les aires 9 et 10 (respectivement loisirs et PME), suscitent cependant moins de dérogations. Ces aires comptent naturellement moins de permis et surtout les normes y sont moins contraignantes, spécialement en ce qui concerne l'usage des matériaux et les toitures plates. D'une façon générale les dispositions pour ces aires permettent une certaine souplesse prenant en compte le contexte des bâtiments à construire ou rénover.

4.12.2 LE RGBSR

Dans les villages où s'appliquent le RGBSR depuis 2005, les contraintes sont également problématiques. Dans ce cas, c'est surtout en dehors des noyaux villageois que sont demandées des dérogations, notamment tous les bâtiments agricoles sont en dérogation par rapport à l'inclinaison des toitures et souvent par rapport aux matériaux. Le RGBSR devrait être limité aux seuls cœurs de village, comme l'avait proposé la CCAT de Dinant, plutôt qu'au territoire entier des sections concernées. Par ailleurs, les demandes de primes pour embellissement des façades sont très rares en zone de RGBSR.

Il serait sans doute opportun de revoir les surfaces soumises au RGBSR afin de les circonscrire aux noyaux villageois et de sensibiliser à nouveau les habitants des villages à recourir à cet outil, recommandé par le SSC.

4.13 BESOINS D'ADAPTATION DES OUTILS AT EN REGARD D'UN AGENDA 21 LOCAL

Pour répondre aux évolutions liées au développement durable, le RCU de Dinant, comme dans de nombreuses autres communes, mériterait d'être adapté pour permettre de nouveaux types de matériaux de revêtement (bardage métallique ou en bois), la maximalisation de l'éclairage naturel et du réchauffement par le soleil, le recours aux toitures végétalisées... Toutefois, l'évolution des techniques est tellement rapide qu'un nouveau règlement risquerait probablement de se révéler assez vite obsolète. Un guide d'orientation, qui pourrait être mis à jour sur une base régulière et rapide, serait dès lors une meilleure solution, tirant parti de l'expérience développée pour la mise en place de la charte chromatique de Dinant. Cet outil a été élaboré en s'appuyant sur diverses consultations et fonctionne depuis des années sans rencontrer de contestation.

Par ailleurs, d'autres outils de réglementation ou d'orientation ont évolué au plan communal ou régional depuis la mise en place du RCU et du SSC, établissant des dispositions non prévues et parfois en contradiction avec ceux-ci. A ce titre également, une adaptation du RCU et une procédure simplifiée de mise à jour semblent nécessaires :

- Le CWATUPE a intégré des règles Natura 2000, non prévues au SSC.
- Le Code civil réglemente les baies s'ouvrant sur les propriétés mitoyennes, ce qui impacte le RCU.
- Les installations de production d'énergie renouvelable ne sont pas ou peu envisagées dans le RCU et dans le SSC : panneaux photovoltaïques, cadre éolien, biométhanisation, hydroélectricité... ou les infrastructures comme les antennes GSM...
- Le règlement communal sur les enseignes lumineuses, établi en 2011, est en contradiction avec le RCU pour l'aire « Habitat urbain de la vallée mosane », lequel prévoit une surface maximum d'un mètre carré.
- L'importance des chemins et sentiers vicinaux est évoquée dans le SSC ; or ce thème suscite de plus en plus de discussion depuis les années 2000. Il a d'ailleurs fait l'objet d'un nouveau décret en février 2014 en vue de « préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité des voiries communales, ainsi que d'améliorer leur maillage. »

Enfin, il est important de rappeler que Dinant souffre d'un mal endémique lié à la division d'habitations anciennes en vue de constituer des logements plus petits et plus lucratifs en posant des problèmes de salubrité, de sécurité et de stationnement. Cette problématique n'est évoquée dans aucun document réglementaire ou d'orientation. Actuellement, elle est traitée au cas par cas dans les permis.

5 PROGRAMMES ET PROJETS

5.1 SYNTHESE

La commune de Dinant bénéficie d'un ensemble de programmes et projets intervenant au niveau local, communal, transcommunal ou régional. Ces programmations, bien qu'intervenant à des échelles ou pour des secteurs différents, montrent une cohérence incontestable et des complémentarités.

Les thématiques prioritaires sont le logement et la mobilité pour lesquels le relief constitue une contrainte majeure qui impacte de façon profonde le développement local et plus spécialement le développement économique. Ces aspects sont abordés par les programmes usuels tels que SSC, PCM, Plan d'actions logement..., mais aussi par des programmes spécifiques comme le projet « Qualité tourisme », « La Voie cuivrée », le schéma de développement commercial.

Un autre secteur important est le tourisme, activité centenaire en Haute-Meuse, que viennent renforcer les aspects de patrimoine et d'environnement. A ce propos, on peut regretter le désaccord entre les communes du Groupe d'action locale (GAL Haute-Meuse) qui n'a pas permis de relancer une programmation Leader qui avait engrangé des résultats probants sur ces thèmes jusqu'en 2014.

Le thème socio-culturel est également bien développé particulièrement grâce au Centre culturel régional qui pilote ou relaye plusieurs programmes transcommunaux, notamment avec la province de Namur : Prospect 15, Terre Ferme, Développement culturel territorial... L'Association Internationale Adolphe Sax à ce propos est également un partenaire structurant.

La commune détient une série d'instruments pour la protection de l'environnement et de conservation de la nature (PEFC, Maya, fauchage tardif, contrats de gestion de sites naturels...), mais elle ne dispose pas d'un Plan communal de développement de la nature qui pourrait renforcer l'implication des associations, des entreprises et des citoyens dans ce sens. L'énergie n'est pas non plus traitée de façon programmatique malgré des mesures pour les services communaux (cadastre énergie des bâtiments communaux, cadastre des points lumineux publics, projets UREBA...).

Enfin, il est frappant de constater qu'aucun programme de coopération n'existe vraiment avec le territoire voisin de la France. Des tentatives ont cependant été engagées sur le tourisme, le patrimoine et la mobilité, mais aucun partenariat n'est actif à ce jour. Le seul programme international qui dispose d'un partenaire à Dinant est Comenius Regio, qui a démarré en 2009 et qui se poursuit notamment avec la Maison du patrimoine médiéval mosan.

5.2 PROGRAMMES COMMUNAUX

5.2.1 INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Le plan d'investissement des travaux soumis à subside pour la programmation 2013 - 2016 « droit de tirage ») à Dinant reprend trois interventions :

Intitulé de la fiche	Montant global de l'investissement
Restructuration des services administratifs communaux	565 140 €
Amélioration de la voirie de la rue de la Montage (Anseremme) : remplacement partiel du réseau d'assainissement, pose d'une canalisation réceptrice pour le quartier de la Tassenière, réfection de la voirie	807 380 €
Amélioration de voirie et égouttage du quartier de la Tassenière (Anseremme) : pose d'une canalisation réceptrice pour les eaux mixtes et réfection de la voirie	1 065 345 €
Total 2013 – 2016	2 437 865 €

Source : commune de Dinant.

Ces travaux sont en lien avec le renforcement de la capacité résidentielle de Dinant (aménagement de la ZACC de Tienne Hubaille). Il est également prévu d'aménager les espaces non utilisés dans l'hôtel de ville.

5.2.2 PROGRAMME D' ACTIONS LOGEMENTS

Le centre de Dinant est confronté à un problème de division des maisons unifamiliales, créant des situations de logement parfois insalubre et des problèmes de parking et de mobilité. La lutte contre ces divisions d'immeuble est une priorité du collège.

Quatre logements d'urgence sont disponibles à Dinant (rue de la Tour et à Froidvau). La commune ne dispose pas de terrain pour accueillir les gens du voyage.

En 2013, on enregistrait 172 demandes de logement social, malgré que la commune atteignait presque 10% de logement social (cette proportion a cependant baissé à 9,7% en 2014 en raison de la construction de nouveaux logements).

Le programme d'actions en matière de logement pour la période 2014 – 2016 prévoit de mener un inventaire des logements et bâtiments publics inoccupés. Une taxe sur ces immeubles inoccupés pourrait alors être mise en place (déclaration de politique du logement). Le plan propose huit fiches-projet pour 17 logements sociaux et un habitat de transit.

Priorité	Action	Type	Nbre logements	Opérateur	Budget
1	Construction, rue des Ramiers à Dinant, logement social	2 (2015)	2	SCRL La Dinantaise	280 000 €
2	Construction, rue des Ramiers à Dinant, logement social	1 (2015)	2	SCRL La Dinantaise	380 000 €
3	Rénovation, rue Fétis à Bouvignes pour logement de transit	1	1	CPAS de Dinant	80 000 €

Priorité	Action	Type	Nbre logements	Opérateur	Budget
4	Démolition/reconstruction d'un immeuble de 4 appartements, rue du ruisseau et rue de Philippeville, logement social	1 (2015)	4	Ville de Dinant	520 000 €
5	Démolition/reconstruction de 2 logements basse énergie, à Froidvau, logement social	1	2	SCRL La Dinantaise	280 000 €
6	Démolition/reconstruction de 3 logements, rue Monseigneur à Neffe, logement social	1 (2016)	3	Ville de Dinant	420 000 €
7	Démolition/reconstruction de 3 logements, rue de la Station à Dinant	3 (2014)	3	SCRL La Dinantaise	-
8	Démolition/reconstruction d'un logement, à Froidvau	1 (2014)	1	SCRL La Dinantaise	170 000 €

Type 1 : opération de logement acquisitif

Type 2 : opération de logement locatif

Type 3 : opération de prise en gestion de logement

Source : Commune de Dinant

5.2.3 PROGRAMME COMMUNAL DE MOBILITE

Le PCM de Dinant a été élaboré en 2006. Il concerne essentiellement le centre ville et consacre une part importante à la mobilité en voiture. Le plus gros projet concerne la construction d'un nouveau pont sur la Meuse au nord de la ville. D'autres projets traitent de la mobilité au centre ville (notamment une liaison vers le plateau et une passerelle au-dessus de la ligne 154) et de la sécurité des grands axes (Bouvignes, Devant-Bouvignes, Sorinnes, Falmignoul). Les recommandations sur la mobilité douce ont été intégrées dans le PCDR : aménagements des entrées de ville et village : liaisons douces entre villages ou vers la ville. Un nouveau PCM pourrait être envisagé, ce qui permettrait de mieux répondre aux enjeux de la mobilité douce.

5.2.4 PROJET DE VILLE

Comme évoqué plus haut, le Projet de Ville de Dinant était prévu pour une période de 5 ans à partir de 2002. L'actualisation de ce programme est envisagée et pourra être alimentée par le PCDR-A21L.

5.2.5 PLAN QUALITE TOURISME

En 2010, AGUA et Bodson-Espace ont élaboré un plan qualité territorial et services pour le pôle touristique de Dinant. Les éléments de ce plan ont largement été repris dans le projet « Voie cuivrée » (voir ci-dessous).

5.2.6 PORTEFEUILLE DE PROJETS « LA VOIE CUIVREE »

Ce portefeuille de projet a été élaboré en 2014 par le BEP avec la commune de Dinant et les Facultés universitaires de Namur pour être soumis au financement du FEDER. Les projets traitent des enjeux suivants :

La mobilité : Réduire la pression automobile au centre-ville et améliorer la mobilité douce.

La démographique : Freiner la paupérisation et augmenter la population en développant les aménagements résidentiels des plateaux de Wespín et de Montfat.

L'environnementale et l'amélioration du bilan carbone du territoire.

Le volet économique : en cherchant à stopper l'hémorragie commerciale du centre-ville et à renforcer l'attractivité touristique.

Huit projets ont été proposés, s'inspirant de recommandations du PCM et du Projet qualité touristique, pour un budget total de 8.364.930 €

1. Liaison mécanique entre la rue P-J Lion et Montfat
2. Aménagement urbain, entre fleuve et falaise (espaces partagés au centre ville)
3. Aménagement urbain, chemin de Sax
4. Liaison gare – quartier Wespín (passerelle par dessus les voies près de la gare)
5. Signalétique intelligente (information sur le parking disponible au centre ville)
6. Modélisation des flux d'activité (outil d'aide à la décision sur l'impact des décisions en terme de mobilité et d'accessibilité de la ville).
7. Collecte des données pour la modélisation des flux d'activité (mobilité)
8. Projet de territoire : programme transversal en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme de transport et de logement, de politique de l'environnement de gestion des ressources.

5.2.7 SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

En 2014, la ville de Dinant a confié à l'Association du Management de centre-ville (AMCV) la réalisation d'une étude visant à relancer le commerce au centre de Dinant (près d'une surface commerciale sur quatre est vide). Cette étude vient de délivrer un diagnostic en 2015 et développera ensuite une stratégie qui servira à fixer des priorités d'intervention.

5.2.8 ADL DINANT

L'Agence de développement local de Dinant a reçu un nouvel agrément en 2013. Elle a préparé avec ses partenaire un programme d'action (en cours d'adaptation) selon quatre priorités traitées à court et moyen terme :

Priorité 1	Développement économique – Soutien et développement de l'emploi
Objectif 1.1	Développer le secteur de l'entreprise et l'emploi qui en découle
	Action 1 : Aide aux porteurs de projets indépendants
	Action 2 : Développement des partenariats afin d'organiser des formations
	Action 3 : Poursuite des relations avec les écoles
	Action 4 : Information sur les opérateurs de l'emploi et de la formation
	Action 5 : Aide aux entreprises – Collaboration avec le BEP – création d'un club d'entreprises
	Action 6 : Concrétisation du projet de GIE (groupement intérêt économique)
	Action 7 : Stimulation à l'esprit d'entreprendre
	Action 8 : Relance pour la création d'une maison de l'emploi
	Action 9 : Poursuite de l'extension de la Z.A.E
Objectif 1.2	Soutien au commerce de proximité, développement et création d'emplois
	Action 10 : Aide aux porteurs de projets commerciaux
	Action 11: Recherche d'enseignes nationales et internationales

		Action 12 : Etudes et information sur la concurrence, les loyers. Cadastre des cellules disponibles
		Action 13 : Développement de l'e-commerce et formations pour les commerçants aux NTIC
		Action 14 : Dynamisation du centre-ville et du commerce de proximité
		Action 15 : Etude/Mise en place d'une monnaie alternative pour soutenir le commerce local
		Action 16 : Création d'un site web propre aux commerces
		Action 17 : Réorganisation d'un Forum du commerce et de l'investissement
		Action 18 : Valorisation du haut de la Ville et synergie avec le centre
		Action 19 : Développement des circuits courts
Objectif 1.3	Plan qualité pour le commerce de proximité	
		Action 20: Développement d'un plan qualité : accueil, bilinguisme, logo, heures d'ouverture
		Action 21: Introduction d'une demande de Gestion Centre Ville
Objectif 1.4	Soutien au monde rural	
		Action 22: Promotion des entreprises agricoles locales - Mise en place d'un espace "terroir" sur le marché hebdomadaire ou ailleurs
Priorité 2	Développement de l'économie touristique et culturelle	
Objectif 2.1	Plan qualité du pôle touristique	
		Action 1 : Mise en œuvre des directives du plan qualité territorial et services du CITW
Objectif 2.2	Inscription du tourisme dans la durabilité	
		Action 2 : Développement de solutions structurelles aux problèmes engendrés par le tourisme
		Action 3 : PPP pour développer l'offre touristique
Objectif 2.3	La culture, vecteur de développement économique et de communication	
		Action 4 : Image de marque de la ville
Priorité 3	Amélioration de l'attractivité de la Ville et de la qualité de vie	
Objectif 3.1	Logement : diversité, salubrité, accès pour tous	
		Action 1 : Création de logements de qualité e.a au-dessus des commerces
Objectif 3.2	Mobilité et accessibilité	
		Action 2 : Signalétique
		Action 3 : Développement des modes de déplacement doux
		Action 4 : Réflexion sur la sécurité
Objectif 3.3	Cohésion sociale et appartenance territoriale	
		Action 5 : Concertation et démocratie participative
		Action 6 : Projets intergénérationnels
Priorité 4	Amélioration du cadre de vie	
Objectif 4.1	Préservation du cadre de vie	
		Action 1 : Rénovation urbaine et qualité urbanistique
		Action 2 : Equilibre entre économie et écologie
Objectif 4.2	Qualité de l'espace public	
		Action 3 : Propreté et fleurissement
		Action 4 : Le mobilier urbain : les espaces verts et de convivialité
Objectif 4.3	Cohésion sociale et appartenance territoriale	
		Action 5 : La facture énergétique : entreprises, commerces, citoyens

Objectifs et actions à long terme

Priorité 1	Développement économique - soutien et développement de l'emploi	
Objectif 1.1	Développement des entreprises et de l'emploi	
Objectif 1.2	Développement du commerce et de l'emploi	
Objectif 1.3	Amélioration de la qualité	
Objectif 1.4	Soutien au monde rural	
	Pour tous les objectifs :	Action 1 : Poursuite des actions antérieures, récurrentes
		Action 2: Mise en place de nouvelles actions en fonction de l'évolution du territoire et des plans locaux et régionaux de développement
Priorité 2	Développement de l'économie touristique et culturelle	
Objectif 2.1	Soutien au secteur du tourisme, créateur d'emplois	
Objectif 2.2	Soutien au secteur culturel, vecteur de développement économique	
	Pour tous les objectifs :	Action 1 : Poursuite des actions antérieures
Priorité 3	Amélioration de l'attractivité de la Ville et de la qualité de vie	
Objectif 3.1	Poursuite des objectifs en matière de logement, de mobilité, d'accessibilité et de cohésion sociale	
		Action 1 : Développement des actions en fonction de la mise à jour du diagnostic de territoire et des nouveaux besoins qui émergeront
Priorité 4	Amélioration du cadre de vie	
Objectif 4.1	Préservation du cadre de vie	
Objectif 4.2	Qualité de l'espace public	
Objectif 4.3	Energies	
	Pour tous les objectifs :	Les actions mises en place antérieurement seront poursuivies si l'évaluation les juge pertinentes. Celles-ci seront adaptées ou modifiées en fonction de l'évolution du territoire et de ses besoins.

5.3 AUTRES PROGRAMMES IMPORTANTS POUR LE PCDR – A21L

5.3.1 PROGRAMMES EUROPEENS

Durant la période 2017 – 2013, la ville de Dinant a bénéficié de financements européens à travers le PwDR (co-financé par le FEADER, Fonds européen agricole pour le développement rural). Les mesures qui ont été activées sont la mesure 313 (promotion des activités touristiques) et l'axe 4 (Leader : développement territorial). Voir plus loin le chapitre concernant le GAL Haute-Meuse. La prochaine programmation du FEADER (2014 – 2020) n'a pas encore été activée en Wallonie. Ce fonds pourrait être mobilisés pour financer des projets territoriaux.

Le Fonds européen de développement régional, le FEDER, n'est pas intervenu sur le territoire de Dinant au cours de la précédente programmation, mais des projets ont été soumis pour la nouvelle programmation (2014 – 2020), voir la Voie cuivrée.

Par le passé, la commune de Dinant était impliquée dans un projet Life « Pelouses sèches de Haute Meuse ». Ce projet s'est clôturé en 2006.

La Maison du patrimoine médiéval mosan (MPMM) participe à des programmes éducatifs européens : elle a coordonné un projet Grundtvig (éducation des adultes) et est actuellement présente au côté des écoles dinantaises dans un projet Comenius Regio (éducation et

culture) ; la MPMM accueille également des jeunes diplômés européens par l'intermédiaire du programme Eurodycée.

Le Centre hospitalier de Dinant (CHD) a mené une collaboration avec le Territoire de la pointe Ardenne (Givet) pour établir des Zones Organisées d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST), tandis que des partenariats sur le tourisme n'ont pas encore abouti aucun programme concret entre ces deux territoires.

5.3.2 PROGRAMMES FEDERAUX

5.3.2.1 FEDASIL

L'ancienne Ecole Royale des Sous-Officiers (ERSO) d'Anseremme a été aménagée en 2009 et 2010 pour recevoir des réfugiés. La Croix-Rouge avait été désignée par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) pour gérer ce site.

En 2012, le site a reçu une nouvelle affectation et les activités du Fedasil ont cessé sur le territoire.

5.3.3 PROGRAMMES REGIONAUX

5.3.3.1 Contrats de rivière

Deux contrats rivières concernent le territoire de Dinant :

1. Contrat de rivière Meuse amont
2. Contrat de rivière Lesse

Un membre de la CLDR est actif dans ces deux contrats rivières.

Les activités concernent le suivi et la restauration des habitats, la propreté des sites, l'amélioration de la qualité des eaux de surface (contrôle des produits phytopharmaceutiques, érosion, dépôts sauvages, eaux usées...), la lutte contre les espèces invasives, la sensibilisation des acteurs locaux et de la population en général...

Deux ruisseaux en particulier ont été étudiés : Le Froidin près de Lisogne et le Barbion à Thynes. Tous deux se jettent dans le Ruisseau de Leffe qui est sensible à l'eutrophisation. Un point noir prioritaire a traité concerne le rejet d'eaux usées à Thynes (zone en régime d'assainissement transitoire).

5.3.3.2 Certification forestière

La commune est propriétaire de 446,42 ha de forêt. En 2014, elle a signé la charte PEFC 2013 – 2018. Son numéro d'adhérant est PEFC/07/21-1/1-221 et ses forêts bénéficient du certificat de gestion durable sous le numéro B-050201.

5.3.3.3 Opération bords de routes-fauchage tardif

La ville de Dinant participe à la campagne de fauchage tardif en collaboration avec la Région wallonne. L'administration communale dispose d'une cartographie des sites concernés.

5.3.3.4 Opération combles et clochers

La participation de Dinant à l'opération « Combles et clochers » est actuellement à l'étude.

5.3.3.5 Plan Maya

La commune de Dinant a adhéré depuis 2011 au « plan Maya » de la région wallonne. A ce titre, elle poursuit des collaborations avec les apiculteurs, des associations et sensibilise la population en général à la problématique des pesticides et la protection des insectes pollinisateurs.

5.3.3.6 Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique

Un comité de gestion des cavités souterraines d'intérêt scientifique est mis en place au sein de la direction du DNF de Dinant. Ce comité qui dispose de pouvoirs pour protéger et réglementer l'accès aux grottes intéressantes. Plusieurs grottes du territoire sont ainsi suivies :

Les grottes du Parc naturel de Furfooz : les Portes au Chantoir des Nutons (A), le Trou qui Fume (B), le Puits des Vaulx (C) et la Grotte de la Gatte d'Or (D, proposée en classement) ; la Grotte Margaux (E) (à Falmignoul) ; la Grotte Mouchenne (F) (à Neffe) ; la Grotte du Casino (Dinant) (G).

Les espèces de chauve-souris qui s'abritent sur le territoire sont :

- Le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*, sous statut de protection, sur la liste rouge), présent en B et F
- Le murin à moustaches (*Myotis mystacinus/brandtii*) présent en B, E, F
- L'oreillard gris (*Plecotus austriacus*) et l'oreillard roux (*Plecotus auritus*) présents en B.

5.3.4 PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

5.3.4.1 Développement culturel territorial

La Fédération Wallonie Bruxelles a initié en 2011 une réflexion sur le développement culturel territorial en vue de désenclaver la culture, mutualiser les ressources des pouvoirs publics et organiser une plus forte coopération des acteurs culturels autour d'objectifs partagés. La démarche a été menée au niveau de l'arrondissement Dinant-Philippeville pour lequel une première analyse a été produite fin 2013. On y souligne le rôle important de la Province de Namur qui agit ici comme opérateur de soutien aux politiques culturelles de son territoire

Les instruments et dispositifs culturels à Dinant sont :

- Le Centre culturel régional, centre de programmation cinéma, Conseil culturel décentralisé.
- Le centre d'expression et de créativité Maison de la Pataphonie, sous convention du CCRD.
- Bibliothèque publique et bibliobus (Anseremme, Dréhance, Falmignoul, Furfooz, Sorinnes, Thynes), discobus
- Ma Télé
- Musée (Maison du patrimoine médiéval mosan)
- Arts de scène : musique classique, festival Dinant Jazz Nights, centre pluridisciplinaire (Association Adolphe Sax)
- Ecole des devoirs
- Théâtre amateur : Dréhance, Falmignoul,
- Académie de musique, regroupant des implantations à Dinant, Yvoir, Beauraing, Florennes et Couvin
- Rock's cool, école de musique non classique (aussi implantée à Ciney)
- Pas de maison de jeunes, mais des clubs constitués dans les villages
- Deux associations d'éducation permanente
- Organismes d'éducation permanente : ACRF - antenne de Ciney-Dinant, Femmes prévoyantes socialistes, Dominos – La Fontaine, UTLD – Université du Temps Libre de Dinant.

Les pistes de réflexion proposées pour le Plan de développement culturel territorial de l'arrondissement Dinant – Philippeville proposent :

Un développement culturel territorial :

1. qui dépasse les frontières provinciales, voire nationales (approche Pays, GAL, Maisons rurales...) et qui prenne en compte le tourisme, vecteur de développement économique ;
2. qui s'appuie sur un périmètre culturel commun (définition des « droits culturels » de chacun) ;
3. qui reconnaisse les rôles multiples des centres culturels en diffusion, soutien aux initiatives locales, éducation permanente et dans la création de réseaux de participation citoyenne forts ;
4. qui prenne en compte une meilleure implication des jeunes (maison de jeunes).

5.3.4.2 Prospect 15

Prospect 15 est une démarche pilote de coopération (transcommunalité coordonnée) née en 2003 entre les communes de l'arrondissement de Dinant. L'association est animée par le Centre culturel Régional.

Des thématiques suivies par Prospect 15 pourraient être reprises dans le cadre du PCDR – A21L, notamment : « Biométhanisation et Ruralité », « Que devient le tourisme chez nous? » « Et le Commerce dans le Centre des Villes et des Villages? ».

5.3.4.3 Réseau Terre Ferme

Parti de Rochefort et Marche-en-Famenne, soutenu par le GAL RoMaNa et les Centres culturels régionaux de Dinant et Marche-en-Famenne, ce réseau étend maintenant son action de réflexion sur la ruralité à de nombreuses communes proches de Dinant, fédérant de très nombreux acteurs associatifs autour de l'avenir du monde rural. Il organise régulièrement des événements autour des problématiques rurales actuelles.

5.3.5 PROGRAMMES PROVINCIAUX

5.3.5.1 Le Partenariat Province / Communes

L'appel à projets 2014 – 2016 de la province de Namur :

Par ce programme, un montant est alloué à chaque commune pour la mise en œuvre de projets de partenariat. Les moyens attribués sont déterminés sur base d'une clé de répartition reposant sur trois critères (40% de façon égalitaire, 40% *en fonction du chiffre de la population* et 20% *n fonction de l'indice de cohésion sociale défini par la Région wallonne*).

Un catalogue d'actions traduit en 36 fiches - projets a été élaboré et est proposé aux communes. Ces actions concernent les thématiques suivantes : **cartographie** (gestion de l'urbanisme et des cimetières, SYGERCO - gestion des routes communales) **environnement** (ateliers nature, gestion des cours d'eau, tourisme (excursion scolaire dans un site de la FTPN, entretien des RAVeL), **culture** (événements locaux, infrastructures socio-culturelles, éducation des jeunes à l'image, art dans les espaces publics artisanat d'art, maison de quartier mobile), **patrimoine local** (restauration du patrimoine, rénovation de sites et monuments, expositions « clés sur porte », formations), **méthodologie** (enquêtes qualitatives et quantitatives, plan de formation, formations sur mesure), **santé** (aide méthodo, formation à l'animation, formation à la prévention « 0-5-30 », santé mentale de première ligne, maison communale de l'enfance, accès aux soins), **social** (formation à la distribution alimentaire, égalité des chances, halte-accueil petite enfance, formation à l'accueil des aînés, lutte contre la discrimination, mieux vivre à domicile – habitat partagé), **scolaire** (accrochage scolaire en habitat permanent, lutte contre la cyberdépendance), **habitat** (appui au plan « Habitat permanent », détection du radon).

La ville de Dinant a bénéficié d'aides provinciales pour diverses actions patrimoniales en lien avec les commémorations de 1914 et de ville martyre (massacres d'août 1914). Un projet de kiosque à musique sur l'esplanade Princesse Elizabeth a également été mis à l'instruction en

2013 et un budget estimé en 2014 pour un total de 366.000 € TVAC, avec participation de la province et de la Wallonie (tourisme).

La province de Namur a décidé en 2012 de mener une politique plus intense au plan international et a développé le Programme de Relations Internationales de la province de Namur (PRIN).

5.3.5.2 Contrat d'avenir provincial

La province de Namur a mis en place en 2007 un Contrat d'Avenir afin de se doter d'un outil stratégique de pilotage de ses nombreuses actions. Ce CAP.1 s'est clôturé en 2012 et un nouveau programme lui a succédé : le CAP.2 - 2014-2016.

Le Cap établit une vision à moyen et long terme et vise à professionnaliser l'administration, renforcer le dialogue avec les partenaires et se rapprocher des citoyens, améliorer la planification des ressources, impliquer les agents et favoriser la transversalité.

L'évaluation du premier CAP réalisé par la SWEF en 2012.

5.3.6 PROGRAMMES INTERCOMMUNAUX

5.3.6.1 Maison du tourisme de la Haute Meuse dinantaise

Première maison du tourisme créée en Wallonie, la MTHM regroupe cinq communes associées sous le thème des « Vallées de Forteresses et de Châteaux » : Anhée, Dinant, Hastière, Onhaye, Yvoir. Depuis sa création en 1998, de nombreux projets ont été initiés pour l'ensemble du territoire. Ces actions visaient prioritairement les touristes ou visiteurs, mais elles ont également concerné les habitants de manière à les sensibiliser aux richesses du patrimoine local, ainsi qu'à améliorer certaines infrastructures utiles à la fois à la population locale et aux gens de passage (Wi-Fi, mobilité, information...).

Cette dynamique a suscité la création d'un Groupe d'action locale associant les mêmes communes (voir ci-dessous).

5.3.6.2 Groupe d'action locale (GAL) Haute Meuse

Le groupe d'action locale « Haute Meuse » a terminé sa 2e période de programmation en 2014). Ce programme s'appuie sur une démarche stratégique de développement territorial et est financé par la Wallonie et l'Europe (FEADER), ainsi que par un co-financement local (10% fourni par les cinq communes associées). Tout comme les PCDR, il s'appuie sur une approche participative et prévoit une évaluation régulière de son déroulement. De ce fait, des synergies entre PCDR-CLDR et le GAL ont été régulièrement activées. Ainsi plusieurs « Inter-CLDR » ont été organisées (Sommière en 2012, Agimont en 2013) et des actions communes envisagées (création de mares, de potagers partagés) ou réalisées (groupes de travail sur le repérage de sentiers à entretenir).

L'objectif principal du GAL était d'asseoir, de manière toujours plus approfondie, l'identité territoriale de la Haute-Meuse, notamment à travers la richesse de son patrimoine et la particularité de ses paysages.

Durant la programmation 2007-2014 le GAL a mis en œuvre les projets suivants :

1. la coordination – appui technique
2. projet agricole « Les richesses de nos campagnes »
3. projet environnemental « Petits pas pour la nature »
4. projet économique « ECO 2015 »
5. projet économique « Etude de faisabilité pour l'implantation d'un "bébé bus" »
6. projet nouvelles technologies « Etude de faisabilité pour l'implantation d'un cyber bus »
7. projet touristique « Histoires mosanes »
8. projet touristique « La Haute-Meuse à la carte »

9. projet touristique « Connaissez-vous les richesses de la Haute-Meuse ? »

Certains projets réalisés ont rejoins les préoccupations du PCDR (mobilité, tourisme vert) et des membres de la CLDR ont participé à des groupes de travail (création de mares, entretien et balisage de sentiers).

La prochaine programmation Leader est prévue pour débuter en 2015, malheureusement les communes du nord du territoire ont refusé de poursuivre cette coopération.

5.3.7 PROGRAMMES PRIVES

De nombreuses associations sont actives sur le territoire de Dinant, poursuivant des objectifs d'ordre socio-culturel, environnemental ou économique : Natagora (qui mène des partenariats avec la ville pour la gestion de réserves naturelles dont le fond appartient à la commune), le groupe spéléo La Corde - Dinant (partenaire pour la conservation de sites souterrains de la commune), Ardenne et Gaume pour la gestion du parc de Furfooz, la Régie des Quartiers (asbl cellule de préformation associée à La Dinantaise), la Guilde des commerçants et l'association Dinant Commerces Centre Ville, les organisations d'éducation permanente citées plus haut (FPS, VF, Dominos...).

On peut aussi citer diverses association qui développent régulièrement des événements ou des actions sociales sur el territoire : le *Rotary Club de Dinant*, le *Lions Club International de Dinant* ainsi que la Jeune chambre Internationale de *Dinant*.

L'Association Internationale Adolphe Sax (AIAS) occupe une place particulière en raison de son impact culturel sur le territoire local et le retentissement qu'elle donne à ces manifestations au plan international : concours internationaux, « Grands Rassemblements de Saxophonistes »... Elle s'est d'ailleurs fixé comme objectif, entre autres, de développer, par le biais d'un contenu culturel, l'image de marque de la région dinantaise et ainsi de renouveler sa promotion touristique, économique et culturelle.

Hormis l'AIAS qui propose un calendrier d'actions récurrentes, aucune association ne s'est dotée d'un véritable programme touchant au développement territorial.

6 MONUMENT ET SITES CLASSES

6.1 SYNTHESE

En raison de son histoire et de la configuration de son relief, le territoire de Dinant regorge de sites remarquables dont une grande partie est classée. Cette situation est ancienne et n'a pas fondamentalement évolué ; un monument - faisant partie de l'IPIC a cependant été ajouté à la liste en 2012. De plus six lieux classés, sur les 63 que compte le territoire, ont été enregistrés comme sites exceptionnels en 2013

Par contre une mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables, envisagée en 2008 par la CLDR et suggérée à la CCATM, est en cours.

6.2 SITES ET MONUMENTS CLASSES

6.2.1 RAPPEL DES ELEMENTS CLES DU TERRITOIRE

Les périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique (PICH) concernent peu de sites : Bouvignes, la zone du Prieuré à Anseremme, une petite partie de Sorinnes et Dréhance. On pourrait également mentionner Waulsort vu depuis la berge droite de la Meuse, à Falmignoul. Ces périmètres pourraient être étendus à Thynes, Foy Notre-Dame, Taviet, Furfooz, Falmagne, Falmignoul...

Les zones d'intérêt paysager se retrouvent dans toutes les vallées et couvrent une partie importante du territoire de Dinant : celle du Fond de Leffe depuis la Meuse jusque Thynes et même Taviet et le nord de Sorinnes, Froidvau, la vallée de la Lesse jusque Anseremme, le charreau de Neffe et Foqueux et pratiquement toute la vallée de la Meuse sauf à hauteur de Dinant.

L'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) de la Wallonie identifie 572 sites ou lieux sur le territoire de Dinant. Parmi ceux-ci ont compte donc 63 sites et monuments classés dont six ont été classé récemment dans la liste des biens exceptionnels.

Le plus grand nombre de monuments classés se situe dans la vallée mosane, soit 43 monuments, et seulement 10 monuments classés sur le plateau (crypte romane de Thynes, église de Foy-Notre-Dame, le château de Walzin, chemin de Bonsecours...)

Seize sites ont été classés dans la commune : dix dans la vallée et six sur le plateau.

Seize sites de fouilles ont été explorés sur le territoire de Dinant.

6.2.2 TENDANCE, EVOLUTIONS RECENTES

En 2012, l'inventaire des monuments classés wallons s'est enrichit d'un nouveau monument classé à Dinant, celui des façades et toitures de la maison du Peuple, Place Patenier.

En 2013, la Wallonie a établi une liste des biens exceptionnels où figurent six biens situés à Dinant :

- L'ensemble de la Collégiale Saint-Perpète
- Le plafond à caissons en chêne de l'église Notre-Dame à Foy-Notre-Dame
- La fortification de Hauterecenne, dite "Camp romain" à Furfooz
- La vallée de la Meuse entre Bouvignes et Houx
- L'ensemble formé par le château de Walzin, la roche "Al penne" avec à son sommet les ruines de Caverenne
- Les Rochers de Freÿr et les terrains environnants.

6.2.3 SITUATION DANS LA MICRO-REGION

Le patrimoine immobilier culturel et classé de Dinant est considérable et surpasse largement celui des communes voisines, constituant une richesse significative en regard de la région :

Commune	Nombre de biens exceptionnels	Nombre de lieux classés	Nombre de dossiers à l'IPIC
Anhée	1	10	288
Ciney	0	20	365
Dinant	6 (dont 1 avec Yvoir)	63	572
Hastière	2	9	146
Houyet	4	9	258
Yvoir	2 (dont 1 avec Dinant)	7	243

Source SPW/DG04.

6.3 BATIMENTS REMARQUABLES

Inventaire du patrimoine monumental :

L'inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) de la Wallonie identifie 572 sites ou lieux sur le territoire de Dinant.

6.4 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Depuis 1997, Dinant compte 248 arbres remarquables qui satisfont au prescrit de l'art. 266 du CWATUP. Ils sont tous intégrés dans le SIG de la commune. Outre leur position, la base de données indique leur espèce, leur classe de hauteur, leur état sanitaire, leur isolement, leur intérêt, leur classe de hauteur et bien sûr leur localisation. Dans la mesure du possible des données chronologiques sont fournies. Au total 73 espèces ou variétés figurent sur la liste. Une grande majorité de ces arbres se trouvent à Anseremme (81 pieds) et à Dinant (51 pieds). Sur le plateau, les arbres remarquables ont été identifiés à Sorinnes (36 pieds), à Foy ND (22 pieds), à Falmignoul (16 pieds), à Falmagne (14 pieds), à Furfooz et à Lisogne (13 pieds) et à Thynes (2 pieds). Les espèces les plus représentées sur le plateau sont *Tilia europaea(x)* (24 exemplaires), *Quercus robur* (14 exemplaires), *Crataegus sp* (10 exemplaires) et *Aesculus hippocastanum* (9 exemplaires).

Arbres et haies remarquables à Dinant, situation en 2008	
Longueur totale des haies et des alignements d'arbres (en mètres)	9411
Nombre d'arbres isolés	178
Nombre de groupes d'arbres	29
Nombre de haies et d'alignements d'arbres	44

Source : Etat de l'environnement en Wallonie

En 2009, il a été suggéré par la CLDR de mettre la liste des haies et arbres remarquables à jour et la CCATM est occupée actuellement à adapter la liste.

7 ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

7.1 SYNTHESE

Dinant, en tant que commune rurale, montre une vulnérabilité importante au prix du pétrole (chauffage et mobilité). Pourtant des options existent : éolien en développement au nord et au sud, installation hydroélectrique sur la Meuse, biomasse et biométhanisation.

Des travaux d'isolation ont été menés sur certains bâtiments communaux et ces travaux se poursuivront avec des subsides UREBA.

La question de la mobilité à Dinant reste une problématique difficile à traiter malgré une offre assez complète de transports en commun.

En terme de nuisances, la qualité des eaux de surface et souterraines est sans doute le point crucial pour le territoire de Dinant. Certaines pratiques agricoles liées à l'élevage méritent d'être mieux appliquées. Ainsi le pourcentage d'exploitation ayant un lien au sol supérieur à 1 est un des plus élevés de la microrégion. Seul Yvoir affiche un pourcentage supérieur (12% contre 10% à Dinant et 0% à Onhaye).

La problématique des déchets concerne surtout les sentiers et les rues. Certains dispositifs permettent de les contrôler : sanctions, Wallo'nets, contrôle et cautions réclamées pour les événements, campagnes citoyennes, associatives ou communales de ramassage...

7.2 CONTEXTE ENERGETIQUE

7.2.1 ECONOMIES D'ENERGIE

Dinant n'a pas mis en place de prime à l'isolation, mais les habitants de la commune bénéficient d'une prime provinciale.

Au niveau de ses bâtiments, la commune a établi en 2010 un cadastre énergétique qui a permis de cibler une série de bâtiments énergivores. Cet inventaire a poussé l'administration à activer le plan UREBA. En 2014, la commune a ainsi obtenu un accord de principe de la région pour des aides à l'isolation des bâtiments suivants :

- Salle communale de Lisogne : Isolation et amélioration du système de chauffage.
- Salle communale de Leffe : Isolation et amélioration du système de chauffage
- Salle communale de Falmignoul : Isolation et remplacement de châssis
- Hôtel des Ardennes : Isolation et remplacement de châssis

Une aide de la province a été également octroyée pour l'ancien Home Saint-Vincent (Buanderie et associatif) appartenant au CPAS de la ville : Isolation et remplacement de châssis.

7.2.2 PRODUCTION D'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE

7.2.2.1.1 Energie éolienne

La carte de potentialité de Dinant montre 2 zones favorables : Lisogne et Falmignoul.

Un des sites est en production, en instance d'agrandissement et l'autre site a reçu récemment un permis unique et pour lequel les recours ont été rejetés.

Parc de Lisogne :

Parc de 6 éoliennes dont 2 sur le territoire de Yvoir (entre les lieux dits Le Frèch et Salazine) d'une hauteur de 139 m et de 2 MWh chacune, en production depuis 2007. La production prévue est de 30 GWh/an. Le projet appartient à SPE Luminus.

Une extension est prévue depuis 2013 pour 6 autres éoliennes de 150 mètres et 3,5 MW, dont 4 sur le territoire de Dinant. La production attendue est de 42 GWh/an (consommation équivalente de 10.500 ménages).

Auteur du projet : EDF Luminus

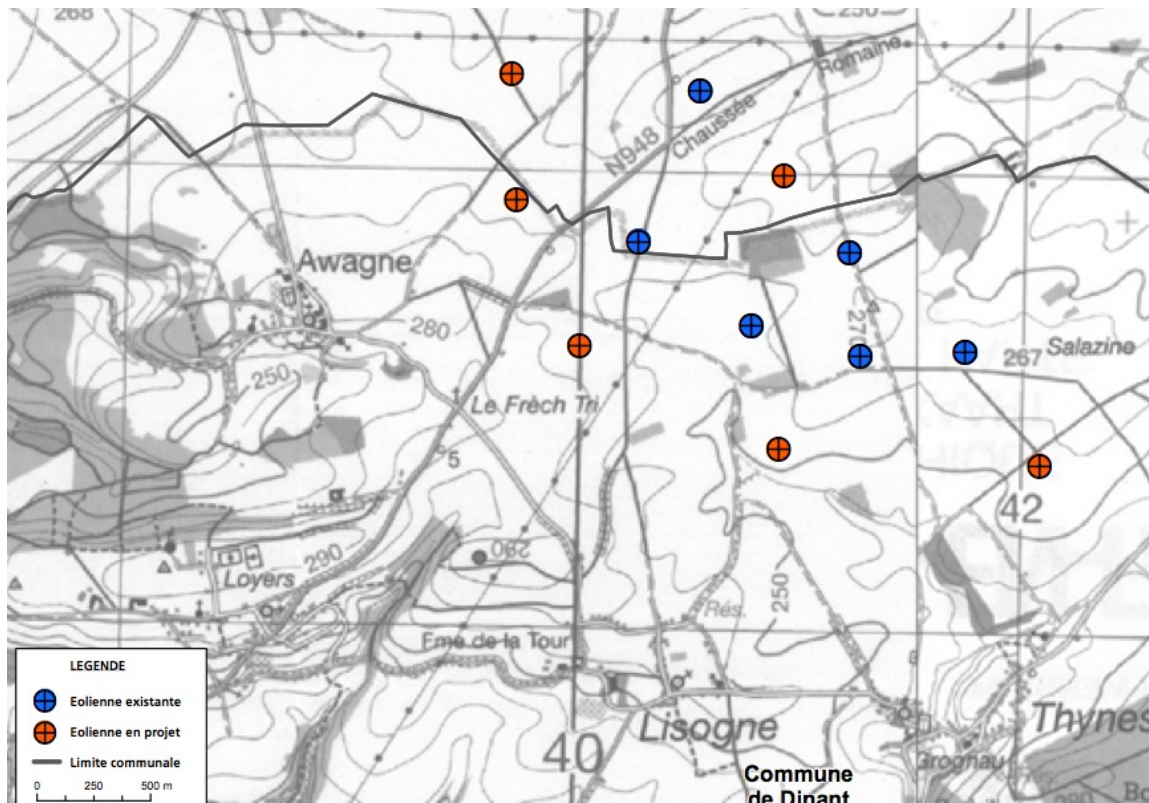


Illustration 1: Localisation des éoliennes à Lisogne

Source :

http://edfluminus.edf.com/fichiers/fckeditor/Commun/EDFLuminus/comm_press/2013-05-30-Dinant-brochure.pdf

Parc de Falmignoul :

Au sud de Falmignoul, le Permis Unique définitif et libre de tout recours a été attribué en 2014. Le début des travaux est envisagé pour l'été 2015.

Promoteur : Alternative Green : 5 mâts x 3,4 MW (au lieu de 7 mâts initialement prévus). Quatre autres éoliennes voisines sont acceptées sur Mesnil (Houyet) à côté de l'éolienne existante de Vent d'Houyet, promoteur de cette partie du parc.

7.2.2.1.2 Energie hydraulique

Un dossier est en cours d'instruction pour des installations hydroélectrique sur les barrages de la Meuse. 9 barrages sont visés: La Plante, Tailfer, Rivière, Hun, Houx, Dinant, Anseremme, Waulsort, Hastière, pour une production totale annuelle estimée de 5 645 200 kWh.

L'enquête publique sur le RIE du Programme d'équipement en centrales hydroélectriques des barrages non encore équipés des voies navigables. Réalisée fin 2012 à Dinant sans

objection ou observation ou réclamation, hormis 5 oppositions. Le programme a été adopté en juillet 2013 par la SOFICO.

7.2.2.1.3 Energie solaire

Il n'y a pas de démarche publique pour soutenir l'énergie solaire sur le territoire de Dinant et aucune installation, tant de chauffage que photovoltaïque n'a été mise en place par la commune.

7.2.2.1.4 Biomasse

La biomasse n'a fait l'objet à ce jour d'aucun projet d'envergure sur le territoire de Dinant. Toutefois, une ferme de Lisogne a déposé fin 2014 une demande de Permis d'environnement de classe 3 pour une installation de biométhanisation de 22 kW électrique. Elle concerne une exploitation de 220 bovins qu'il est proposé d'augmenter jusqu'à 400 têtes. La ferme pourrait ainsi valoriser quotidiennement 14 tonnes de purin. La production utile prévue est de 160.000 kWh électrique dont 110.000 kWh pourraient être injectés sur le réseau public.

7.2.3 CONSOMMATIONS D'ENERGIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Dinant n'abrite aucun site de forte consommation d'énergie.

Les données de la DGO4 (SPW, énergie) montrent une évolution intéressante des consommations énergétiques sur le territoire entre 1990 et 2007 : une diminution nette pour le résidentiel, marquée depuis 2005, une hausse assez régulière pour le secteur tertiaire, ainsi que dans une moindre mesure pour le secteur du transport. Ce dernier secteur est le plus gros consommateur d'énergie (43%), suivi par le secteur résidentiel (33%). Ce sont ces deux secteurs qui méritent des mesures pour une meilleure utilisation de l'énergie.

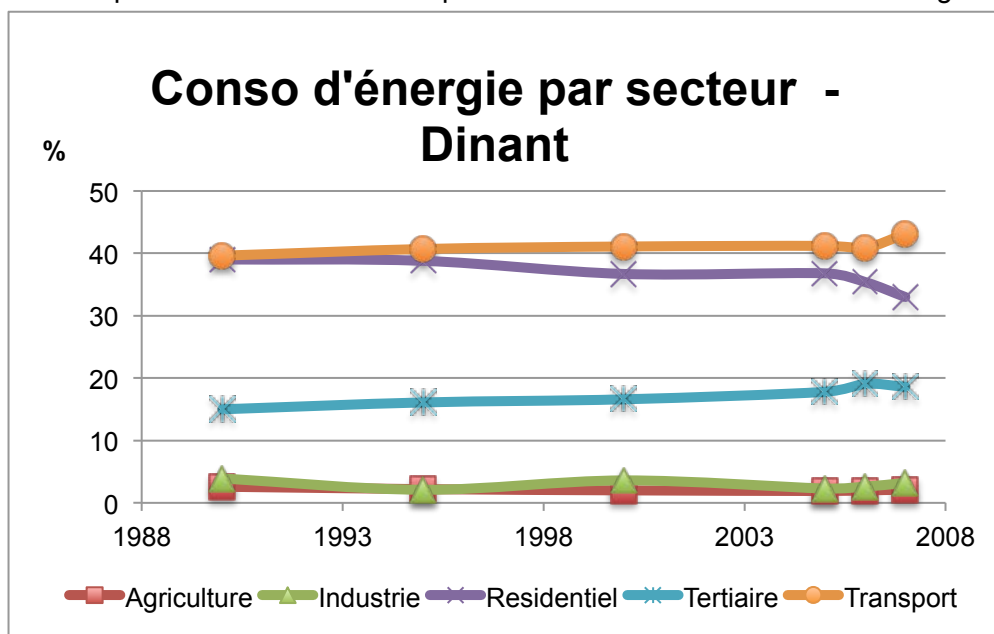


Illustration 2: Evolution des consommations d'énergie à Dinant

Source : SPW – DGO4.

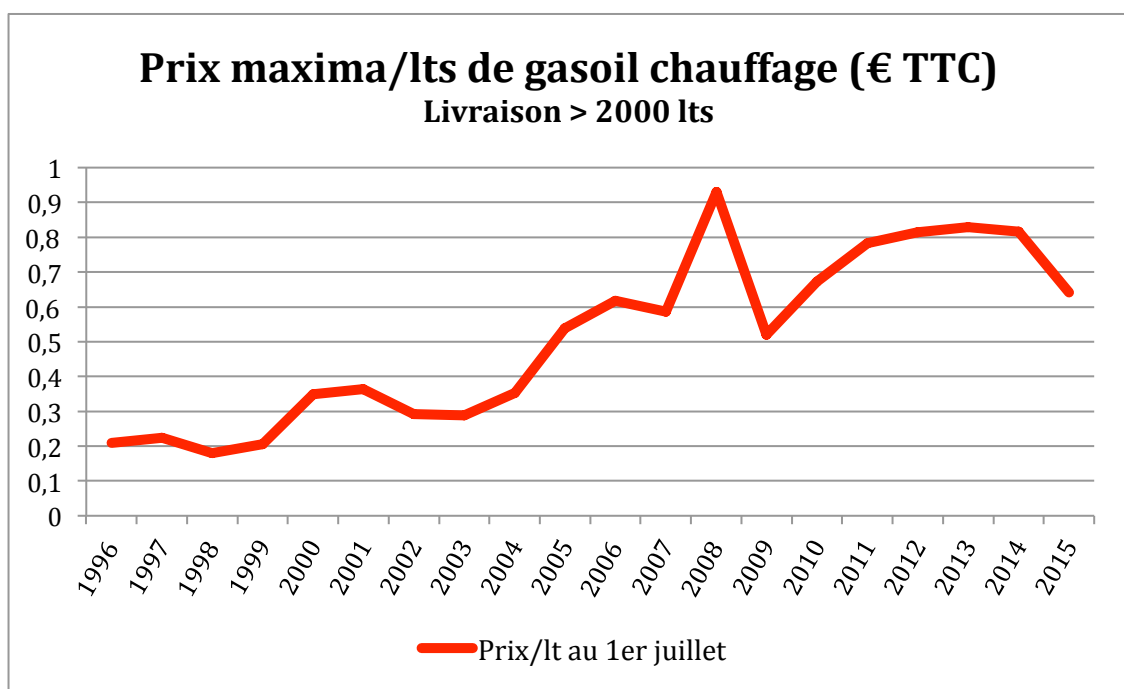
7.2.4 OPPORTUNITES ET MENACES

La commune de Dinant est soumise aux mêmes menaces que l'ensemble des régions rurales wallonnes face à la hausse de l'énergie liée au pic pétrolier : forte dépendance au

mazout pour se chauffer et se déplacer, avec un habitat relativement mal isolé et souvent peu dense (4 façades).

Ainsi à Dinant, la vulnérabilité (part du budget du ménage médian consacrée au chauffage) en 2001 était de 4 à 6%. Selon une étude de la CPDT en 2011, si le prix de l'énergie double, la vulnérabilité pourrait passer à 10,1 à 12%. La situation serait intermédiaire si un gros effort d'isolation est mené (50% de l'habitat isolé et 15% de l'habitat densifié). En terme de mobilité, la part du revenu communal médian dépensé pour les déplacements domicile-travail passerait de 6,1 à 8 % à 10,1 à 12%. La vulnérabilité globale (chauffage + déplacements) passerait de 10,1 à 12 % actuellement à 16,1 à 18%.

Or le prix du mazout de chauffage a nettement augmenté au cours de la dernière décennie, même si la crise économique de 2009 a marqué un arrêt temporaire dans cette évolution et que les mutations en Chine aient imprimé au marché de forts aléas en 2015.



Source : <http://www.mazout-on-line.be>

En agriculture, la CPDT a également estimé le coût de l'énergie par rapport à la valeur de production brute à l'hectare. A Dinant (région du Condroz), ce renchérissement pourrait s'inscrire (et s'inscrit déjà) dans les fourchettes suivantes :

Renchérissement du coût de l'énergie/ha, agriculture condruzienne	Sans mesures URE	Avec mesures URE
Avec un baril à 70\$	2,42 à 10,35%	0,19 à 1,19%
Avec un baril à 150\$	2,42 à 10,35%	2,42 à 10,35%

Source : Anticipation des effets du pic pétrolier sur le territoire wallon, Note de recherche 15 de la CPDT, 2010

La CPDT indique dès lors « ne pas exclure, même à court - moyen terme, la possibilité d'une réorientation fondamentale des productions des régions agricoles pour répondre à la fois à la demande énergétique (agrocarburants, etc.) et à la nécessité de circuits plus courts. »

Outre la moins bonne résilience des communes rurales concernant le logement (chauffage) et la mobilité domicile-travail, la CPDT estime que « l'accès aux commerces et services deviendra également plus difficile, ce qui augmentera l'isolement des villages les plus éloignés. Les transports alternatifs à la voiture devront être facilités. »

Pour la commune de Dinant et ses voisines cependant, l'agriculture surtout orientée vers l'élevage mixte permet la production de biogaz qui peut être valorisé pour la production d'électricité par cogénération ou directement en carburant après purification et sa ou injection dans le réseau. Avec une proportion de plus de 9% des exploitations agricoles affichant un taux de liaison au sol supérieur à 1, la biométhanisation pourrait être une solution d'autant plus intéressante, à condition de changer le statut du digestat en reconnaissant la part de l'azote qui y est minéralisée.

Les forêts de Dinant sont surtout privées (la vente de bois à rapporté à la ville 44.160 € pour l'exercice 2012 et 53.835 € en 2011) et composée en bonne part de grandes propriétés. La possibilité de récupérer de la biomasse forestière pour le chauffage est donc assez limitée.

Enfin, le relief de la commune est un réel handicap pour développer systématiquement les déplacements en mode doux, mais les solutions de vélo à assistance électrique sont de plus en plus facile à déployer et constituent un réel atout pour une région aussi touristique.

7.3 NUISANCES ET POLLUTIONS

7.3.1 SOURCES IDENTIFIEES DE POLLUTIONS

7.3.1.1 Radiations

Dinant se trouve à moins de 20 km au nord de la centrale nucléaire de Chooz et les villages de Falmagne et Falmignoul se trouvent dans la zone d'alerte en cas d'incident. Cependant, aucune nuisance directe n'a fait l'objet d'enquête. La principale gêne vient des exercices de sirène.

Bien que la carte de risque radon (<http://actionradon.be/radonday.asp?lang=FR>) place le territoire largement en zone orange (risque de 10 à 20%), les mesures effectuées sur le territoire de Dinant révèlent un faible risque d'émanation de radon (la commune est en classe 0, soit moins de 100 Bq/m³). Toutefois, 2 mesures sur les 20 réalisées dans la commune ont enregistré un taux compris entre 200 et 400 Bq/m³ ; le taux moyen était de 66 Bq/m³.

7.3.1.2 Pollutions sonores

Eoliennes

Les éoliennes sur le territoire, près de Lisogne et Loyers au nord et près de Falmignoul au sud, sont suffisamment éloignées des habitations et ne posent pas de problème de bruit.

Transport

La carte de bruit de 2006 montre que l'impact de l'autoroute E411 est un peu plus important, mais il reste limité à deux villages. Toutefois, les niveaux sonores pour les habitations restent modérés : moins de 60 dB en moyenne sur 24h et sur l'année à Taviet, davantage à Liroux qui peut être exposé jusqu'à 65 dB.

Pour la route Charlemagne, aucune mesure n'est rapportée et le trafic ne semble pas gênant, bien que les villages de Foy-Notre-Dame et Boiseilles soient d'avantages exposés : quelques habitations se trouvent à moins de 200 mètres de la route.

7.3.1.3 Pollution des rivières

La qualité des rivières est relativement satisfaisante, avec de sérieux points noirs, mais les données disponibles sont anciennes. L'état du ruisseau de Falmagne à Falmignoul, mesuré

en 2006, est le plus mauvais du territoire et cette situation est encore aggravée par la diminution du débit de ce ruisseau suite à l'installation d'un captage à Mesnil-Saint-Blaise. En 2006 également, la ravine de Sorinnes a affiché des résultats médiocres. Le ruisseau des Fonds de Leffe affiche régulièrement des taux moyens en nitrates, alors que les autres paramètres sont bons.

Deux inventaires menés en 2013 par le contrat rivière ont relevés quelques points noirs sur les ruisseaux de Froidin et de Barbion, affluents du Polissoir (Fonds de Leffe). Le problème majeur vient du régime d'assainissement transitoire qui est d'application pour l'ensemble du village de Thynes, ce qui signifie que le régime d'assainissement, autonome ou collectif, est à définir. Donc, aucune station d'épuration n'est actuellement prévue pour ce village. Actuellement, les eaux usées issues de l'égouttage public se déversent directement de façon permanente dans le ruisseau de Barbion [BNR03] sans épuration préalable. Il existe également un rejet individuel en amont de la rue Barbion [BNR02]. A noter qu'à Dinant, il est prévu que 78 % des habitations se retrouvent à terme en zone d'égouttage collectif.

La partie Nord-Ouest du village a bénéficié d'une réfection de la rue principale avec pose d'un collecteur pouvant reprendre les eaux usées domestiques en vue d'un traitement collectif lorsque le statut de traitement des eaux sera décidé.

Des problèmes d'érosion des berges sont également rencontrés en amont du Polissoir à cause du passage du bétail. Il faut noter que tous les ruisseaux doivent être interdits d'accès direct au bétail. La seule exception qui persiste concerne le ruisseau de Falmagne à partir de son entrée dans Falmignoul, ce qui n'améliore pas l'état de ce cours d'eau.

D'une façon générale, l'état des masses d'eau de surface était considéré en 2008 comme « à risque », pour 60 % des surfaces et à risque possible pour 24%. Ce risque est de ne pas pouvoir atteindre un "bon état" en 2015, en regard de la directive cadre européenne pour l'eau 2000/60/CE).

7.3.1.4 Pollution des nappes phréatiques

Situation globale des masses d'eau dans la région de Dinant

En Wallonie, 68% de la production d'eau souterraine est assumée par 85 sites débitant annuellement plus d'1 million de m³. Parmi ces 85 sites, 68 concernent l'eau de distribution. Les formations calcaires fournissent annuellement 200,3 millions de m³, soit plus de la moitié des volumes prélevés.

Situation des masses d'eau dans la région de Dinnat :

Prélèvements :

- Calcaires carbonifères du bassin de Dinant (Aq02) : prélèvements importants et assez constants, de 75,3 millions m³ en 2003 à 77,6 millions m³ en 2011.
- Calcaires dévonien du bassin de Dinant (Aq11) : prélèvements en augmentation, de 3,1 millions m³ en 2003 à 6,7 millions m³ en 2011.
- Massif schisto-gréseux du bassin de Dinant (Aq12) : prélèvements en légère diminution, de 12,0 millions m³ en 2003 à 10,9 millions m³ en 2011.

Qualité des eaux

De 2008 à 2011, certains sites ont dépassé ou approché les teneurs maximales en NO₃ (50 mg/l) :

- Dans les calcaires carbonifères du bassin de Dinant, 2 sites sont en dépassement et 4 s'en approchent (sur un total de 82).
- Dans les calcaires dévonien du bassin de Dinant, 1 site est en dépassement et 6 s'en approchent (sur un total de 57)
- Dans le massif schisto-gréseux du bassin de Dinant, 7 sites sont en dépassement et 7 s'en approchent (sur un total de 84)

- Les trois massifs comptent plus de la moitié de leurs sites avec un dépassement du niveau-guide européen (25 mg NO₃ /l).

Conformément à la situation globale des masses d'eau, la qualité physico chimique des eaux souterraines pompées à Dinant est généralement moyenne, en deçà du niveau-guide européen : selon les points de captage, la concentration en nitrate évolue entre 8 (Prieuré d'Anseremme) et 39 mg/litre (Chafort et Pichelotte). Ces mesures varient également d'une année sur l'autre, mais la qualité des eaux de surface ne laisse pas présager une amélioration prochaine de la qualité des eaux souterraines. Les conséquences probables du réchauffement climatique sur le régime des pluies risquent également de renforcer les taux en nitrates.

7.3.1.5 Pollution de l'air

Aucune donnée n'est disponible à Dinant sur la qualité de l'air. Aucune station proche ou même éloignée ne permet d'évaluer la situation (les stations les plus proches se trouvent dans la région de Charleroi). Cependant, dans son analyse globale sur l'année 2012, IRCEL-CELINE⁴ montre que la zone du Condroz est relativement bien placée avec une concentration en particules fines PM₁₀ (particules ayant un diamètre inférieur à 10 microns) de 16 à 20 microgramme/m³ en moyenne annuelle (la limite européenne doit être inférieure à 40 microgrammes/m³). La région de Dinant montre même des concentrations inférieures à 16 microgrammes. L'évolution des concentrations en PM₁₀ enregistrées en Belgique a tendance à diminuer depuis 2000, surtout au sud du sillon Sambre et Meuse. La situation pour les PM_{2,5} est de même ordre, même si l'évolution pour cette concentration est plus variable. Les autres paramètres de pollution de l'air sont également assez positifs : NO₂, ozone, SO₂.

Pour les émissions locales de polluant aérien, il n'y a pas de source ponctuelle sur le territoire, hormis la carrière de Montorgueil qui ne soulève pas de problème de ce type, seul le charroi est évoqué comme générateur de nuisance, mais de façon limitée.

7.3.1.6 Pesticides et risques sur la biodiversité

Le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP) prévoit, en application du règlement CE 1107/2009, la réduction totale de l'emploi de pesticide en 2019 par les pouvoirs publics (voir schéma plus bas).

Aucune donnée quantifiée n'est encore disponible à Dinant sur l'utilisation des pesticides.

Concernant la biodiversité, une série de bonnes pratiques est déjà déployée sur la commune, parfois avec le soutien du PCDR : Plan Maya, BiodiBaP' à l'école de Bouvignes, sentier au naturel à l'école de Falmignoul, fauchage tardif, désherbage manuel, désherbage thermique, désherbage mécanique, paillage, utilisation de plantes couvre-sols, inventaire des espaces communaux, taille douce des arbres et arbustes, plantation de haies vives. La commune s'est équipée d'un appareil pour lutter contre les mauvaises herbes par traitement thermique, mais le service des travaux rencontre des difficultés à bien utiliser ce matériel. Une convention est passée entre la commune et le Pôle wallon de gestion différenciée.

⁴ IRCEL – CELINE: Cellule Interrégionale de l'Environnement, Rapport annuel 2012 de la qualité de l'air en Belgique.

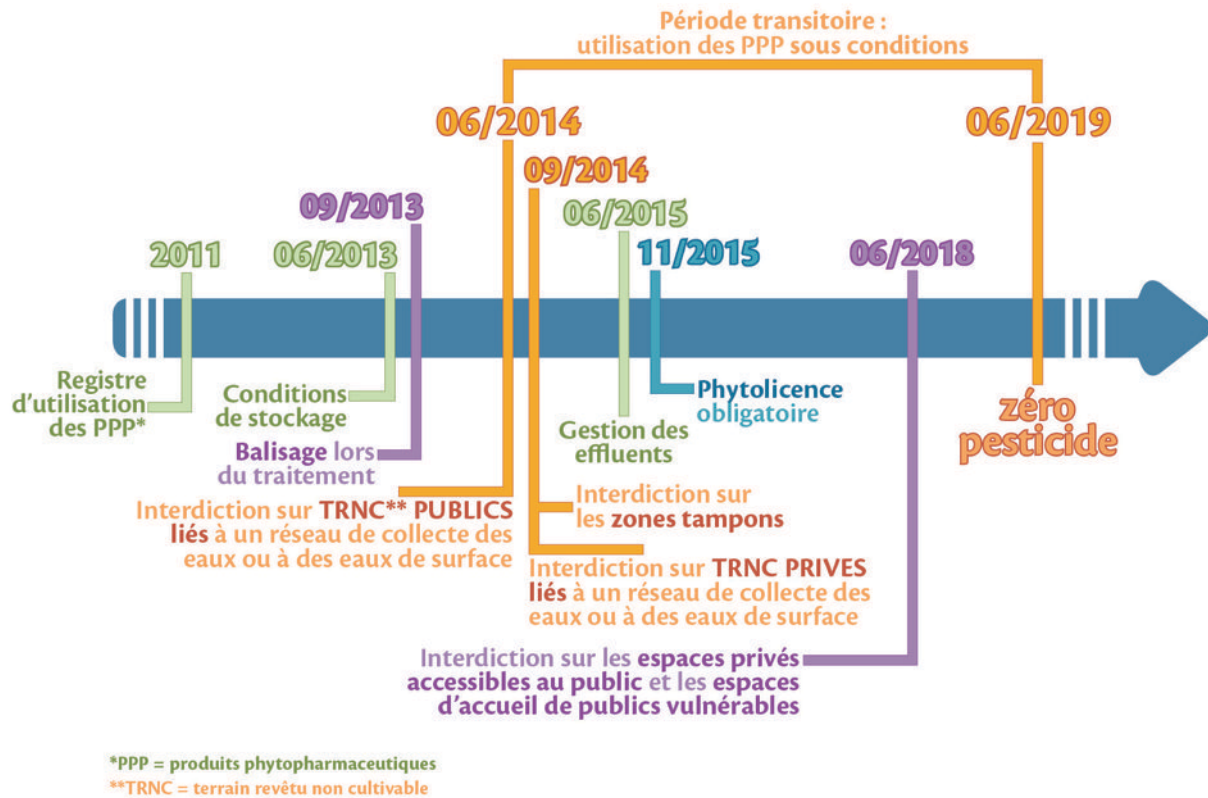
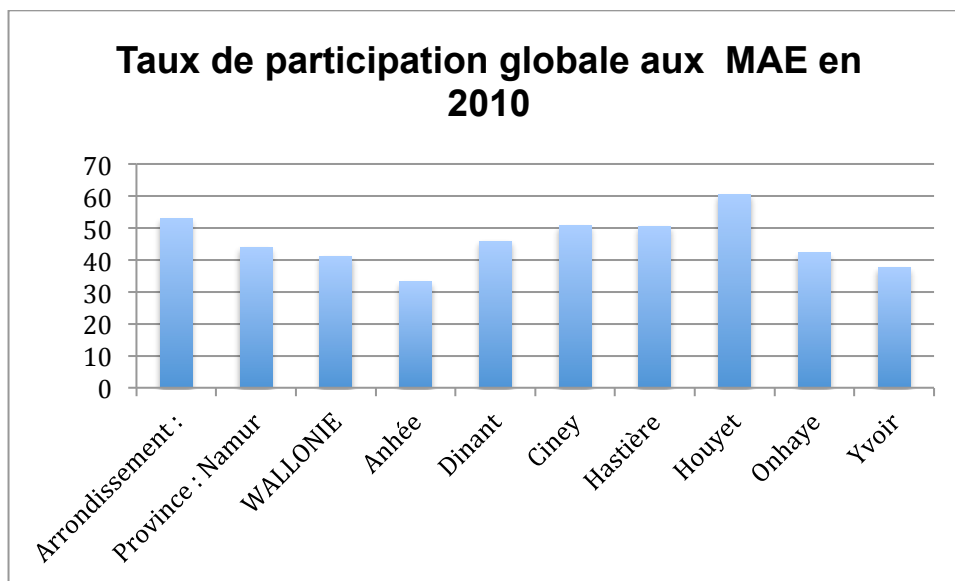


Illustration 3: Schéma de réduction des pesticides par les pouvoirs publics

Source : site du Pôle de gestion différenciée, 2014

7.3.2 OPPORTUNITES ET MENACES

Comme pour une large part du territoire wallon, la qualité des eaux de surface et souterraines est sans doute un point crucial pour le territoire de Dinant, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Des bonnes pratiques agricoles liées à l'élevage sont appliquées depuis quelques années (liaison au sol limitant les épandages de fumier et lisier, accès limité du bétail aux ruisseaux...). Ainsi le pourcentage d'exploitation ayant un lien au sol supérieur à 1 est un des plus élevés de la microrégion. Seul Yvoir affiche un pourcentage supérieur (12% contre 10% à Dinant et 0% à Onhaye). Une autre opportunité est de systématiser le déploiement des MAE (Mesures agro-environnementales) : 20% des agriculteurs de Dinant n'y avaient pas recours en 2007. Ce chiffre a atteint 46 % en 2010, améliorable puisque le taux moyen de l'arrondissement était de 53%.



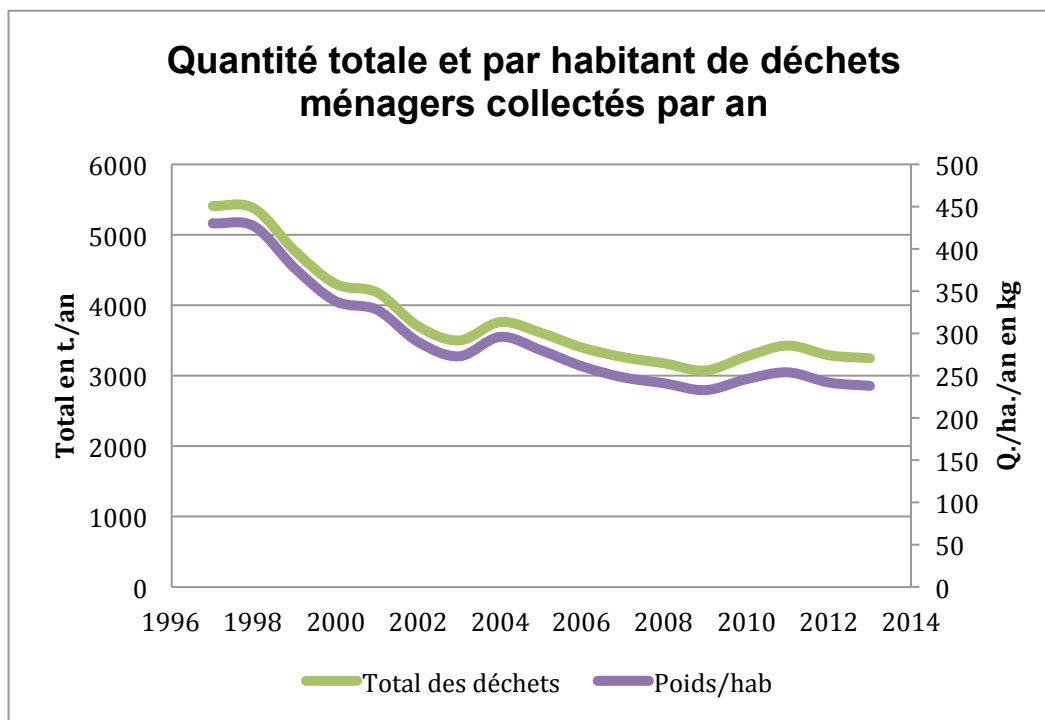
Source : SPW - DGO3 (DEE)

7.4 CONTEXTE DES DECHETS

7.4.1.1 Collecte des déchets

La collecte des déchets est organisée par le Bureau économique de la province de Namur. Le système est basé sur des sacs payants et sur le dépôts dans des bulles à verre et un site de container.

Les quantités collectées diminuent régulièrement d'année en année, mais cette tendance se réduit depuis 2009.



Source : Environnement.Wallonie.be.

Le territoire est pourvu d'un site de collecte en conteneurs (dans le haut de la rue Saint-Jacques) et de 20 sites de bulles à verre dispersés sur la commune.

Déchets verts et compostage

Il n'existe pas de guide composteur, mais la commune a mis en place dans le cadre du PCDR un système de broyage des déchets verts : selon un calendrier publié et à la demande des habitants, les ouvriers communaux assurent le broyage.

7.4.1.2 Dépôts de déchets

Il n'existe aucun dépôt sauvage important sur la commune, mais des dépôts occasionnels sont régulièrement identifiés. Une liste de litige est établie par les agents constateurs et par un agent sanctionnateur.

La problématique des déchets abandonnés au bord des champs ou sur les sentiers existe à Dinant comme ailleurs. Ce problème est en partie géré par le travail de 3 Wallo'nets recrutés par la maison du tourisme et par des actions volontaires (p.e. Rendez-vous sur les sentiers), parfois soutenues par les pouvoirs publics. Un cas particulier se pose avec les rallyes qui génèrent souvent des actes inciviques. A nouveau, un système permet de résoudre partiellement cette situation à travers la mise en place par la commune d'un contrat avec paiement d'une caution restituée si aucun dégât n'est constaté juste après l'événement.

7.4.2 OPPORTUNITES ET MENACES

La propreté des sentiers, mais aussi des rues, reste un défi pour les pouvoirs communaux. L'implication des citoyens est certainement un facteur clé : sensibilisation et contrôle social.

Le maintien de Wallo'net pour l'entretien des sentiers doit être considéré comme une priorité pour une commune touristique.

La réduction des déchets est une politique régionale encore peu envisagée et les efforts portent davantage sur le tri et le recyclage. Des solutions de circuit court pourraient favoriser la réduction des emballages.

Une autre piste de réduction des déchets est le réemploi : système de Repair café, évoqué par des membres de la CLDR, ou plate-forme de recyclage des déchets de construction.

8 ACTION SOCIALE

8.1 SYNTHÈSE

La politique sociale à Dinant est mise en œuvre principalement à travers le Plan de Cohésion Sociale et le CPAS. D'autres organismes y sont associés, notamment la société de logement La Dinantaise et l'agence immobilière sociale LogDPhi. La Régie des Quartiers est également un partenaire de premier plan sur la commune. Enfin, une douzaine d'associations, généralement sous forme d'asbl, interviennent également dans le champ social, souvent avec l'aide de la commune et parfois de la province ou de la région.

8.2 PLAN DE COHESION SOCIALE

Le Service de Prévention et de Cohésion Sociale est un service de première ligne, créé en 2002 et financé dans le cadre des Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention et du Plan de Cohésion Sociale. Il dispose d'un service à la population: le lieu d'accueil individualisé, d'un groupe de travailleurs sociaux de rue et d'un service de gardiens de la paix, ainsi que de différents groupes de travail: l'Espace insertion, le groupe de travail santé, le groupe de travail logement, l'atelier vélo, les ateliers théâtre-action, le sous conseil "assuétudes" et le sous conseil "quartier". Le comité de pilotage, le conseil de prévention et la commission d'accompagnement assurent le suivi des actions mises en œuvre.

Le Plan de cohésion sociale 2009-2013 se décline en 4 axes et 17 actions. Sa finalité est la promotion de la cohésion sociale et du bien-être pour tous au niveau local.

Action 1 : Coordination
Axe 1: Insertion socio-professionnelle
Action 8 : Groupe de travail "espace insertion"
Action 14: Groupe de travail mobilité accessibilité
Axe 2: Accès a un logement décent
Action 7:Groupe de travail logement
Axe 3: Accès a la santé et le traitement des assuétudes
Action 11: Groupe de travail assuétudes
Action 12: Sensibilisation de la population la plus fragilisée par des actions en lien avec la santé
Action 15: Assuétudes, renforcement accompagnement médical. (article 18)
Axe 4: Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels
Action 2: Gestions de conflits (voisinage, quartier, familial)
Action 3: Action de relais
Action 4: Création d'un LAI
Action 5: Redynamisation d'un quartier du centre ville impliquant tous les acteurs.
Action 6: DSQ Bouvignes
Action 9: Mise en réseau axe réseau social
action10: Atelier "jeux de société"
Action13: Aménagement d'un espace de vie afin d'encourager les rencontres des

associations.

Action 16: Animations sportives de rue

Action 17: Ateliers théâtre (Bouvignes, Ville, Anseremme)

8.3 CPAS

Le Centre Public d'Action Sociale de Dinant se trouve au n° 16 de la Rue Bribosia. Le CPAS occupe 20 équivalents temps plein pour le volet administratif et 8 ouvriers. En 2013, 29 « article 60 » ont contribué à différentes missions chez des partenaires du CPAS.

Les missions du CAPS se concentrent sur les aides suivantes:

- aide financière,
- guidance budgétaire,
- accueil des étrangers,
- placement en maison de repos,
- avances sur prestations sociales,
- revenu d'Intégration Sociale (RIS),
- médiation de dettes,
- caution locative,
- hébergement en maison d'accueil,
- hospitalisation,
- allocation de chauffage,
- service repas à domicile.

8.4 PLAN D'ANCRAGE

Le plan d'action logement 2014 – 2016 de la commune est décrit par ailleurs. Il concerne 18 logements gérés par la commune, le CPAS ou la société de logement « La Dinantaise ».

8.5 AIDES AUX PUBLICS FRAGILES

PMR

La commune a aménagé ses locaux de façon accessible au PMR, mais aucun programme ne prend en compte particulièrement ce public.

Un contact de la Croix-Rouge permet de louer du matériel médical pour faciliter la mobilité ; ce matériel est stocké et géré par la maison de la Croix-Rouge à Ciney.

Populations fragilisées

Plusieurs associations offrent des aides et des services aux personnes en situation fragile :

- Jeunes : DINAMO, Globul'In, Tremplin, Transit, SAILFE-Equipe
- Assuétudes : Destination
- Maladies chroniques : Souffle un Peu (Alzheimer), Maison des Diabétiques, le Creuset

8.6 AIDE A LA COOPERATION INTERNATIONALE

Commerce équitable

Oxfam a établi trois magasins sur la commune, maintenant réduits à deux boutiques gérées par des volontaires.

La commune de Dinant n'a pas encore envisagé de rejoindre la Campagne « Commune de commerce équitable ». Cette campagne s'appuie également sur la promotion de produits locaux.

Coopération au développement

Par le passé, la commune soutenait des projets de coopération décentralisée avec le Sénégal, mais actuellement plus aucun projet de ce type n'est pris en charge. Dinant a maintenu des actions de jumelage en Europe.

9 COMPETENCES COMMUNALES ET GOUVERNANCE

9.1 MOYENS HUMAINS

Situation au 30 septembre 2013

a) Personnel administratif

Définitifs: 11, dont 1 temps plein détaché à la bibliothèque
A.P.E. : 27, dont 1 temps plein à l'Académie de Musique
. dont plein s'occupe de l'Espace Public Numérique
. dont 3 mi-temps + 1 temps au sein de l'Administration
 communale
. dont 1 mi-temps détaché à la bibliothèque
. dont 1 4/5ème temps détaché à l'Accueil Enfance
Contractuels : 10, dont 1 temps plein et 1 mi-temps assistante sociale
. dont 1 mi-temps - projet d'accueil extra-scolaire
. dont 2 temps plein détachés à l'A.D.L.
. dont 3 temps plein et 2 mi-temps dans le cadre du Plan de
 Sécurité et de Prévention

b) Personnel technique

Définitifs : 5,
A.P.E. : 46, dont 1 + 1 mi-temps détachés bus scolaire +3 PTP
Nettoyeuses A.P.E. : 13 temps partiels + 1 temps plein
Surveillants écoles APE : 4 temps partiels

c) Personnel service incendie

Définitifs: 11,
A.P.E. : 15, dont 2 mi-temps
Volontaires: 55.

Total : 193 employés et 55 volontaires.

9.2 MOYENS FINANCIERS

9.2.1 BUDGET COMMUNAL

Exercice 2015

Budget initial :

Service ordinaire

Service extraordinaire

Recettes : 18.484.582,69 €
Dépenses : 18.258.548,06 €
Solde: 226.034,63 €

Recettes : 8.943.240,75 €
Dépenses : 8.943.240,75 €
Solde: 0,00€

Exercice 2013

Budget initial :

Service ordinaire

Recettes : 18.962.628,43 €
Dépenses : 20.186.783,52 €
Solde: 1.224.155,09 €

Service extraordinaire

Recettes : 11.636.411,58 €
Dépenses : 11.636.411,58 €
Solde: 0,00€

Montant de la dette et des charges y relatives

Total dette communale au 1er janvier 2013 : 19.331.830,57 €

Charge dette communale présumée pour l'exercice 2013 : 2.908.620,92 €

Compte communal exercice 2012, clôturé

Service ordinaire

Droits constatés :	19.013.604,13 €
Non-valeurs et irrécouvrables à déduire :	451.410,41 €
Engagements dépenses :	17.539.998,83 €
Résultat budgétaire : mali	1.022.194,89 €

Service extraordinaire

Droits constatés :	7.351.247,76 €
Non-valeurs et irrécouvrables à déduire :	1.092,00 €
Engagements dépenses :	8.344.242,28 €
Résultat budgétaire : mali	- 994.086,52 €

9.2.2 AFFILIATIONS DE LA COMMUNE

- Bureau économique de la Province de Namur (BEP)
- Société Intercommunale d'Aménagement et d'Équipement économique de la Famenne, du Condroz & de la Haute Meuse.
- Idefin, intercommunale
- Association intercommunale d'Étude et d'Exploitation d'Électricité et de Gaz
- Inatel
- Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP)
- Société régionale d'Habitations sociales de Dinant
- La Dinantaise, SC de Logements sociaux
- SCRL La Terrienne de Ciney – Dinant – Rochefort

- ❑ Matélé (Télévision communautaire)
- ❑ SPGE
- ❑ TEC Namur – Luxembourg
- ❑ Union des Villes et des Communes wallonnes
- ❑ SWDE
- ❑ Centre culturel régional de l'arrondissement de Dinant
- ❑ Maison du Tourisme de Haute Meuse
- ❑ Syndicat d'Initiative de Dinant

9.2.3 PROPRIETES COMMUNALES

Voir carte n°03 – Propriétés communales et 08 - Equipement en annexe pour la localisation des propriétés communales et des principaux bâtiments publics.

Outre 70 sites ou bâtiments techniques (abattoir, remises, garages, abris, cabines...) ou ruines, la commune de Dinant compte 15 bâtiments scolaires, 6 bâtiments administratifs, 18 églises et 11 chapelles, 8 salles, 54 habitations, 10 installations sportives, 5 bâtiments culturels et divers bâtiments spécifiques : casino, musée, commerce. Au total la ville possède 201 bâtiments ou installations techniques.

Liste des bâtiments communaux :

NATURE	SITUATION
ABATTOIR	AV DES COMBATTANTS +58
ABRI	CHEM DES SARTS +2
ABRI TRANS	R A.CAUSSIN +36
ATELIER	AV DES COMBATTANTS 52
ATELIER	AV DES COMBATTANTS 52
ATELIER	AV DES COMBATTANTS 52
B.SCOLAIRE	R ARTHUR DEFOIN +215/217
B.SCOLAIRE	AV DES COMBATTANTS 52
B.SCOLAIRE	CHARREAU DE NEFFE
B.SCOLAIRE	R ERNEST LE BOULENGE 6/8
B.SCOLAIRE	R LEOPOLD 1/3
B.SCOLAIRE	R ST-MICHEL 7
B.SCOLAIRE	PL R.BODARD 1
B.SCOLAIRE	CHEM DE LISOGNE +10
B.SCOLAIRE	R D ANSEREMME 57
B.SCOLAIRE	R A.CAUSSIN +86
B.SCOLAIRE	R A.CAUSSIN 109/111
B.SCOLAIRE	R A.CAUSSIN 76
B.SCOLAIRE	R FETIS 61
B.SCOLAIRE	PL DU BAILLAGE +10
B.SCOLAIRE	R FETIS 61
BARAQUEM.	PONT-D AMOUR +8
BAT.ADMIN.	AV COLONEL-CADOUX 6
BAT.ADMIN.	R DE PHILIPPEVILLE 236
BAT.ADMIN.	R L.ET V.BARRE 26
BAT.ADMIN.	R L.ET V.BARRE 11

NATURE	SITUATION
BAT.BUREAU	R DE LA SCIERIE 2
BAT.FUNER.	R DE PHILIPPEVILLE +300
BAT.RURAL	MALAISE +4
BAT.RURAL	R DU FORBO +4A
BAT.RURAL	CHEM DES MASSENNES +11
BAT.RURAL	R BARBION +52
BUILDING	CHEM DU BASSIN 2
CAB.ELECT.	R ST-JACQUES +355
CAB.ELECT.	CHEM D HERBUCHENNE
CAB.ELECT.	FROIDVAU +3
CAB.ELECT.	R BRIBOSIA +5
CAB.ELECT.	PL CARDINAL-MERCIER
CAB.ELECT.	R ST-PIERRE
CAB.ELECT.	R ST-MICHEL +7
CAB.ELECT.	SQ P.J.LION +8
CAB.ELECT.	R ST-MENGE
CAB.ELECT.	PL DU PALAIS DE JUSTICE +1
CAB.ELECT.	R SOUS-LES-ROCHES
CAB.ELECT.	R DE DINANT +62B
CAB.ELECT.	R A.CAUSSIN +36
CAB.ELECT.	R JOSEPH DUFRENNE +17
CAB.ELECT.	R DE LA MONTAGNE +30
CAB.ELECT.	R FETIS +52
CAB.ELECT.	R DU FOURNEAU +1
CAPTAG.EAU	AV DE LA RESTAURATION +27
CAPTAG.EAU	RTE DE BEAURAING +3

NATURE	SITUATION
MAISON	R RICHIER 4B
MAISON	R RICHIER 4C
MAISON	R DU FOURNEAU 1/3
MAISON	PLACETTE DES AUGUSTINS 1/2
MAISON	PLACETTE DES AUGUSTINS 6
MAISON	R CARDINAL-MERCIER 19
MAISON	R RICHIER 29
MAISON	PLACETTE DES AUGUSTINS 5
MAISON	R RICHIER 4D
MAISON	PLACETTE DES AUGUSTINS 3
MAISON	R BARBIER 14
MAISON	R RICHIER 12
MAISON	R DES TANNERIES 1/2
MAISON	PL DU BAILLAGE 12
MAISON	R RICHIER 10
MAISON	R DU FOURNEAU 5
MAISON	PLACETTE DES AUGUSTINS 4
MAISON	R DES TANNERIES 4
MAISON	R DES TANNERIES 3
MAISON	R BARBIER 3/5
MAISON	PL DU BAILLAGE 10
MAISON	R FETIS 78
MAISON#	PL BAUDOUIIN 1ER 1
MUSEE	PL DU BAILLAGE 16
PAVILLON	R DU CAMP-ROMAIN +80
PAVILLON	CHEM DES SARTS +2
PRESBYTERE	R DES RIVAGES 105
PRESBYTERE	R DES CLAVIATS 4
PRESBYTERE	R DES POTIERS 1
REMISE	DR DES PEUPLIERS +1
REMISE	RUELLE MAUBERT 15

NATURE	SITUATION
REMISE	R HIMMER +181
REMISE	R GUSTAVE PONCELET +34
REMISE	R L.ET V.BARRE 13
REMISE	FOND DE VESSE
REMISE	SUL SOCRU
REMISE	CHEM DES COMOGNES 14
REMISE	GRAND-ROUTE-DE-CINEY +82
REMISE	R DU VELODROME +1
REMISE	PL DU BAILLAGE +10
REMISE	R CARDINAL-MERCIER +17
REMISE	CHEE D YVOIR +61
RUINES	FROIDVAU +86
RUINES	IMP ST-GEORGES +13
RUINES	R DES POTIERS +5
RUINES	R DU FOURNEAU +5
RUINES	R CARDINAL-MERCIER
S.FETES	R AL-PREE 2
S.FETES	WESPIN +30
S.FETES	R DU BOIS-DE-BAILLEU 32
S.FETES	CHEM DE SURE +63
S.FETES	R DU FORBO +4
S.FETES	R DES BEGUINES +3
S.SPECTACL	R GRANDE 27
S.SPECTACL	R GRANDE 33
SERRE	PL DU BAILLAGE +12
SUP.BAT.O	R HIMMER +493
SUP.BAT.O	R HAUTE 3
TR.IMMONDI	R ST-JACQUES +355

9.2.4 TAXES ET REDEVANCES

La liste des taxes et redevances prélevées par la commune de Dinant comprend 41 articles :

- Agences de paris
- Banques
- Bibliothèque
- Campings
- Carrières
- Caveau
- Débits de boissons
- Déchets ménagers
- Documents administratifs
- Ecrits publicitaires
- Embarcations

- Encombrants
- Enseignes
- Environnement
- Eoliennes
- Exhumations
- Incendie
- IPP
- Mariage
- Matériel de signalisation
- Morgue
- Occupation du domaine public pour les itinérants
- Panneaux
- Parcelles non bâties
- Permis d'urbanisation
- Prestations des ouvriers communaux
- Précompte immobilier
- Propreté publique
- Pylônes
- Renseignements administratifs
- Secondes résidences
- Séjour
- Sépultures
- Spectacles et divertissements publics
- Stationnement
- Taxis
- Terrasses et étals
- Transports funèbres
- Urbanisme - Documents et travaux
- Véhicules abandonnés
- Versages sauvages

9.2.5 PRIMES COMMUNALES

Début 2007, le Conseil communal a pris la décision de favoriser l'emploi par une prime annuelle correspondant à la valeur des centimes additionnels communaux au précompte immobilier à destination des personnes morales ou physiques créatrices d'entreprises nouvelles sur le territoire de la commune, y compris les extensions et reprises d'entreprises existantes. Cette prime était consentie durant une période de 5 ans prenant cours le 1er janvier de l'exercice suivant la mise en activité de l'entreprise nouvelle. Il était demandé à l'entreprise de maintenir 5 emplois pendant cette période. Cet arrêté prenait fin le 31/12/2012 et n'a pas été reconduit.

9.3 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Entre le 12/10/2012 et le 11/05/2015

Nom et prénom	Fonction	
FOURNAUX Richard	Bourgmestre	LDB
CLOSSET Robert	Echevin	LDB
TUMERELLE Christophe	Echevin	LDB

BODLET Thierry	Echevin	LDB
FLOYMONT Victor	Echevin	LDB
PIGNEUR Margaux	Echevine	LDB
NAOME Lionel	Conseiller C.	CDh
LALOUX Omer	Conseiller C.	CDh
VERMER Marie-Christine	Conseiller C.	LDB
BAYENET Benoît	Conseiller C.	LDB
BESSEMANS-BOURGUIGNON Sabine	Conseillère C.	PS
LALOUX Paul	Conseiller C.	LDB
BESOHE Alain	Conseiller C.	LDB
BELOT Laurent	Conseiller C.	LDB
BAEKEN-CHAFIK Marie-Julie	Conseillère C.	PS
FERY François	Conseiller C.	PS
FRANCART Joseph	Conseiller C.	LDB
PIRE-HEYLENS Pascale	Conseillère C.	LDB
ROUARD Frédéric	Conseiller C.	LDB
TALLIER Dominique	Conseillère C.	CDh
TIXHON Axel	Conseiller C.	CDh
NEVE John-Laurent	Conseiller C.	Ecolo
LADOUCE René	Conseiller C. et Président CPAS	LDB
HUBERT Françoise	Directrice générale	

Depuis le 11/05/2015

Nom et prénom	Fonction	
FOURNAUX Richard	Bourgmestre	LDB
CLOSSET Robert	Echevin	LDB
TUMERELLE Christophe	Echevin	LDB
LADOUCE René	Echevin	LDB
FLOYMONT Victor	Echevin	LDB
PIGNEUR Margaux	Echevine	LDB
NAOME Lionel	Conseiller C.	CDh
LALOUX Omer	Conseiller C.	CDh
BODLET Thierry	Conseiller C.	LDB
VERMER Marie-Christine	Conseillère C.	LDB
BAYENET Benoît	Conseiller C.	PS
BESSEMANS-BOURGUIGNON Sabine	Conseillère C.	LDB
LALOUX Paul	Conseiller C.	LDB
BESOHE Alain	Conseiller C.	LDB
BELOT Laurent	Conseiller C.	PS
BAEKEN-CHAFIK Marie-Julie	Conseillère C.	PS
FERY François	Conseiller C.	LDB
FRANCART Joseph	Conseiller C.	LDB

PIRE-HEYLENS Pascale	Conseillère C.	LDB
TALLIER Dominique	Conseillère C.	CDh
TIXHON Axel	Conseiller C.	CDh
NEVE John-Laurent	Conseiller C.	Ecolo
ROUARD Frédéric	Conseiller C. et Président CPAS	LDB
HUBERT Françoise	Directrice générale	

9.3.1 COMPOSITION DU COLLEGE DU BOURGMESTRE ET DES ECHEVINS

9.3.1.1 Entre octobre 2012 et mai 2015

9.3.1.1.1 Bourgmestre : FOURNAUX Richard

- Coordination générale
- Politique générale
- Projet de ville
- Bulletin communal
- Développement économique
- Etat civil – Population
- Police - Sécurité publique
- Personnel et Relations avec les syndicats (comités de concertation, de négociation et d'hygiène)
- Service incendie - Prévention incendie
- Relations extérieures - Protocole

9.3.1.1.2 1er Echevin : CLOSSET Robert

- Travaux
- Collecte des déchets
- Parcs à conteneurs
- INASEP - SWDE - Epuration/Plans généraux d'égouttage
- Propreté publique
- Entretien des voiries et des cours d'eau
- Cimetières
- Fleurissement
- Comités de quartiers
- Fêtes publiques
- Entretien des salles communales

9.3.1.1.3 Echevin : TUMERELLE Christophe

- Sports - Politique de développement sportif - Infrastructures sportives
- Jeunesse
- Organisation des activités parascolaires - Plaine de vacances
- Enfance
- Tourisme - Syndicat d'Initiative - Maison du Tourisme
- Affaires économiques
- Agence de développement local
- Associations des commerçants/Gilde

- Marché hebdomadaire et marchés divers (à thèmes et nocturnes)
- Intercommunales économiques
- Patrimoine communal et Régie foncière
- Patrimoine des Fabriques d'église

9.3.1.1.4 Echevin : Thierry Bodlet

- Aménagement du Territoire – Urbanisme
- CCAT
- Environnement
- Rénovation urbaine et rurale
- Revitalisation des centres urbains
- Logement
- Mobilité - Sentiers – Promenades
- Chasse - Pêche - Eaux et Forêts
- Production et économie d'énergie

9.3.1.1.5 Echevin : FLOYMONT Victor

- Finances - Comptes et gestion financière
- Budget - Tutelle financière des organismes subventionnés dont les Fabriques d'église
- Organismes de financement
- Relations avec la tutelle
- Tutelle du CPAS
- Assurances
- Plan communal de développement rural
- Agriculture
- Contrat culture

9.3.1.1.6 Echevine : PIGNEUR Margaux

- Culture et Maison de la Culture (sauf contrat culture)
- Animations culturelles
- Sax
- Académie de Musique - Académie des Beaux-Arts
- Associations patriotiques – Mémoire
- Jumelages
- Cultes et Associations (autres que commerçantes)
- Bibliothèque communale
- Mobilité douce et accessibilité publique
- Technologies nouvelles
- Bien-être animal
- Intégration de la personne handicapée

9.3.1.1.7 Président du CPAS : LADOUCE René

- Présidence du CPAS
- Affaires sociales
- Famille
- Santé
- Âge
- Enseignement

- Education permanente.

9.3.1.2 A partir de mai 2015.

Les changements importants de compétences entre échevinats sont soulignés

9.3.1.2.1 Bourgmestre : FOURNAUX Richard

- Coordination générale
- Police
- Etat-Civil
- Population
- Communication (y compris bulletin communal)
- Association Internationale Adolphe Sax (AIAS)
- Sécurité publique (prévention)

9.3.1.2.2 1er Echevin : CLOSSET Robert

- Travaux
- Propreté publique
- Cimetières
- Collecte des déchets
- Parcs à conteneurs
- Entretien des voiries et des cours d'eau
- Fleurissement
- INASEP
- SWDE – Epuration/Plans généraux d'égouttage
- Comités de quartiers
- Fêtes publiques
- Entretien des salles communales

9.3.1.2.3 Echevin : TUMERELLE Christophe

- Aménagement du territoire
- Urbanisme
- Affaires économiques :
 - Commerces
 - Emploi
- Sport (y compris les infrastructures)
- Production d'énergie

9.3.1.2.4 Echevin : LADOUCE René

- Enseignement
- Petite enfance
- Jeunesse
- Activités parascolaires, plaines de vacances et crèches
- Personnel communal
- Programme communal de développement rural (PCDR)
- Environnement (sentiers, promenades, chasse, pêche, eaux et forêts)

9.3.1.2.5 Echevin : FLOYMONT Victor

- Finances (y compris tutelle financière des organismes subventionnés et des fabriques d'église)
- Tutelle sur le CPAS
- Contrat culture
- Patrimoine communal et des fabriques d'église
- Pompiers (zone DINAPHI) + service prévention incendie
- Assurances
- Mobilité (horodateurs)
- Agriculture
- Cultes et associations autres que commerçantes

9.3.1.2.6 Echevine : PIGNEUR Margaux

- Culture (sauf contrat culture)
- Académie de musique et des beaux-arts
- Bibliothèque communale
- Jumelages
- Mobilité
- Intégration de la personne handicapée
- Associations patriotiques, Mémoire
- Nouvelles technologies
- Bien-être animal

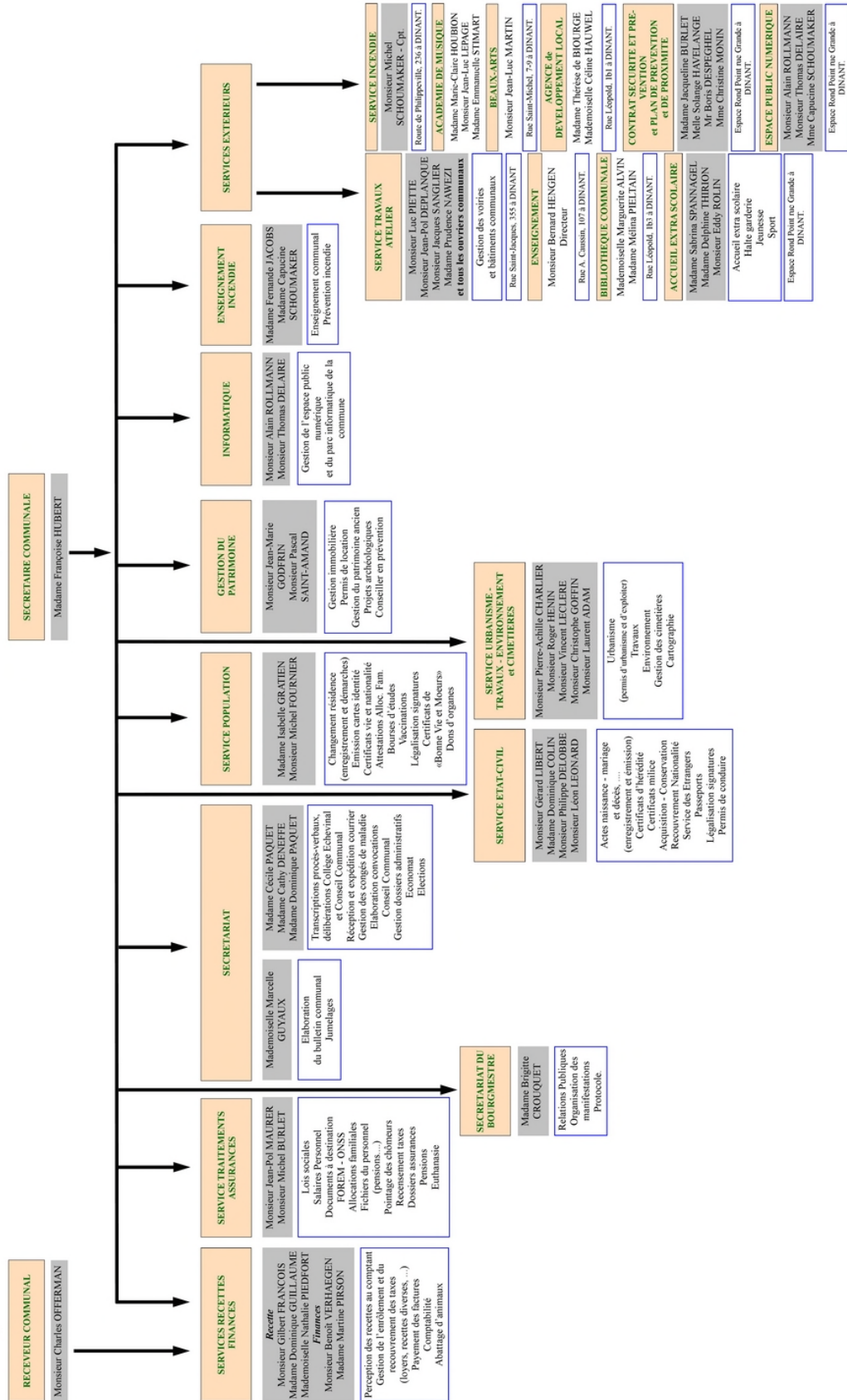
9.3.1.2.7 Echevin : ROUARD Frédéric

- Présidence du CPAS
- Logement
- Cohésion sociale
- Tourisme (y compris Syndicat d'Initiative et Maison du Tourisme)
- Affaires sociales
- Famille, santé et 3e âge

9.4 ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

18 septembre 2008

CONSEIL COMMUNAL COLLEGE COMMUNAL



9.5 POLITIQUES SECTORIELLES SELON LE DEVELOPPEMENT DURABLE

9.5.1 APPROCHES ECONOMIQUES

9.5.1.1 ADL

L'Agence de Développement local de Dinant existe depuis 1999. C'est un partenaire ancien de la CLDR. L'ADL a renouvelé son plan stratégique en 2014. La nouvelle programmation s'appuie sur 4 priorités déclinées en 14 objectifs, à savoir :

Priorité 1 : Développement économique - Soutien et développement de l'emploi

- 1° Développement du secteur de l'entreprise et de l'emploi qui en découle
- 2° Soutien au commerce de proximité, développement et création d'emplois
- 3° Plan qualité pour les commerces de proximité
- 4° Soutien au milieu rural

Priorité 2 : Développement de l'économie touristique et culturelle

- 1° Plan qualité du pôle touristique
- 2° Inscription du tourisme dans la durabilité
- 3° La culture, vecteur de développement économique et de communication

Priorité 3 : Amélioration de l'attractivité de la ville et de la qualité de vie

- 1° Logement : diversité, salubrité, accès pour tous
- 2° Mobilité et accessibilité
- 3° Sécurité
- 4° Cohésion sociale et appartenance territoriale

Priorité 4 : Amélioration du cadre de vie

- 1° Préservation du cadre de vie
- 2° Qualité de l'espace public
- 3° Energies

Les actions prioritaires retenues concernent le commerce de proximité, les circuits courts, les solutions structurelles aux problèmes engendrés par le tourisme, le développement de partenariats publics-privés pour le tourisme (se reporter au chapitre Programmes et politiques).

9.5.1.2 Le Projet de ville

Le projet de ville a été élaboré en 2003. Il s'est appuyé sur le travail de 10 commissions, ouvertes à tous les citoyens: aménagement du territoire – logement – circulation et parking – économie, emploi et commerce – économie touristique – politique sociale et de santé – politique culturelle – politique sportive et de jeunesse – ruralité – image de marque et projet global.

La plupart des actions proposées ont abouti à des réalisations : tourisme gourmand, restaurations patrimoniales... ou à des projets intégrés dans de nouveaux programmes. Il est envisagé de mettre à jour cet outil stratégique.

9.5.2 APPROCHES SOCIALES

Le chapitre précédent a évoqué le Plan de cohésion sociale, ainsi que les nombreuses associations impliquées dans ce secteur.

Un acteur local à favoriser est le DINA-SEL (Service d'échanges locaux), issu du PCDR, créé en 2006, et qui regroupe une quarantaine de familles qui interagissent de façon complètement informelle.

L'asbl Alter organise et met en place des peines d'intérêt général en tant que Service d'Encadrement de Mesures Judiciaires Alternatives.

Le Plan d'action logement 2012 – 2016 relève également de l'approche sociale.

Deux autres structures sont organisées par la commune : la bibliothèque et l'Espace public numérique et son antenne mobile qui se déplace dans les villages et les écoles.

Dans l'enseignement et la culture, la commune intervient à travers les structures suivantes :

- Les écoles fondamentales avec maternelle dans 4 implantations villageoises : Anseremme, Bouvignes, Dréhance, Falmignoul et un établissement de maternelle à Neffe. En 2013, la population de ces écoles représentait 172 élèves en primaires et 122 enfants en maternelles. La fréquentation de ces écoles est très satisfaisante, sauf à Bouvignes où le renouvellement des élèves devient critique. Des actions ont été menées pour améliorer l'attractivité de l'établissement, en partenariat avec la commune, Natagora et la CLDR.
- Deux académies sont soutenues par la ville : l'académie de musique et l'académie des beaux-arts.
- Le Centre culturel régional de Dinant est également un bénéficiaire de la commune.

9.5.3 APPROCHES ENVIRONNEMENTALES

Les principales approches environnementales à Dinant sont prises en main par des associations très actives, soutenues ou relayées par le service environnement de la commune. Parmi ces associations, les plus actives sont NATAGORA et La Corde (protection des sites karstiques).

Les Contrats rivières sont également des partenaires très impliqués et pourvus de moyens d'action.

9.5.4 APPROCHES INTEGREES

Les approches intégrées de développement durables sur le territoire de Dinant sont celles du GAL Haute-Meuse et dans une certaine mesure de la Maison du tourisme.

Le Centre culturel régional, à travers sa programmation de développement territorial et la démarche Prospect 15, est un autre partenaire impliqué dans des approches intégrées.

9.6 GOUVERNANCE

9.6.1 STRUCTURES PARTICIPATIVES

La commune de Dinant a mis en place sept commissions internes réunissant différentes compétences sous la responsabilité d'un échevin. Ces commissions se réunissent trois à cinq fois par an et ne sont pas publiques.

Différentes structures de consultation et parfois de codécision existent au niveau communal. Au premier plan la Commission locale de développement rural (depuis 2003) et la Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité (depuis 1995).

Diverses commissions communales ou conseils d'administration sont également des lieux d'échanges et de proposition :

- comité de pilotage de l'Agence de développement local
- commission para-communale de la santé et des affaires sociales
- commission agricole,
- commission des aînés,
- commission d'accompagnement du Plan de Cohésion sociale,
- commission « Accueil » de la petite enfance...

A l'échelle supra-communale, des structures d'accompagnement de programmes ont été mises en place et intègrent des citoyens ou des associations en leur sein. Il s'agit de :

- Contrats rivière
- Centre culturel régional
- Groupe d'action locale
- Maison du tourisme de la Haute-Meuse dinantaise.

9.6.2 MOYENS D'INFORMATION DE LA COMMUNE

La commune de Dinant dispose d'un bulletin communal bimestriel dans lequel des articles sur la vie communale et les actions en cours sont intégrés. Cette revue compte 24 pages et est distribuée dans toute la commune. Elle est également accessible en téléchargement sur le site <http://www.dinant.be/politique/bulletin-communal>.

Le site web de la ville est également un puissant moyen de communication. Il est animé par un comité interne de l'administration communale. Ce site donne accès à un e-service permettant de commander des documents.

Le suivi du PCDR est accessible sur un blog dédié qui réunit des annonces, met à disposition des documents et un calendrier : <http://pcdr-dinant.blogspot.com/>. Ce blog permet d'enregistrer des commentaires de la part des internautes. Une liste d'envoi spécifique à la CLDR est mise à disposition par la commune.

Un système d'information géographique libre (QGIS) est mis à disposition du Groupe thématique « sentiers » de la CLDR. Le SIG est téléchargeable gratuitement et utilise des bases de données géographiques collaboratives hébergées sur le serveur de la commune. Cet outil permet de recevoir les contributions des différents participants.

Une autre application Web.2 permet aux citoyens qui s'identifient de poster des remarques sur des problèmes d'entretien des chemins et sentiers de l'entité : <http://entretien-voies-vertes.be/>. Ces remarques peuvent alors être validées par l'éco-conseiller qui diligente les actions d'entretien et indiquent le traitement donné sur le site web. Le programme a été développé par les GAL Haute-Meuse et Entre-Sambre-et-Meuse et fonctionne depuis 2013.

La ville tient également à jour un site FaceBook : <https://www.facebook.com/Dinantofficiel>.

Enfin, le territoire est couvert par la télévision locale MaTélé avec des émissions accessibles par câble sur toutes les communes voisines de Dinant (Anhée, Ciney, Hastière, Houyet, Onhaye et Yvoir) et sur des communes situées plus à l'Est ou au Sud : Beauraing, Bièvre, Gedinne, Hamois, Rochefort, Somme-Leuze et Vresse-sur-Semois. Ces émissions sont également accessibles par internet via la page web <http://www.matele.be/>.

10 ANNEXES

10.1 LISTE DES ARBRES REMARQUABLES

Les arbres remarquables sont localisés sur la carte n° 05 intitulée « Biodiversité ». Le système d'information géographique de la commune permet de localiser précisément chaque pied ou haie, ainsi que de déterminer la répartition par essence. La CCATM de Dinant mène en 2015 une nouvelle reconnaissance des arbres et haies remarquables.

Nom latin	Anser.	Dinant	Falma.	Falmi.	Foy ND	Furfooz	Lisogne	Sorinnes	Thynes	Total
Abies grandis		1								1
Abies lowiana		1								1
Abies nordmanniana								1		1
Acer campestre			2	1			1			4
Acer cappadocicum	1	1								2
Acer negundo	1	1								2
Acer opalus	1									1
Acer platanoides	1	2								3
Acer platanoides dissectu								1		1
Acer platanoides schwedle	2									2
Acer platanoides sp	1									1
Acer pseudoplatanus				1	1					2
Acer pseudoplatanus atrop		3						1		4
Acer pseudoplatanus leopo	1	2			1			1		5
Acer pseudoplatanus woort		1								1
Aesculus flava	1									1
Aesculus hippocastanum	1	12	3	1	4				1	22
Buxus sempervirens		1								1
Calocedrus decurrens	1									1
Carpinus betulus	1					2				3
Carpinus betulus, corylu							1			1
Castanea sativa		1						4		5
Catalpa bignonioides		1								1
Cedrus atlantica glauca		3						1		4
Chamaecyparis lawsoniana		1								1
Cladrastis lutea	1									1
Cornus mas		2						1		3
Corylus avellana					1					1
Crataegus monogyna			1	1			3			5
Crataegus monogyna, carp						1				1
Crataegus sp				1	3		1			5
Cryptomeria japonica					1					1
Fagus sylvatica		4	1	1	1			1		8

Nom latin	Anser.	Dinant	Falma.	Falmi.	Foy ND	Furfooz	Lisogne	Sorinnes	Thynes	Total
<i>Fagus sylvatica purpurea</i>		1								1
<i>Fagus sylvatica albobaria</i>	1									1
<i>Fagus sylvatica atropunic</i>		2						1		3
<i>Fagus sylvatica cristata</i>	1									1
<i>Fagus sylvatica heterophy</i>	2							1		3
<i>Fagus sylvatica pendula</i>								1		1
<i>Fagus sylvatica purpurea</i>	2	5						2		9
<i>Fraxinus excelsior</i>		1	2					1		4
<i>Fraxinus excelsior pendul</i>								2		2
<i>Gingko biloba</i>		2			1					3
<i>Ilex aquifolium</i>	1					1		1		3
<i>Juglans regia</i>							1	1		2
<i>Liquidambar styraciflua</i>	1									1
<i>Liriodendron tulipifera</i>	1									1
<i>Metasequoia glyptostroboides</i>		2								2
<i>Picea abies</i>	1									1
<i>Platanus acerifolia (x)</i>	4	2								6
<i>Platanus orientalis</i>	1									1
<i>Prunus cerasifera nigra</i>		3								3
<i>Prunus serrulata sp</i>		1								1
<i>Prunus spinosa</i>		1	1							2
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	1									1
<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	2	1								3
<i>Quercus robur</i>			3	5	1	4		1		14
<i>Quercus robur argenteomarr</i>	1									1
<i>Quercus robur fastigiata</i>								1		1
<i>Quercus rubra</i>		1								1
<i>Robinia pseudoacacia</i>		2								2
<i>Salix chrysocephala (x)</i>				1						1
<i>Sequoiadendron giganteum</i>	5	1						1		7
<i>Taxus baccata</i>		4						1		5
<i>Thuja plicata</i>		1								1
<i>Tilia cordata</i>							1			1
<i>Tilia europaea (x)</i>	4	6	2	2	5	4	4	8	1	36
<i>Tilia petiolaris</i>		2			1					3
<i>Tilia platyphyllos</i>	4	1	1		1	1	1	2		11
<i>Tilia tomentosa</i>	5	4			1					10
<i>Tsuga heterophylla</i>		1								1
<i>Ulmus campestris</i>	1									1
<i>Ulmus procera</i>								1		1
Total	51	81	16	14	22	13	13	36	2	248

10.2 LISTE DES BATIMENTS REMARQUABLES

Nom	Arrêté	Situation	Description
12, rue des Potiers	AM du 20/04/1982	12, rue des Potiers	Val. Architecturale des façades, toitures, mur de clôture
18, place du Baillage	AM du 5/10/1982	18, Place du Baillage	
22, place du Baillage	AM du 20/04/1982	22, Place du Baillage	Val. historique et artistique, façades et toitures
22-23 r.de Mahenne	AR du 12/02/1981	22-23 rue de Mahenne	Val. historique et artistique, façades et toitures
24, pl. du Baillage	AM du 20/04/1982	24, place du Baillage	Val. historique et artistique, façades et toitures
3, rue Card. Mercier	AM du 05/10/1982	3, rue Cardinal Mercier	Valeur architecturale, façades et toitures
3-5, rue Barbier	AR du 26/02/1981	3-5, rue Barbier	Val. historique et artistique, façades et toitures
4, place du Baillage	AM du 08/03/1983	4, Place du Baillage	Valeur architecturale, façades et toiture
40, R. Richier	AM du 10/05/1982	40, rue Richier	Val. histor. et artistique, façades et toitures
41-45, r. Richier	AR 12/11/1981	Rue Richier	Valeur archéologique et esthétique
4-6, r. des Potiers	AM du 20/04/1982	4-6, rue des Potiers	
5, rue Guiot	AM du 20/12/1982	5, rue Guiot	Valeur architecturale, façades et toitures
68, rue Fetis	AM du 20/12/1982	68, rue Fetis	Valeur architecturale, façades et toiture
74, rue Fetis	AM du 27/05/1982	74, rue Fetis	Valeur architecturale, façades et toitures
Abbaye de Leffe	AR du 01/02/1937	Place de l'Abbaye	Val. historique, archéologique et artistique
Ancien presbytere	AR du 28/04/1948	Rue Richier, 54	Valeur archéologique et esthétique
Chapelle de Bonsecours	AM du 20/04/1983	Rue de Bonsecours	
Chapelle Saint-Remy	AR du 09/04/1980	Taviet	Val. historique et artistique
chateau de Mandieta	AR du 23/11/1976	30, rue Fetis	
Collegiale	AR du 21/04/1941	Place Reine-Astrid	Val. historique, archéologique et artistique
Crypte Romane	AR du 22/02/1983	Thynes	
Ecolatre	AR du 07/07/1976	Rue Richier	Val. historique et artistique
Eglise de Foy-Notre-Dame	AR du 01/02/1937	Foy-Notre-Dame	Val. historique, archéologique et artistique
Eglise St-Georges	AM du 18/12/1984	Rue Gustave Poncelet	Val. architect. et historique, totalité de l'Eglise
Eglise St-Lambert de Bouv	AR du 28/04/1948	Rue Richier	Valeur archéologique et esthétique
Fortifications anciennes	AR du 10/11/1983	Derrière les Veines	Val. histor. et archéologique, tours et rempart
Grange de Drehance	AM du 29/09/1988	26, rue de Furfooz	Valeur histor. et artistique, façades et toiture
Le Pleban	AR du 07/10/1980	89, rue En-Rhee	Val. historique et artistique, maison
mais. perp.	AM du 20/04/1983	entre 12 r. Génard-3r. Guio	Valeur architecturale, façades et

Nom	Arrêté	Situation	Description
			toiture
Maison	AR du 14/03/1990	53, rue Daoust	Façades et toiture
Maison du Notaire	AR du 20/01/1981	10-14, rue Richier	Val. hist. et artis., façades, toitures, mur de clôture
Maison du Peuple	A.M. du 06/07/1982	Place Patenier	
Maison Espagnole	AR du 28/04/1948	Place du Baillage	Valeur archéologique et esthétique
Maison patricienne	AR du 17/03/1980	104, rue Daoust	Val. Historique et artistique, façades et toitures
Porche+maison	AR du 29/04/1981	24, rue de Mahenne	Val. architecturale, façades et toitures
Porte de Corroy	AR du 10/11/1983	Rue de la Grêle	Valeur historique et archéologique, anciennes tours
Porte Saint-Martin	AR du 07/07/1976	Rue Saint-Martin	Val. historique et artistique
Ruines du Chateau-thierry	AM du 07/10/1977	Falmignoul	Valeur historique et artistique
Service des Hypotheques	AR du 4/11/76	coin rue St-Roch-r.Cousot	Val. hist. et artis., façades, toitures + mur clôture
	AR du 02/09/1988	15, rue de la Grele	

10.3 REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❑ Bottin social de la santé, Administration communale de Dinant, 2013
- ❑ Côté ville... Côté champs, Bulletin communal de Dinant, N° 42 à 111
- ❑ Dinant : dossiers de présentation, 2013, ADL
- ❑ Dinant, Guide touristique de la Maison du Tourisme, 2014
- ❑ Dinant, un joyau du patrimoine mosan, Carnets du patrimoine n°53, 2009
- ❑ Eléments de bilan pour élaborer un diagnostic partagé, Développement territorial culturel, 2013.
- ❑ Fiche environnement Dinant, ICEDD, 2010
- ❑ Indice des conditions de bien-être en Wallonie – ICBE, 2^e exercice – juin 2015, IWEPS
- ❑ Institut national des Statistiques, IWEPS, CAPRU (données statistiques)
- ❑ Le contrat de sécurité et de prévention et le plan de prévention de proximité, Administration communale de Dinant
- ❑ Plan Communal de Mobilité de Dinant, ISIS/AGORAVO, 2003
- ❑ Plan de Développement Stratégique Haute Meuse (Leader+), 2006
- ❑ Projet de ville 2001 – 2006, « La voie... à suivre », approuvé par le CC de Dinant le 5/2/2002
- ❑ Randonnée vélo Haute Meuse Dinantaise, Maison du Tourisme Haute Meuse
- ❑ Rapport annuel 2012 de la qualité de l'air en Belgique, Cellule Interrégionale de l'Environnement
- ❑ Recomposition des territoires de vallées : un schéma de développement pour la Haute Meuse, in « Territoire(s) wallon(s) », CPDT, septembre 2007.
- ❑ Schéma de structure de la commune de Dinant, 2000
- ❑ Système d'Information géographique, Service des Travaux, Administration communale de Dinant

- Plan qualité territoriale et services pour le pôle touristique de Dinant, Espace Bodson et Agua, 2010

10.4 CARTOGRAPHIE

Liste des cartes :

Carte 01 : Localisation générale

1. Limites du territoire de Dinant
2. Villages et limites des anciennes communes
3. Grands axes routiers et fluviaux
4. Communes voisines
5. Régions agro-géographiques (Condroz, Famenne)

Carte 02 : Occupation des sols

Carte 03 : Habitat et propriétés communales

1. Propriétés communales : terres de culture, pâtures, parcelles boisées, églises
2. Routes : voiries régionales, communales, privées
3. Surfaces bâties

Carte 04 : Aménagement du territoire

1. Plan de secteur
2. Zones RGBSR
3. Remembrement agricole

Carte 04bis : Urbanisme

1. Limites PCA
2. Lotissements
3. Aires du RCU

Carte 05 : Biodiversité

1. Arbres et haies remarquables
2. Périmètres Natura 2000
3. Réserves naturelles domaniales et agréées

Carte 06 : Hydrologie

1. Cours d'eau par catégorie
2. Ecoulements souterrains
3. Aléas d'inondation
4. Sites karstiques (cavités, abris sous roche, doline, chantoir, résurgence)
5. Zones vulnérables karstiques
6. Captages et zones de protection
7. PASH : zones en assainissement autonome, collectif ou transitoire
8. Carrières (en activité, anciennes)

Carte 07 : Tourisme

1. WiFi public
2. Toilettes publiques permanentes
3. Sentiers balisés
4. Attractions touristiques avec accueil
5. Sites classés exceptionnels
6. Zones d'intérêt culturel, historique ou esthétique

Carte 08 : Equipement

1. Principaux bâtiments publics (écoles, salles, plaines de jeux)
2. Lignes ferroviaires
3. Lignes TEC
4. Antennes GSM et éoliennes

Carte 09 : Carte ADESA (paysages)

1. Périmètres d'intérêt paysager
2. Points ou lignes remarquables